

Comité scientifique

Professeurs :

BITOTA Joséphine (UKA),
 BOB BOBUTAKA (ISS /Kinshasa),
 BUKASA KABONGO Justin (ISP/Mwene-Ditu),
 BUSHABU MBENGELE (ISP/Gombe),
 D^r MPUTU LOBOTA (UNIKIN),
 D^r UWONDA AKINJA (UOM),
 IDRISSE ASSUMANI ZABO (UPN/Kinshasa),
 KALUNGA TSHIKALA Victor (UNILU),
 KAPAND'a MBAL Laurent (ISP/Mbujimayi),
 LIKOKU BEKODJ' AOLUWA (UNIKIN),
 LUKUSA MUKUNAYI Crispin (UMD),
 MABIKA Crispin (UNIKIN),
 MAMPETA WABASA Salomon (UNIKIS),
 MAYAMBO MAYOBO Edmond (ISP/Kikwit),
 MIMBORO MWENDELE Léon (UNIKIN),
 MPALA MBABULA Louis (UNILU),
 MPAMBA KAMBA KAMBA F. (UPKAN),
 MULAMBA MUBYABO NGELEKA (UNILU),
 MUNGENDA KAWANDA F. (UNIKIN),
 OPANGA EKANGA Venance (UMD),
 TETE WERSEY aul (UNIKIN),...

M A D O S E

Revue culturelle et scientifique

MADOSE Revue Culturelle et Scientifique, N°079, Spécial Avril 2022

MADOSE

Revue Culturelle et Scientifique



SPECIAL AVRIL 2022

- L'immoralité : un défi à relever dans le territoire de Ngandajika, par **MUYEMBE TEKELA MUNDA**
- La surpopulation carcérale et mécanismes de désengorgement de la prison centrale de Mbujimayi (*Mu Tshimanu*), par **TSHIMINYI BAYAMBA**
- Les tares dans l'enseignement d'éducation physique et sportive. Cas des écoles des frères Mineurs, par **Jonathan MUAKANA MPIANA**
- Les conséquences du rejet de comptabilité dans une entreprise : causes et conséquences selon le système fiscal congolais, par **François NKONGOLO BILA**, **Jonas KALONJI NYEMBWE**, **Reagan LUFULUABO KENKESHA** et **Stanislas MUTOMBO MULAMBA**
- L'impact socioéconomique de la fabrication artisanale de savon de ménage dans la commune rurale de Luiza, par **Alexis TSHIBUABUA DIMUANGI**
- Contribution à l'étude ethnobotanique des plantes médicinales de la Cité de Ngandajika, par **Romain CILOMBO KAYEMBE**
- *Concretizing meaning of words in secondary schools to congolese learners by means of realia*, by **Emmanuel LUNGANGA TSHIKA**, **Charles TSHIMBUMBE**, **Pascal KABALA**
- Allaitement maternel exclusif et causes d'abandon. Cas du centre de santé de Référence KANAMPUMB / ISTM Musumba, par **Mathias WANGA KYUMO BINYANGI**
- Evaluation de gestion des médicaments essentiels dans une structure hospitalière. Cas de l'Hôpital Général de Référence Christ-Roi de Mwene-Ditu, par **LUBO MUMBIYI, M., Marceline KAZADI TSHITUAMANJI, S. ILUNGA ILUNGA, B., MUAMBA MATOLO, A., MASENGU MUTSHIMUANA, KABANGUE wa KUBALUBOY, I. TSHIBANGU KADIATA, C., MULAMBA AMISI, BUKASA MULANGU, B.**
- La métaphore sportive dans le discours politique en RDC. Une analyse pragmatique, par **Mado MWENGA KABEYA**
- L'attitude des internautes face à la protection des données personnelles sur l'internet, par **Bruno IMBWANGA BULEWU**

079

M A D O S E
*Revue Culturelle et
Scientifique*
N° 079
SPECIAL AVRIL 2022

Comité de rédaction

- **Rédacteur en chef :**

- Prof. Abbé Laurent KAPAND' a MBAL

- **Secrétariat de rédaction :**

- A.R. Odon MANDJWANDJU MABELE

- **Révision :**

- C.T. Jean SABUE KANYANG'A KABUE
- M. Fernand MPYANA KAMONA

- **Relations publiques :**

- Prof. Fulgence MUNGenga KAWANDA
- C.T. Nelson PALUKU SYAYIPUMA

- **Documentation :**

- Prof. François MPAMBA KAMBA KAMBA

M A D O S E

Revue fondée en 2011 par
Prof. NGONDO a PITSHANDENGÉ Séraphin (†)

EDITORIAL

- Lettre à ceux qui menacent le monde, par Abbé Laurent KAPAND' a MBAL.....

Dossier divers

- L'immoralité : un défi à relever dans le territoire de Ngandajika, par MUYEMBE TEKELA MUNDA.....8
- La surpopulation carcérale et mécanismes de désengorgement de la prison centrale de Mbujimayi (*Mu Tshimanu*), par TSHIMINYI BAYAMBA.....22
- Les tares dans l'enseignement d'éducation physique et sportive. Cas des écoles des Frères Mineurs, par MUAkana MPYANA.....38
- Les conséquences du rejet de la comptabilité dans une entreprise selon le système fiscal congolais, par François NKONGOLO BILA, Jonas KALONJI NYEMBWE, Reagan LUFULUABO KENKESHA et Stanislas MUTOMBO MULAMBA.....52
- L'impact socioéconomique de la fabrication artisanale de savon de ménage dans la commune rurale de Luiza, par Alexis TSHIBUABUA DIMUANGI.....74
- Contribution à l'étude ethnobotanique des plantes médicinales de la Cité de Ngandajika, par Romain CILOMBO KAYEMBE.....86
- *Concretizing meaning of words in secondary schools to congolese learners by means of realia*, by Emmanuel LUNGANGA TSHIAKA, Charles TSHIMBUMBE, Pascal KABALA.....98
- Allaitement maternel exclusif et causes d'abandon. Cas du centre de santé de Référence KANAMPUMB / ISTM Musumba, par Mathias WANGA KYUMO BINYANGI.....108
- Evaluation de gestion des médicaments essentiels dans une structure hospitalière. Cas de l'Hôpital Général de Référence Christ-Roi de Mwene-Ditu, par LUBO MUMBIYI, M., Marceline KAZADI TSHITUAMANJI, S. ILUNGA ILUNGA, B.,

MUAMBA MATOLO, A., MASENGU MUTSHIMUANA. KABANGUE WA KUBALUBOY, I. TSHIBANGU KADIATA, C., MULAMBA AMISI, BUKASA MULANGU, B.....	120
● La métaphore sportive dans le discours politique en RDC. Une analyse pragmatique, par Mado MWENGA KABEYA.....	144
● L'attitude des internautes face à la protection des données personnelles sur l'internet, par Bruno IMBWANGA BULEWU.....	162

EDITORIAL

LETTRE À CEUX QUI MENACENT LE MONDE

C'est vraiment inquiétant ce qui se passe dans le monde. Car, nous vivons dans un monde de conflit. Il suffit d'observer ce qui se passe en Russie et en Ukraine, voire en République Démocratique du Congo avec les menaces de différents groupes armés (Codeco, FDLR, Maï – Maï Yakatumba et Mouvement du 23) et le Rwanda pour se rendre compte que les pays riches, pauvres ou faibles, ont toujours besoin d'hommes forts. La guerre est partout. Si nous regardons le monde avec les lunettes scientifiques, nous pouvons comprendre ce qui se passe derrière les déclarations des guerres des uns et des autres qui nécessitent toujours des résolutions par deux voies : la diplomatie ou la guerre. Qui peuvent être responsables de toutes les déviances rencontrées ?

Par ailleurs, il faut en Afrique une rencontre par exemple de Cop 27 parce que le monde est menacé presque dans tous les domaines agronomique, écologique, socioéconomique, politique, historique, etc. Le monde est dangereux. Parce que, autant de grands maux affectent notre planète, à savoir : la pauvreté, la corruption, le terrorisme, la criminalité internationale organisée, le « *wokisme* », la pandémie de Covid-19 ainsi que le réchauffement climatique, etc. Face à cette réalité, pour ceux qui, comme la Russie, ont vécu longtemps dans les chimères et l'autoritarisme ainsi que tous ceux qui ont payé les errements de leur histoire, les vœux de tous aujourd'hui, est la négociation ou la confrontation des idées qui vient en option. Nous ne sommes pas obligés de copier les autres. Et nous sommes persuadés que « la guerre peut être longue et populaire ». A vrai dire, en RDC, le Président de la République s'engage vers l'union sacrée et met en place non seulement un Etat de droit, mais aussi un Etat de siège.

La manière dont les médias se servent des émissions dans les réseaux sociaux pour expliquer la guerre à l'Est du pays fait comprendre aux uns et autres que, dans l'immédiat, nous avons au

moins compris que le destin de chacun de nos pays est entre les mains de Dieu. D'où nous devons éviter le conflit. Il faut y aller lentement et prudemment pour développer le pays. Car le souci de tout le monde est d'aller plus loin, en développant « le climat des affaires », même dans nos travaux, de faire mieux les choses, parce que nous estimons que personne d'autre ne le fera mieux que nous. Cette triste réalité donne, semble-t-il à chaque auteur de poser des questions pertinentes et de proposer dans ce numéro quelques pistes de solutions pour relever ce défi.

Au-delà de ce constat, notons que le 79^e numéro de MADOSE se propose d'aborder un dossier divers sur lequel les auteurs ont focalisé leurs communications. Il compte dans l'ensemble 11 textes provenant du cœur de la RDC, à savoir : Lomami (30 %), Kasai Oriental (20 %), Kasai (20 %), Kasai Central (10 %) et Haut-Lomami (10 %). Ces articles traitent des problèmes ayant trait à la gestion des médicaments, aux plantes médicinales, à l'immoralité, à la fabrication artisanale de savon de ménage ainsi que de l'internet, etc.

Cependant, nous informons à nos lecteurs et abonnés que, à la quatrième couverture du 77^e numéro de Janvier / Février 2022, il s'est glissé par erreur le nom du feu professeur Biselele Tshimankinda de l'Institut Supérieur Pédagogique de Mbujimayi. Bonne lecture.

Abbé Laurent KAPAND' a MBAL
Professeur Ordinaire, ISP / Mbujimayi

L'IMMORALITE :
Un défi à relever dans le territoire de Ngandajika

Par
MUYEMBE TEKELA MUNDA*

Résumé

L'immoralité a atteint un niveau insupportable à Ngandajika : hommes et femmes, jeunes et vieux, érudits et privés d'instructions...se fourvoient sans gêne et se complètent harmonieusement. La consommation du chanvre et de l'alcool, l'acculturation, les nouvelles techniques d'informations et de la communication, le poids de la tradition, la croyance et la misère généralisée expliqueraient cette pratique surtout au centre du territoire ci-haut cité.

Mots clés : *antivaleur, l'immoralité, corruption, Ngandajika*

Summary

Immorality has reached an unbearable level in Ngandajika: men and women, young and old, scholars and deprived of instructions... misguided without embarrassment and complement each other harmoniously. The consumption of hemp and alcohol, acculturation, new information and communication techniques, the weight of tradition, belief and general and widespread misery would explain this practice especially in the center of the above-mentioned territory.

Keywords: *anti-value, immorality, corruption, Ngandajika*

0. Introduction

Le centre de Ngandajika, autrefois réputée pour sa production agricole, est à ce jour un bastion de l'immoralité. Il suffit de passer un temps clair au deuil, d'aller au cimetière ou d'examiner l'habillement des jeunes gens pour s'en rendre compte. Les délinquants séniles et

* Assistant à l'ISP Ngandajika, province de Lomami.

juvéniles combinent bien leurs actes immoraux et indisposent par la voie des conséquences toute personne éprise de l'éthique. Cette situation nous pousse à nous poser quelques questions : Qu'est-ce qui motive les gens à se lancer dans la pratique des actes immoraux ? Comment la société de Ngandajika accueille-t-elle ces actes ? Que faire pour recadrer les activistes des actes immoraux ?

Certains chercheurs estiment que le cours d'éducation à la vie, tel que dispensé par certains formateurs, serait devenu un cours d'éducation à l'envie, dans la mesure où il éveille très tôt la curiosité des formés et l'envie de pratiquer vite ce qu'ils voient.

D'autres amputent les NTIC qui mettent à la disposition des enfants des atouts majeurs pour contempler des films pornographiques et visualiser des émissions non censurées.

Pour notre part, Ngandajika étant un centre urbano-rural, où la mentalité de la population souffre du poids de la tradition, la consommation du chanvre et de l'alcool, les pratiques fétichistes, les coutumes et la misère seraient à la base de la recrudescence de l'immoralité que nous sommes en train de décrire, et qui devient absolument un défi à relever.

Pour la vérification de cette hypothèse, nous avons diligenté une enquête, et nous avons recouru aux techniques d'observation participative et d'observation directe.

Hormis l'introduction et la conclusion, notre étude gravitera autour des points ci-après : les généralités sur le concept « immoralité », présentation du milieu et de la méthodologie de travail et les faits immoraux vécus à Ngandajika ainsi que leurs causes.

1. Les généralités sur le concept immoralité

Chaque groupe de personnes a ses normes sociales. Ngandajika aussi. Ces dernières permettent au groupe concerné de

décider que des comportements, des valeurs, des attitudes et des croyances sont correctes et acceptables au sein du groupe.¹

Par contre, ce qui est jugé non correct et non acceptable est considéré comme un mal ou une antivaleur. C'est pourquoi, avant de parler de la morale, la moralité et l'immoralité, nous allons parler de l'antivaleur.

1.1. Antivaleur

Etymologiquement le mot « antivaleur » tire sa source du latin :

- Anti : qui indique le mouvement contraire, une opposition allant au-devant de, à l'encontre de...
- Valeur suppose l'existence d'un consensus général sur des critères d'appréciation d'une action, d'un titre, d'un mérite, d'un comportement, etc.

Antivaleur explique bien ce qui est contraire aux normes établies, des normes sociales.²

Pour notre part, l'antivaleur est un mal. Parlant du mal, un chercheur affirme : « Le mal est ce qui est contraire à la morale, à l'ordre, au bien ; tout ce qui est objet de désapprobation ou de blâme. Tout ce qui est tel que la volonté a le droit de s'y opposer légitimement et de le modifier si possible. A en croire Tshimanga Nsubula »³, le langage Luba, dans son usage établit une distinction entre les différents aspects du mal et cela, en utilisant les verbes :

- *Kuenza bubi* : faire ou agir ;
- *Kubunda bubi* : provoquer ;
- *Kuikala ne bubi* : être avec ou avoir.

¹ Florence et al., *Petit guide pour tous*, Institut tropical de santé publique, Suisse, 2017.

² Kabamb' a Tshibang & Wakwenda Bukasa, *L'enseignement s'interroge*, Rayon de soleil, Court Saint Etienne, 2017.

³ L. Kapand a Mbal, « Psychologie et mentalités des peuples face aux enjeux du développement intégral de la RDC », in *Madose*, n°31, Spécial juillet / août 2015, p.17.

Avec ces termes, on dira :

- *Kuenza tshintu tshibi ou kuenza tshilema* = faire quelque chose de mauvais.
- *Kupia tshibindi* (être affecté par une souillure).⁴

De ce qui précède, le mal a beaucoup d'acteurs. C'est-à-dire que l'on peut directement ou indirectement contribuer au mal.

1.2. L'immoralité

La morale désigne en philosophie, une théorie de l'action humaine, soumise au devoir et ayant pour but le bien. Elle est un ensemble de règles de conduite.⁵ Elle a pour synonyme « normes sociales » et immoral qui est contraire aux principes de la morale établie ; qui viole ces principes (corrompu, dépravé, indécent...).

L'immoralité est un caractère immoral d'une personne ou d'une action. C'est ainsi que l'on désigne certains actes immoraux. Parmi les actes immoraux nous pouvons citer en passant : la tricherie, la corruption, le fétichisme, la pédophilie, des chansons obscènes, un langage discourtois, la grossièreté, le nudisme, le port des habits sexy et voire transparents, le viol, le vol, la prostitution, l'irrespect, l'adultère, les avances sexuelles, le harcèlement sexuel ou le harcèlement moral, le mensonge, les rapports sexuelles incestueux, l'incivisme...

Dans la suite, nous verrons quels sont les actes immoraux observables à Ngandajika.

⁴ F. Mpyana Kamona et P. Ilunga Mukoka, « Le dynamisme des pratiques fétichistes chez les Luba-Lubilanji », in *Madose*, n°61, novembre / décembre 2019.

⁵ *Dictionnaire, Le Robert de poche*, Pierre-de-Coubertin, Paris, 2011.

2. Présentation du milieu d'étude et méthodologie

2.1. Milieu

Notre étude, nous l'avons menée dans le territoire de Ngandajika. Celui-ci fait partie de la province de Lomami depuis le dernier découpage du territoire national. Bien avant cette nouvelle configuration, Ngandajika était l'une des cinq territoires de la province du Kasai Oriental.

Il est délimité au Nord par les territoires de Kabinda et de Katanda, au Sud par le territoire de Lwilu, à l'Ouest par le territoire Lwilu (Kalelu) qui la sépare de Tshilenge et à l'Est par la province du Haut-Lomami¹⁶. Ce centre compte 24 groupements et 562 villages (localités).

L'agriculture, le commerce, l'enseignement, la fonction publique et l'artisanat constituent les activités de Ngandajika. La majorité des habitants s'occupe des activités agro pastorales. A ce sujet, Ntumba Muya et Albert Tshimangansatu affirment que le secteur agricole est le secteur de l'économie des pays sous-développés, plus générateur d'emplois et revenus²⁷. Il y a existence de deux saisons : la saison de pluie et la saison sèche.

Le sol de Ngandajika se compose d'un recouvrement sablonneux sur un sédiment argileux qui à son tour repose souvent à faible profondeur sur une ancienne dalle lettrique. Le sol argilo-sableux est principalement rencontré dans les endroits tels que : Mpasu, Mpembanzeo, Tshiyamba, Mpunga. Il est aussi rencontré le long des routes, mais se concentre dans les chefferies de Bena Kalambayi et Bakua Mulumba.

⁶ G. Kubengu Mudilamika, « Histoire orale de Ngandajika : récit d'un agriculteur », in *Madosé*, n° 68, Septembre / Octobre 2020.

⁷ Ntumba Muya et A. Tshimanga Nsantu, « La voie routière : un goulot d'étranglement pour le doigt socioéconomique du territoire », in *MADOSE*, n° 66, Mai / Juin 2020.

Le relief de Ngandajika est constitué des plaines, à part quelques montagnes et plateaux. Ce relief plat et le climat tropical humide offrent au territoire de Ngandajika une bonne potentialité d'une agriculture mécanisée.

Sa végétation est du type savane boisée, entrecoupée de galeries forestières le long des rivières et ruisseaux.

Quant à l'hydrographie de Ngandajika, elle est constituée des rivières et des lacs. Trois grandes rivières nourries par plusieurs affluents arpentent ledit territoire : la rivière Lubilanjé alimentée par les affluents Lubishi, Mvunayi, Mbujimayi, Luvula, Kalunguyi, Tshisumbayi, Mulavudi, Lubondayi, Lubumbu, Musalayi, Tshibubayi et Tshipandia ; la rivière Kalelu noircie par Lopokola, Muluma Musulu, Lokonko, Tshilala et Kasanda ; la rivière Luemba, approvisionnée par les eaux de Tshimpoko, Kalunguyi et Lumbedi.

A côté de ces rivières, il existe dans le territoire de Ngandajika deux lacs situés dans le secteur des Baluba Shankadi (Kasondo et Tshinene)⁸.

⁸ D. Ntumba Mulamba, « Analyse des déterminations de la production de maïs dans le territoire de Ngandajika », in *Madose*, n°47, Novembre / Décembre 2017, p. 21.

hasard. Les deux chefferies et les trois secteurs qui composent le territoire de Ngandajika ont été représentés dans notre échantillon.

Notre enquête a été orientée par un questionnaire ouvert dont les questions avaient pour quête d'une part l'identité des enquêtés et d'autre part leurs opinions sur la question de l'immoralité à Ngandajika . Parmi les questions d'opinion au centre de notre enquête, il y avait les questions ci-après : Quels sont les actes immoraux observables à Ngandajika ? Quels sont les facteurs explicatifs de ces actes d'immoralité ? Comment la société accueille-t-elle ces actes immoraux ? Quels mécanismes mettre en place pour éradiquer ce phénomène ?

Pour gagner le temps, nous nous sommes fait assister de quatre étudiants dans la phrase de l'administration du questionnaire.

Enfin, nous avons procédé à un dépouillement manuel des données récoltés que nous allons pouvoir présenter dans les lignes qui suivent.

3. Présentation des résultats

Tableau 1 : Identité des enquêtés

Classe	Nombre	%
Sexe		
Masculin	70	58,3
Féminin	50	41,6
Profession		
Travailleurs	30	25
Enseignants	40	33
Commerçants	10	0,8
Agriculteurs	20	16,6
Activité libérale	20	16,6
Origine		
Bena Tshiyamba	30	25
Bena Kalambayi	20	16,6
Sect. Baluba Shankadi	18	15
Sect. Ngandajika	22	18,3
Bakua Mulumba	30	25

Pour identifier nos enquêtés, trois variables ont été considérées : le sexe, la profession et l'origine.

Du point de vu sexe, nos enquêtés sont à 58,3 % de sexe masculin et à 41,6 % de sexe féminin. Quant à la profession exercée de nos enquêtés 33 % sont de l'enseignement, 25 % travaillent dans la fonction publique, 16,6 % dont des activités agro-pastorales, 16,6 se retrouvent dans des activités libérales et enfin 0,8 % s'occupent du commerce.

Au sujet de l'origine, 25 % sont Bena Tshiyamba, 25 % de Bakua Mulumba, 16,6 % de Bena Kalambayi, 18,3 % de Bena Kanyoka Ngandajika et 15 de Baluba Shankadi

3.1. Les actes immoraux observables à Ngandajika

Les résultats de notre enquête nous ont permis d'identifier les actes immoraux suivants au territoire de Ngandajika.

3.1.1.La tricherie

D'après un chercheur, l'examen d'Etat dans notre pays est devenu une véritable parodie : la tricherie y est perçue comme la vraie voie vers la réussite. Y contribuant, bien de professeurs et chefs d'établissements organisent ce qu'ils ont convenu d'appeler « cabine publique », cachettes d'où, après avoir subtilisé des carnets de questions ils donnent des réponses qu'ils s'évertuent à communiquer à leurs élèves. D'anciens diplômés, travaillant frauduleusement pour le compte de certains candidats en déjouant la vigilance des surveillants.⁹

Ngandajika est dans la danse. Même au niveau primaire, le TENAFEP se passe dans les conditions presque identiques à celles de l'examen d'Etat. Même au niveau des interrogations et des examens scolaires, de la première année primaire, jusqu'au supérieur, les élèves étudiants ont tendance à tricher.

⁹ D. Ntumba Mulamba, « Analyse des déterminations de la production de maïs dans le territoire de Ngandajika », in *Madose*, n°47, Novembre / Décembre 2017, p. 21.

A notre avis, l'impréparation, la paresse et le niveau bas des apprenants sont les faits explicatifs de ce vice.

3.1.2. La corruption

Notre pays peut être compté parmi les pays les plus corrompus du monde et il n'est pas rare que l'on désigne cette corruption comme la cause principale du mal-être de ce pays qui patauge dans son ensemble¹⁰.

A Ngandajika la corruption se fait sentir partout où se trouvaient les fonctionnaires de l'Etat, les enseignants, le personnel médical ainsi qu'à l'association des chargeurs des camions.

Le fléau est justifié d'une part par la misère et la modicité des salaires pour ceux qui se laissent corrompre, et d'autre part, par l'esprit de facilité chez ceux qui corrompent.

3.1.3. Le vol

La présence des clients et des sentinelles à Ngandajika renseigne qu'il y a beaucoup de voleurs. Les uns opèrent au marché et sur les endroits publics, les autres détruisent les murs des maisons et volent, d'autres encore vont voler sur les champs d'autrui.

L'on se souviendra toujours d'un fils de ce pays, originaire de Bakua Mulumba, qui avait investi dans l'agriculture sur son terroir. Au moment de la récolte, ses frères sont allés nuitamment voler toute la production, découragé, son projet a fermé ses portes et les mêmes villageois continuent à souffrir. La recherche d'un gain facile est la justification de ce vice.

3.1.4. Les fétiches

Pour revenir à l'histoire de Bakua Mulumba, l'investisseur n'a pas perdu seulement la production de ses vastes champs ; mais aussi son Directeur de projet a été victime d'un mauvais sort et il en est mort. C'est-à-dire qu'à Ngandajika l'on pratique plusieurs sortes de fétiches, notamment les *nteta* et le *mukoka*.

¹⁰ L. Kapand a Mbal, « Psychologie et mentalités des peuples face aux enjeux du développement intégrale de la RDC », in *Madose*, n°31, Juillet / Août 2015, p.17.

Le *mukoka* utilise les « *miyambi* » et les « *tubindi* ». Ceux-ci ont une mission qui consiste à détourner les biens de quelqu'un. Appliqué sur un champ quelle que soit la fertilité du sol, ce champ ne va pas produire. C'est un fétiche de la haine. Les gens du groupement de Manda, du territoire de Ngandajika recevaient dès la petite enfance un « vaccin » anti-*nteta*. Eux-mêmes, pour la plupart étaient initiés au traitement de cette maladie. De nos jours, ils en souffrent eux aussi et beaucoup d'entre eux ne savent pas soigner la maladie. Ce fétiche est utilisé soit pour la haine, soit pour sanctionner, soit encore, pour un règlement de compte.³

3.1.5. Les abus sexuels

Ils sont nombreux les pédophiles, les adultérins, les prostitués (mineurs) ... A Ngandajika les relations de plaisanterie liant un mari à ses belles-sœurs, le port des habits sexy (ou transparents) la promiscuité, la misère générale, l'état d'enfant de la rue, l'état d'orphelin et la mauvaise gestion de son organisme sont autant des faits explicatifs des abus sexuels observés à Ngandajika. En plus, il est des gens qui ont des fétiches qui, pour leur renforcement exigent au porteur des abus sexuels avec les tout petits enfants, avec des femmes mariées ou avec ses propres parents.

3.1.6. Les paroles et / ou chansons obscènes

A Ngandajika, il suffit de se rendre au cimetière où à un deuil pour regretter le comportement des jeunes gens comme celui des adultes.

D'abord, les petits enfants du de cujus font disparaître le couvercle du cercueil, pour qu'on leur donne de l'argent. Les paroles qui sortent des bouches des jeunes et des adultes ne sont guère supportables. De vieilles mamans et vieux papas enlèvent les habits. Les uns se limitent à montrer leurs sous-vêtements, d'autres vont

³ F. Mpyana Kamona et P. Ilunga Mukoka, « Le dynamisme des pratiques fétichistes chez les Luba- Lubilanji », in *Madose*, n°61, Novembre / Décembre 2019.

jusqu'à exhiber leurs zizis. L'alcoolisme et la drogue sont les véritables causes de ces bévues.

3.1.7. Le mensonge

Ngandajika est un bastion de la politique où l'on découvre plusieurs vases des partis politiques, la population est victime de mensonge des politiciens. Mais déjà éveillée, la population trompe aussi les politiciens en leur faisant, comme l'indique le passage ci-dessous, de fausse promesse... ces politiciens qui, en perspective de futures élections distribuent des tricots, des pagnes, des vélos, des motos et de l'argent... « penses-tu qu'ils viendront jusque dans notre maison ? Nous allons à leur rencontre pour leur soutirer quelque chose. Mais le jour des élections, nous choisirons en âme et conscience ».⁴

Toujours à Ngandajika, l'on trouve plusieurs « églises » dont le mensonge des oints de Dieu n'est pas à démontrer. En effet, la misère, la quête du bien-être, l'opération des miracles expliquent ledit mensonge.

Nous ne prétendons pas avoir épuisé la liste des actes immoraux observables en Ngandajika. Néanmoins nous avons exploité ceux qui se pratiquent à grande échelle.

3.2. Conclusion

Notre travail avait pour objectif d'identifier les actes immoraux observables à Ngandajika et d'en examiner les causes, de manière qu'au finish nous soyons en mesure de proposer quelques pistes de solution pour l'éradication du phénomène.

Eu égard à ce qui est dit plus haut, et considérant le niveau de délinquance juvénile, sénile, nous proposons ce qui suit :

⁴ F. MPYANA KAMONA, *Troisième guerre mondiale*, Panumbule, Belgique, 2008, p.34.

A l'Etat

- D'améliorer le social de la population ;
- De donner des salaires décents aux travailleurs et enseignants ;
- De punir les inciviques, c'est-à-dire combattre l'impunité et instaurer un état de droit.

Aux enseignants et travailleurs

- De se laisser guider par la conscience professionnelle ;
- D'éviter de se vendre à moins cher ;
- D'imposer aux enfants un habillement décent ;

Aux élèves

- D'avoir confiance en eux-mêmes ;
- D'éviter la loi du moindre effort ;
- D'intégrer la politique de méritocratie

Aux églises

- D'amener les fidèles à la conversion ;
- De multiplier les enseignements sur les vertus ;
- De dénoncer à temps l'élan des criminels.

Bibliographie

Ouvrages

- Florence et alii, *Petit guide pour tous*, Institut tropical de santé publique, Suisse, 2017.
- Kabamb' a Tshibang & Wakwenda Bukasa, *L'enseignement s'interroge, cas du Congo ex- Zaïre*, Rayon de soleil, Court Saint Etienne, 2017
- Mpyana Kamona, F., *Troisième guerre mondiale*, Panumbule, Belgique, 2008.

Revues

- Kabangu Mudilamika, G., « Histoire orale de Ngandajika », in *Madose*, n° 70.

- Kapand a Mbal, L., « Psychologie et mentalités des peuples face aux enjeux du développement intégral de la RDC », in *Madose*, Spécial n°31, juillet / août 2015.
- Mpyana Kamona, F. et Paul Ilunga Mukoka, « Le dynamisme des pratiques fétichistes chez les Luba-Lubilanji », in *Madose*, n°61, novembre / décembre 2019.
- Ntumba Mulamba Denis, « Analyse des déterminations de la production de maïs dans le territoire de Ngandajika », in *Madose*, n°47, Novembre / Décembre 2017.
- Ntumba Muya et Tshimanga Nsantu, A., « La voie routière : un goulot d'étranglement pour le doigt socioéconomique du territoire », in *Madose*, n° 66, Mai / Juin 2020.

Dictionnaire

- Dictionnaire, *Le Robert de poche*, Pierre-de-couburtin, Paris, 2011.

**LA SURPOPULATION CARCERALE ET MECANISMES DE
DESENGORGEMENT DE LA PRISON CENTRALE
DE MBUJIMAYI (MU TSHIMANU)**

Par
TSHIMINYI BAYAMBA*

Résumé

La présente contribution démontre comment la maison carcérale de Mbuji mayi située dans la Commune de Diulu, province du Kasai Oriental en République Démocratique du Congo, construite pour une capacité de 150 à 200 détenus, connaît actuellement un sérieux problème de surpopulation carcérale, sa capacité d'accueil ne permet plus de recevoir un grand nombre de détenus. De nos jours, elle héberge 741 détenus : 70 femmes, 38 mineures, 631 hommes, 2 nourrissons et 14 détenus malades hospitalisés. Face à cette situation, personne ne peut rester indifférent ni laisser tomber les bras. C'est pourquoi cette communication propose non seulement une réduction des peines d'emprisonnement, mais aussi la construction d'une nouvelle prison ayant une grande capacité d'accueil ainsi que l'augmentation des magistrats dans le ressort de la cours d'appel du Kasai Oriental.

Mots clés : *surpopulation, prison, détenu, Mbuji mayi*

Summary

This contribution demonstrates how the prison house in the city of Mbuji mayi located in the Commune of Diulu, Kasai Oriental Province in the Democratic Republic of Congo, built for a capacity of 150 to 200 prisoners, is currently experiencing a serious problem of prison overcrowding, its capacity no longer allows to receive a large number of prisoners. This contribution demonstrates how the prison house in the city of Mbuji mayi located in the Commune of Diulu, Kasai Oriental Province in the Democratic Republic of Congo, built for a capacity of 150 to 200 prisoners, is currently experiencing a serious problem of prison overcrowding, its capacity no longer allows to

* Assistant à l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Mbuji mayi, province du Kasai Oriental.

receive a large number of prisoners. Nowadays, it hosts 741 70 women, 38 minors, 631 men, two infants, 14 out of 741 inmates were hospitalized. Faced with this situation, no one can remain indifferent or let their arms fall. Faced with this situation, no one can remain indifferent or let their arms fall. This is why this communication proposes not only a reduction in prison sentences, but also the construction of a new prison with a large capacity and the increase of magistrates in the jurisdiction of the Kasai Oriental Court of Appeal.

Keywords : overcrowding, prison, inmate, Mbujimayi

0. Introduction

Dans le but de réprimer la délinquance, la criminalité, les Etats du monde entier ont érigé des établissements de rééducation et de réorientation en vue de maintenir l'ordre dans la Société. Ce sont les prisons ou les maisons carcérales.

Cependant, de nos jours nous soulignons qu'à travers le monde, ces maisons connaissent un sérieux problème de surpopulation. Pour illustration, aux Etats-Unis six mille prisonniers fédéraux ont fait l'objet d'une libération anticipée entre le 30 octobre et le 2 novembre 2018 soit 578 au total, 295 en Floride et 253 à l'Illinois (observatoire International des prisons / Section Française, n°102 (2018).

En France, au 1^{er} décembre 2017, on comptait 69.714 personnes incarcérées et 80811 écrouées (OIP, 2018).

En Haïti, en moyenne 74 % des hommes incarcérés sont détenus sans avoir été jugés. La situation est encore plus discriminatoire pour les femmes (82 %) et les filles (95 %). (OIP, 2018).

En Belgique en 2016, la Direction générale des Etablissements Pénitentiaires avançait le chiffre de 10.619 détenus pour une capacité totale de 9.687 amenant la surpopulation carcérale moyenne aux alentours des 10 % (OIP, 2018).

Par ailleurs, aujourd'hui, le taux de surpopulation carcérale du Centre de Détention de la Capitale Economique Ivoirienne est 40 % (Thierry Gouegnon / Renters) (OIP, 2018).

Au Congo-Brazzaville, jusqu'à 40 % des détenus étaient, en effet, en attente de jugement et peuvent rester emprisonnés des années avant d'être présentés devant un juge (OIP, 2018).

En République Démocratique du Congo et plus précisément à la prison de Makala et dans les prisons du pays, les taux de surpopulation sont alarmants et peuvent atteindre 40 % (Charles Kakule Kinombe, 2016).

Selon l'Observatoire International des prisons (2018), environ deux cents dix détenus de la prison Centrale de Mbujimayi (Kasaï Oriental) souffrent de la tuberculose sur environ huit cents dépistés, alors que cette prison n'a qu'une capacité d'accueil de 150 à 200 personnes.

Eu égard à cette situation, nous avons décidé de mener une étude sur les causes de la surpopulation, afin de proposer les mécanismes de désengorgement de la prison centrale de Mbujimayi.

C'est pourquoi, notre question de recherche se formule de la façon suivante : Quelles sont les causes de la surpopulation de la prison centrale de Mbujimayi et quels peuvent être les mécanismes pour son désengorgement ?

En guise d'hypothèse, nous présumons que la détention prolongée est la principale cause de ce fléau et la réduction de la durée de la détention reste le mécanisme-clé de désengorgement.

Ainsi, l'objectif que nous nous assignons dans cette étude reste sans doute l'amélioration des conditions de détention dans la prison centrale de Mbujimayi.

1. Considérations théoriques sur le concept prison

1.1. Définition

Parmi les différentes définitions du concept prison, le Centre national de ressources textuelles et lexicales définit la prison comme

un lieu de détention, un établissement pénitentiaire clos, aménagé pour recevoir des individus condamnés par les tribunaux à une peine les privant de liberté ou des prévenus en instance de jugement. C'est aussi l'ensemble des détenus d'un tel établissement.

D'autres synonymes comme barreaux, cachot, cellule, cour, parloir peuvent signifier prison. Etymologiquement, le terme prison vient de « *prisun* » qui veut dire prise, capture.

Du Latin *prensionem* accusatif de *prensio*, contraction de *préhensio* (action d'appréhender au corps).

1.2. Origine des prisons

Il n'y a aucun pays au monde qui manque de prisons. Les prisons existent depuis la plus haute antiquité. Elles ont cependant connu, au fil du temps, de profondes métamorphoses qui commencent à la veille du XIX^{ème} siècle, jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, les prisons étaient considérées plus comme une mesure de sureté et d'intimidation que comme moyen d'amendement.

Cela s'explique par le fait qu'on y plaçait les individus attendant d'être jugés soit pour subir un châtiment corporel (potence, roue, poing coupé, langue percée d'un fer chaud...) soit pour ceux qui étaient arbitrairement mis au cachot sur l'ordre de l'autorité souveraine d'être libéré et dédommagé.

Dès 1703, le Pape Clément XI faisait écrire ceci sur les murs de la prison Saint-Michel à Rome : "Il ne suffit pas d'effrayer les hommes malhonnêtes par la menace de la peine, il faut les rendre honnêtes par son régime".

Avec des théoriciens comme l'Italien Beccaria qui préconisait l'emprisonnement et l'Anglais Howard qui recommandait le travail et l'éducation religieuse pour amender les coupables, la législation pénale s'adoucit dans la plupart de pays à la fin du 18^{ème} siècle et au début du 19^{ème} siècle : les peines de mort ont été abandonnées, les châtiments corporels remplacés par les peines privatives de liberté.

Nous vous faisons remarquer que l'emprisonnement de tous les condamnés était en permanence dans un même lieu, tout en séparant des hommes et les femmes.

Les prisonniers souvent maltraités étaient abandonnés et recevaient le minimum vital pour la nourriture. Ce système était lié aux institutions monarchiques et influencé par la conception chrétienne du rachat des fautes par la mortification.

Une deuxième étape est celle de l'initiative de mesures de réforme pénitentiaire initiée par les Etats-Unis qui expérimente deux méthodes, celle de la prison d'Auburn dans l'Etat de New York vers 1825 désignée par le terme de "Système auburnien" et celle de la Philadelphie en 1829 appelée alors "Système pennsylvanien".

En effet, ce système auburnien avait un caractère moins sévère car les détenus étaient isolés en cellules la nuit seulement. Dans la journée, ils travaillaient et prenaient leurs repas en commun. Mais ils devaient respecter un silence absolu. Ce régime a été très souvent préféré au Système pennsylvanien aux Etats-Unis.

Cependant, le système pennsylvanien obéissait à un principe unique et rigoureux. Entre autres, les détenus devaient être soumis à un isolement absolu, de jour comme de nuit. Ils étaient astreints à de durs travaux. Ce régime avait connu une certaine faveur en Europe et particulièrement en France.

Une troisième étape est celle marquée par l'évolution des méthodes d'emprisonnement. Ce n'est que dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle que l'intention d'amender par l'emprisonnement se dégage véritablement. Elle a grandement inspiré les créateurs du régime progressif ou irlandais. Celui-ci combinait les avantages de régimes précédents ; partant de l'isolement complet, on conduisait les prisonniers à la liberté en passant par différentes étapes de moins en moins sévères. La bonne conduite du sujet était la condition de sa progression, et le retour à la liberté était précédé d'une sorte d'apprentissage (travail à l'extérieur de la prison, liberté surveillée). Si l'attitude des délinquants le justifiait, ils pouvaient bénéficier d'une mise en liberté conditionnelle.

Parallèlement, une toute autre méthode a été mise en pratique dans les pays qui possédaient des colonies, comme la France, l'Angleterre et la Russie. Elle consistait à déporter dans ces territoires, les condamnés dont on voulait se séparer définitivement. Les détenus étaient soumis aux travaux les plus rudes (terrassment, extraction des roches). Ils remplaçaient les esclaves et exploitaient les richesses d'un pays où le séjour était rendu pénible par les conditions climatiques.

De nos jours, une quatrième étape est marquée par l'apparition de la notion de traitement pénitentiaire. Vers la fin du 19^{ème} siècle, les mouvements positiviste et scientifique, inspirés des travaux de l'Italien Lombroso, ont conduit à l'étude méthodique de la personnalité des délinquants. La notion de rééducation a été alors pensée, et l'on s'est efforcé de lui donner une forme plus positive, plus active. Un Comité Anglais avait insisté sur la nécessité de faire sortir de prisons des hommes et des femmes meilleurs qu'ils ne l'étaient en y entrant. C'est-à-dire, en fait, mieux armés moralement. De son côté, le français Saleilles soutenait que la souffrance est inutile pour transformer le criminel en honnête homme. Peu à peu, on a vu apparaître et se développer, jusqu'à nos jours, la notion de traitement pénitentiaire (Action pour la solidarité en faveur des détenus, 2005).

1.3. Mission de la prison

La prison se veut un lieu de sanction mais aussi de réinsertion. Il s'agit de permettre aux personnes qui ont commis un délit ou un crime de prendre conscience de leurs actes et de pouvoir, par la suite, réintégrer la société dans les meilleures conditions.

En résumé, la mission de l'administration pénitentiaire est quadruple : protéger la société ; assurer la sanction du condamné ; favoriser son amendement (changement) et permettre la réinsertion du prisonnier. (Action..., 2005).

1.4. Types de prisons

Les établissements pénitentiaires sont classés en fonction du public qu'ils sont destinés à accueillir et des règles qui y sont appliquées. C'est dans ce sens que l'on distingue outre la prison, les

maisons d'arrêt, les établissements pour peine, les centres de détention, les maisons centrales, les centres pénitentiaires, les établissements pénitentiaires pour mineurs, aménagement de peine, les transferts.

1.4.1. Maison d'arrêt

C'est une prison qui accueille des prévenus c'est-à-dire les personnes en attente de jugement, ainsi que des personnes condamnées définitivement et dont les peines (ou reliquat de peine) restant à purger sont inférieures à deux ans.

1.4.2. Etablissement pour peine

L'appellation "établissement pour peine" regroupe différents types de prisons dont les centres pénitentiaires, les centres de détentions, les maisons centrales, ou les établissements pénitentiaires pour mineurs.

1.4.3. Centre de détention

Il s'agit d'une prison qui héberge les détenus condamnés à une peine supérieure à deux ans et qui présentent des perspectives de réinsertion sociale. Dans ce type d'établissement, l'accent est mis sur la réinsertion des détenus (travail, activités culturelles et sportives).

1.4.4. Maison centrale

Ce genre d'établissement accueille des détenus condamnés à une longue peine et ceux présentant des risques particuliers.

L'organisation et le fonctionnement d'une maison centrale sont principalement axés sur la sécurité.

1.4.5. Centre pénitentiaire

Ce sont des établissements mixtes. Ces prisons regroupent plusieurs quartiers qui peuvent donc comprendre à la fois une maison d'arrêt, un centre ou une maison centrale.

1.4.6. Etablissements pénitentiaires pour mineurs

Ce sont des prisons spécialisées dans la prise en charge des mineurs délinquants. En France par exemple, les premiers ont été ouverts entre 2007 et 2008.

1.4.7. Aménagement de peine

Il s'agit des centres de semi-liberté et des centres pour peines aménagées au sein desquels les détenus en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement à l'extérieur peuvent accomplir leur peine.

1.4.8. Transfert

Au cours de sa détention, un détenu peut faire l'objet d'un transfert d'une prison à l'autre. C'est notamment le cas d'une personne en détention provisoire qui a été jugée, son transfert est effectué d'une maison d'arrêt à un centre de détention. Une personne condamnée à une longue peine (meurtre, viol, braquage, terrorisme...) pourra donc commencer à accomplir celle-ci en maison d'arrêt jusqu'à sa condamnation définitive, puis être ensuite transférée dans un établissement pour peine.

1.5. Etat des lieux de la prison centrale de Mbujimayi

La prison centrale de Mbujimayi est érigée dans la commune de Diulu, quartier Bubanyi, sur le Boulevard Laurent Désiré Kabila. Elle est limitée à l'Est par le marché Congo, à l'Ouest ou en face par l'Hôpital Général de Référence Kayembe, au Sud par le bâtiment du Gouvernorat de la province du Kasai Oriental et au Nord par la Banque Centrale du Congo. (Archives de la prison centrale de Mbujimayi : septembre et novembre 2018).

Construite à côté de la Tribune de Rassemblement Populaire, son accessibilité ne pose aucun problème. Elle mesure 79,47 m de longueur et 27,60 m de largeur, soit une superficie de 2193,372 m².

Il convient de noter qu'avant l'arrivée de l'homme blanc, il n'existait aucune prison au Congo en général, et dans la province du Kasai Oriental, en particulier. Les délinquants étaient généralement punis sous forme de vengeance collective au lieu de la peine privative

de liberté, comme ce fut le cas avec la fragrante coupure d'une oreille en vue d'intimider les délinquants. Alors que les chèvres, les cossettes ou autres objets étaient payés à titre de dommages et intérêts.

Dans les coutumes Tetela, Songye, Kanyok et Kete par exemple, on déshabillait les délinquants et on les faisait promener en costumes des feuilles de bananier ou nus dans toutes les localités et on invitait les enfants à proférer des injures contre eux. En cas de récidive, on leur coupait carrément la main droite. (Olivier Bukasa et Jean Claude Kazadi, Gestion des déchets de la prison centrale de Mbujimayi).

A l'arrivée du colonisateur Belge, ces actes jugés barbares, étaient abolis parce qu'ils étaient jugés indignes, inhumains, ainsi fût instauré la servitude pénale, en construisant des prisons où les délinquants étaient contraints de purger leurs peines.

C'est dans cette optique que fut construite aux environs de 1950, la prison centrale de Mbujimayi pour accueillir environ 150 à 200 personnes. Depuis lors, cette prison n'a jamais fait l'objet d'un quelconque agrandissement ni modification.

Au départ, la prison centrale de Mbujimayi, était un cachot de la Société Minière de Bakwanga (MIBA) construite pour garder les creuseurs clandestins arrêtés dans les mines lui appartenant, seuls les condamnés étaient envoyés à la prison centrale de Kabinda (archives de la prison centrale de Mbujimayi, septembre, novembre 2018).

Lors de l'accession de la RDC à l'indépendance le 30 Juin 1960, cette entité administrative de Bakwanga reçut les ressortissants kasaïens en provenance de Luluabourg et du Katanga, attirés par les infrastructures du Camp des ouvriers de l'ex For-minièr aujourd'hui appelée MIBA.

A la suite de la création de l'Etat autonome du Sud Kasaï qui ne dura que deux ans, soit de 1960-1962, le cachot, autrement appelé "ex-prison du territoire de Bakwanga" deviendra la prison pour toute la région. Evoluant ainsi petit à petit d'ex-prison du territoire de Bakwanga devenue déjà prison de la région obtint en 1978 le statut de la "prison centrale de Mbujimayi" suite à l'installation de la Cour

d'Appel du Kasai Oriental la même année. Ainsi, la prison centrale de Mbujimayi était créée comme toutes les autres prisons du pays sur base de l'alinéa 1 de l'article 5 de l'ordonnance n° 0344 du 17 septembre 1965 portant organisation et fonctionnement du régime pénitentiaire au Congo qui dispose qu'il est établi une prison centrale dans chaque localité où un tribunal de première instance a son siège habituel. (Propos recueillis par nous lors d'une interview nous accordée par Monsieur le Directeur de la prison centrale de Mbujimayi dans son Cabinet de travail, le 27 juin 2019).

Pour réaliser cette étude, nous avons recouru à la méthode prospective appuyée par les techniques d'analyse documentaire et d'observation directe et d'entretien.

Nous analysons la prison centrale de Mbujimayi en décryptant l'état de lieu général, le nombre de détenus, la quantité et qualité de la nourriture servie aux détenus, l'existence des latrines et de la literie ainsi que l'accès à l'eau potable.

En effet, la prison centrale de Mbujimayi se trouve dans un état de vétusté déplorable. Elle ne compte que sept cellules pour hommes et un dortoir pour femmes, deux cours intérieures pour détenus, une salle d'audience, un dispensaire, les sanitaires (latrines et douches) une cuisine, un dépôt de stockage de vivres ainsi que trois bureaux respectivement pour le Chef d'Etablissement Pénitentiaire, le Secrétaire et le Greffe Civil et Militaire. Elle n'a connu aucune couche de peinture. D'ailleurs ses murs sont devenus très fragiles et facilitent l'évasion, dont celle du 25 janvier 2019.

Tableau 1 : Catégories des détenus dans la prison

Catégorie	Nombre	%
Hommes	631	85,2
Femmes	70	9,4
Mineurs	38	5,1
Nourrissons	2	0,3
Total	741	100

Comme nous le remarquons, 741 détenus constituent l'effectif présent, 70 femmes, 38 mineurs, 2 nourrissons, 631 hommes, femmes, adultes et mineurs confondus, comme il n'y a pas de place pour tous les détenus, il est organisé des rotations pour dormir.

Tableau 2 : Conditions des détenus au 25 janvier 2019

Conditions	Nombre	%
Hébergés	590	80
Hospitalisés	14	2
Logement dans le hangar	137	18
Total	741	100

En date du 25 janvier 2019, cette maison carcérale hébergeait 741 détenus, dont 14 hospitalisés, 137 sont logés dans le hangar.

En effet, il s'observe que la forte densité de ces détenus est largement disproportionnée par rapport à l'infrastructure d'hébergement.

Si déjà l'hébergement pose un sérieux problème, qu'en sera-t-il de la nourriture qui ne dépend que du bénévolat de la MONUSCO, de quelques organisations non gouvernementales, quelques églises et les familles de détenus ?

Toutefois, il faut affirmer qu'étant donné le nombre des détenus, la nourriture disponibilisée sporadiquement par l'Etat, n'est ni de bonne qualité ni en quantité suffisante. Alors que par sa circulaire n°002 du 28 janvier 2013, le Ministère de la Justice et Droits Humains a établi que le coût minimum de la nourriture par détenu et par jour s'élève au minimum à l'équivalent en francs congolais d'un dollar américain. Pour éviter toute mal nutrition poursuit-elle, la ration journalière doit être la suivante pour un apport nutritionnel équilibré : 300 grammes de farine de maïs, 100 grammes de farine de manioc, 125 grammes de haricot, 40 millilitres d'huile de palme, 5 grammes de sel iodés et 200 grammes de légumes (circulaire n°002/CAB/MIN/J et DH/2013 du 28 janvier 2013 relative au

fonctionnement des Comités Locaux d'Encadrement du Budget des Prisons Centrales Provinciales et Camp de Détention).

Eu égard à ce qui précède, nous constatons qu'au lieu d'apporter la sécurité nutritionnelle, la ration sus-indiquée porte en elle-même des germes d'insécurité nutritionnelle et d'insuffisance alimentaire.

Le plus grand problème de cette maison carcérale, c'est la quasi-absence des toilettes ou plutôt l'insuffisance. Il suffit de se trouver dans les parages de la prison pour sentir l'odeur qui s'en dégage. Nos visites dans cet établissement pénitentiaire nous ont révélé que les fosses sont vidées manuellement et journallement.

Plus grave encore, les 741 détenus partagent 7 cellules de toilettes (en raison de trois pour femmes et 4 pour hommes et 8 douches (soit 6 pour hommes et 2 pour femmes, avec cette conséquence qu'il est quasi impossible que ces détenus se lavent quotidiennement ou fréquentent. (Olivier Bukasa et Jean Claude Kazadi, sd).

Les rares lits qui y sont, sont en mauvais état, il y a de vieilles mousses que la MONUSCO avait dotées à l'établissement. Actuellement, elles sont toutes usées, et pleins de puces.

Les détenus se couchent à même le sol. Ils n'ont ni draps ni couvertures. Ce qui les expose à des maladies telles que la tuberculose et la malaria.

Par ailleurs, comme tous les habitants de la ville de Mbuji-Mayi éprouvent d'énormes difficultés en eau potable, les détenus en éprouvent autant. Les citernes de la MONUSCO qui les approvisionnent ne couvrent pas leurs besoins.

En plus qu'à Mbuji-Mayi l'eau a un prix élevé, les conditions de vie dans ce milieu carcéral qui devrait être ravitaillé en eau 4 à 5 fois ou plus par jour, tombe régulièrement en carence. Ce qui rend la vie des détenus très pénible.

2. Causes de la surpopulation et mécanismes de désengorgement

Les causes de la surpopulation de la prison centrale de Mbuji-Mayi sont multiples. Nous allons citer les plus saillantes. Il s'agit notamment de l'allongement de la détention provisoire. Celle-ci résulte du nombre insuffisant des Magistrats dans le ressort de la cour d'Appel du Kasai Oriental.

D'après nos observations, le Tribunal de Paix de Mbuji-Mayi ne compte que 4 juges dans l'ensemble, ce qui constitue une énorme difficulté dans la répartition des dossiers à instruire ainsi que dans la répartition en chambres, et pourtant c'est la seule juridiction qui traite des dossiers des personnes placées en détention préventive au premier degré (Rubbens Antoine, 2010).

La même difficulté se rencontre aussi au Tribunal de Grande Instance de Mbuji-Mayi où siègent aussi 4 juges. Cet état de choses paralyse le bon fonctionnement de la justice à Mbuji-Mayi et surtout pour ce qui concerne le traitement des dossiers des personnes en détention préventive, environ 80 % des dossiers de ces personnes ne sont pas traités (Munganga Zahera wa Kaulu, Directeur de la Prison, 28 mai 2019).

Une autre cause principale de cette surpopulation reste le manque des prisons militaires à Mbuji-Mayi. A la suite du phénomène « Kamuena Nsapu¹ » qu'avait connu une partie de la Province du Kasai Oriental, un nombre important des miliciens et militaires (FARDC) se sont retrouvés dans la prison centrale de Mbuji-Mayi, alors que cette catégorie d'individus devrait être enfermée dans une prison militaire.

La prison centrale de Mbuji-Mayi héberge jusqu'à 27,5 % des détenus militaires sur un effectif de 741 détenus (Munganga Zahera

¹ En République Démocratique du Congo, il s'agit d'un phénomène à travers lequel les miliciens nommés « Kamuena Nsapu » acceptaient de baigner dans les fétiches en vue d'échapper aux balles de l'armée ou de la police. Pour les amples explications lire Odon Mandjwandju Mabele (2017).

wa Kaulu, Directeur de la prison centrale de Mbujimayi lors d'un entretien en date du 28 juin 2019 dans son cabinet).

Et pourtant l'article 362 de la loi n°023/2002 du 18 novembre 2002 portant Code Judiciaire Militaire dispose que : « il est créé des prisons militaires sur toute l'étendue de la République, leur organisation et leur fonctionnement sont déterminés par voie réglementaire ».

Il est donc déplorable de constater que la République Démocratique du Congo, pays aux conflits armés multiples ne dispose que de quelques prisons militaires, en l'occurrence la prison de Ndolo située au centre de la ville de Kinshasa, la prison d'Angenga et la prison Militaire de Mbandaka dans l'ex-province de l'Equateur. Celle de Bulambemba au Kongo -Central n'est plus opérationnelle suite à la vétusté et au manque d'entretien (Charles Kakule Kinombe, 2016).

Or, la ville de Mbujimayi qui connaît « le phénomène suicidaire » dont les acteurs opèrent avec les effets militaires et donc, assimilés aux militaires ne pouvait pas manquer une prison pour militaires.

Les autres causes restent la lenteur administrative et judiciaire pour les condamnés ayant purgé leurs peines et en attente de libération, la sévérité des peines.

Conclusion

A travers cette étude, notre objectif est de contribuer tant soit peu, en interpellant les autorités, notamment le Ministère de tutelle et la direction de la prison, à l'amélioration des conditions des détenus par l'application des certains mécanismes aujourd'hui négligés. Par ailleurs, nous proposons comme mécanisme de désengorgement de la prison centrale de Mbujimayi, les stratégies ci-après :

- La réduction de l'usage et de la durée de la détention provisoire et des peines de prison ; Notamment par la décriminalisation ou la dépénalisation par la promotion des sanctions et mesures qui s'exécutent dans la communauté (Sonja, Snacken, 2018) ; (Charles Kukule, 2016) ;

- Par la limitation de la durée de la détention avec le recours systématique aux remises des peines, aux aménagements des peines ou à la libération conditionnelle ;
- l'agrandissement de cette prison ou la construction d'une nouvelle remplissant les conditions ;
- L'augmentation du nombre des juges dans le ressort de la cour d'Appel du Kasai Oriental.

Cette modeste étude a porté sur la surpopulation carcérale et les mécanismes de désengorgement de la prison centrale de Mbujimayi.

A l'aide de la méthode analytique appuyée par la technique documentaire et celle d'entretien, nous avons constaté que la population carcérale dans la prison sous étude s'élevait à 741 détenus dont 14 hospitalisés, 137 logés dans le hangar, 741 constituant l'effectif présent, 70 femmes, 38 mineurs et 2 nourrissons. Cette situation est consécutive à l'allongement de la durée de la détention préventive, au nombre insuffisant des magistrats tant du siège que du parquet.

Nous n'avons pas eu la prétention d'épuiser tous les problèmes qui se posent à la prison centrale de Mbujimayi, tout au moins nous avons tenté de tirer la sonnette d'alarme en vue de l'amélioration des conditions des détenus.

Références bibliographiques

I. Ouvrages

- BUKASA, O. et KAZADI Jean Claude, sd, *Gestion des déchets de la prison centrale de Mbujimayi*, Mbujimayi.
- KAKULE KINOMBE, C. 2016, *La surpopulation carcérale dans les prisons congolaises*.
- MANDJWANDJU MABELE, O. 2017, *Les fous errants et l'évènement de Kamuina Nsapu à Mwene – Ditu : Une analyse sociologique*, éditions Madose, Mwene-Ditu.

- RUBBENS, A. 2010, *Instruction criminelle et procédure pénale*, Presses Universitaires de Kinshasa, Kinshasa.

II. Rapports et autres documents

- ACTA (2017), Rapport sur la Situation de la Prison au Cameroun.
- Action pour la Solidarité en faveur des détenus (2005).
- Archives de la Prison Centrale de Mbujimayi, Septembre-Novembre 2018.
- Centre National de Ressources textuelles et Lexicales.
- Règle Minima des Nations Unies pour l'élaboration des mesures non privatives de liberté.

III. Textes juridiques

- Circulaire n°002/CAB/MIN/J et DH/2013 du 28 janvier 2013 relative au fonctionnement des comités locaux d'encadrement du budget des prisons centrales provinciales et camp de détention).
- Loi-organique n°13/011-B du 11 avril 2013, portant organisation, fonctionnement et compétence des juridictions d'ordre judiciaire.
- Loi-organique n°023/2001 du 18 novembre 2002, portant Code judiciaire.
- Ordonnance-loi n°344 du 17 septembre 1965 relative au régime pénitentiaire.
- Observatoire international des prisons section française, (OIP) n°102 (2018).

➤ Personnes ressources

- META NTAMBUA Astrid, Agent Pénitentiaire de la Prison Centrale de Mbujimayi.
- MUNGANGA ZAHERA WA KAULU, Directeur de la Prison Centrale de Mbujimayi, Kasai Oriental.
- NGOYI KALONDA Willy, Agent Pénitentiaire de la Prison Centrale de Mbujimayi.

LES TARES DANS L'ENSEIGNEMENTS DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE : CAS DES ECOLES DES FRERES MINEURS

Par
Jonathan MUAKANA MPIANA*

Résumé

L'Education Physique et Sportive est une discipline indispensable pour la croissance et le développement de l'enfant. Cependant, elle est donnée avec beaucoup de failles. Ce qui conduit à une remise en cause.

Mots clés : Education Physique, sports, écoles, Mbujimayi

Summary

Physical Education and Sports is an essential discipline for the growth and the development of the child. However, it is given with many weak. This leads to a questioning.

Keywords : Physical Education, sports, schools, Mbujimayi

0. Introduction

Les activités physiques et sportives constituent un facteur important de l'éducation et de la culture, de l'intégration à la vie sociale.¹ D'où l'utilité à assurer l'éducation physique et sportive en tant que cours ou discipline dans les écoles, afin de permettre, comme le veut le programme national, aux élèves :

- De pratiquer les exercices susceptibles de stimuler les fonctions vitales ;
- De contribuer à la promotion du patrimoine culturel par la valorisation des jeux et sports traditionnels.

Cependant, dans toutes les écoles de notre échantillon, cette discipline souffre de plusieurs maux. Cet état des lieux si interpellant

* Assistant à l'ISP/Mbujimayi, province du Kasai Oriental.

¹ J. Muakana Mpiana, "Analyse critique de l'enseignement de Basket bal au secondaire, Mémoire 2019, ISP/Lubumbashi.

met en cause la qualité de l'enseignement dispensée et nous pousse à nous poser un tas de questions ci-après : au vu de ce qui se passe dans les écoles, quelle est la qualité (qualification) des enseignants chargés d'assurer le cours d'éducation physique et sportive ? Leur enseignement permet-il d'atteindre les objectifs généraux définis par le programme national ? Quelles sont les activités physiques et sportives réalisées par les élèves dans le cadre de ce cours ? Où cette discipline s'acquiert-elle dans une école ? Quel est le contenu de ce cours.

A notre humble avis, l'éducation physique et sportive serait réduite à une simple gymnastique, alors que cette dernière n'est qu'une activité physique et sportive parmi tant d'autres.

En effet, les terrains scolaires, souvent spoliés ne permettent pas aux écoles de constituer un bon cadre d'acquisition d'une éducation physique et sportive de qualité.

Ainsi, malgré leur bonne volonté, les enseignants n'arrivent pas à donner la théorie de l'éducation physique et sportive, et de faire pratiquer ladite théorie.

Pour la vérification de nos hypothèses, nous recourons à la méthode d'enquête que renforceront les techniques d'observation participative, et l'observation indirecte.

A part l'introduction et la conclusion, notre travail gravitera autour de trois points : les généralités, la présentation du milieu de travail et la méthodologie ainsi que la présentation des résultats suivie de la discussion.

I. Généralités

Que faut-il entendre par « éducation physique et sportive ? »
Quelle est son importance dans la croissance d'un enfant ?

L'EPS (l'éducation physique et sportive) est le nom donné à une discipline scolaire d'enseignement utilisant les activités

physiques, sportives et artistiques comme support dans une finalité éducative.²

Elle diffère du sport en ce sens que le sport est comme une activité nécessitant des prouesses ou des habilités physiques et souvent de nature compétitive comme le tennis, le bowling, la course, la boxe, le badminton tandis que l'EPS est considérée comme un entraînement visant à développer et à soigner le corps humain.³

L'EPS est importante pour les enfants et les adolescents pour de nombreuses raisons :

- Elle a un rôle préventif de l'obésité, des conduites à risque, des addictions...
- Elle apprend le respect de soi-même et des autres à travers les règles qu'elle impose.⁴
- Par la pratique scolaire d'activités physiques, sportives et artistiques l'EPS garantit à tous les élèves une culture commune, et permet à chacun d'améliorer ses possibilités d'adaptation motrice d'action et de réaction à son environnement physique et humaine.⁵
- Sur le plan moral l'EPS contribue à la formation du caractère et de la personnalité des élèves. Elle contribue également à l'accroissement des bonnes habitudes.⁶

Cette discipline se réalise à travers les activités physiques, sportives et artistiques comme :

- Pratiquer tous les jeux de plein air ;
- Se déplacer à pied, à vélo ou en rollers ;
- Encourager la marche à pied pour aller à l'école ;
- Promener le chien ou faire des courses ;
- Prendre l'habitude de monter les escaliers à pied au lieu de prendre l'ascenseur ;

² fr.m.wikipedia.org, page consultée le 29/02/2022.

³ fr.sawakinone.com, page consultée le 29/02/2022.

⁴ www.tousalecole.fr, page consultée le 29/02/2022.

⁵ beauregard.laire-attentique.e.lyco.fr, page consultée le 29/02/2022.

⁶ Programme des cours d'éducation physique et sportive, n° DPS/SCNR/PRD/VDC

- Athlétisme ;
- Gymnastique...

En dépit de cette gamme d'activités physiques, sportives et artistiques, certains enseignants chargés de cette discipline en transforme le contenu, en faisant du sport l'objet unique de leur enseignement.⁷

Dans cette logique, la diversité des activités physiques, sportives et artistiques doit interpeller l'enseignant qui, pour évaluer un apprenant lui donne 0/10, comme si l'infortuné était incapable de réaliser une simple marche à pied !

II. Présentation du milieu et de la méthodologie

II.1. Milieu d'étude

Les écoles conventionnées catholiques des Frères Mineurs. Elles sont chapotées et dirigées par la conseillère résidente des établissements publics d'enseignement maternel, primaire, secondaire et professionnel des écoles conventionnées catholiques de l'ASBL Frères Mineurs. Agrée le 25 juillet 2018, ce bureau gestionnaire est implanté à Mbujimayi.

Vu sa taille, il tend à devenir une sous-coordination. Comme l'indique la liste ci-dessous, la majorité de ces écoles sont localisées au Kasai Oriental et une partie dans la province de Lomami, aux diocèses de Mbujimayi et Luiza. Pour la réalisation de cette étude nous nous sommes limitées aux écoles du diocèse de Mbujimayi.

II.2. Méthodologie

Notre champ d'investigation concerne les 50 écoles conventionnées catholiques de l'ASBL Frères Mineurs listées en annexe. De cette liste, nous avons tiré un échantillon de 35 écoles suivant les règles de l'art édictées par Séraphin Ngondo.⁸ Vu la

⁷ www.sports.gouv.fr, page consultée le 29/02/2022

⁸ Cf. S. Ngondo, *Pratique des enquêtes*, éditions Madosé, Kinshasa, 2011.

complexité de notre objet d'étude, nous avons procédé par enquête. Cette démarche nous a permis de descendre sur terrain et de palper du doigt le constat que nous allons présenter au dernier point de cette étude.

En effet, un questionnaire d'enquête composé des questions mixtes a conduit notre esprit dans cette approche. Dans l'ensemble il y avait des questions d'identité et des questions d'opinion. Dans l'administration dudit questionnaire, nous avons été assisté de quatre étudiants de l'ISP (Mbujimayi). La mobilité a été pour nous un réel problème pour les écoles localisées à Kabeya Kamuanga, à Ngandajika et à Mwene-Ditu. Raison pour laquelle nous nous sommes limités aux écoles de Mbujimayi 1, Mbujimayi 2, Mbujimayi 3, Katanda 1 et 2, qui d'ailleurs, constituent les $\frac{3}{4}$ des écoles de l'A.S.B.L Frères Mineurs.

Dans la pré-enquête, nous avons sillonné les écoles ciblées, où nous avons échangé soit avec le Dirigeant de l'école, soit avec l'enseignant chargé de la discipline concernée. A ce niveau, une opportunité nous était ouverte pour visiter l'espace où les apprenants accomplissent les activités physiques, sportives et artistiques.

Ces constats ont élucidé la 2^{ème} étape, celle de la détermination des items. Il était question de déterminer les variables phases des questions et de composer les questions mêmes. Ensuite, le questionnaire composé nous passâmes à son administration. Nous avons procédé par un dépouillement manuel. Cette enquête nous a pris une année scolaire : 2020-2021, avec tout ce qu'elle a eu d'interruption.

III. Présentation des résultats et discussion

III.1. Résultats

Tableau n°1 : Répartition des écoles enquêtées selon les niveaux

Ecole	Nombre	%
Maternelle	3	8.5
Primaire	17	48.5
Secondaire et professionnelle	15	42.8
Total	35	100

Source : Conseillerie des écoles des Frères Mineurs

Ce tableau indique que sur l'ensemble des écoles constituant notre échantillon, la majorité (48.5 %) est constitué des écoles primaires, 42,8 % sont des écoles secondaires. Les écoles maternelles ne couvrent que 8.5 % ;

Tableau n°2 : Répartition des écoles selon le niveau des enseignants

Niveau de l'enseignant	Nombre	%
Profanes	17	48.5
Assimilés aux profanes	18	51.4
Educateur Physique	0	0
Total	35	100

Source : Nous-mêmes d'après les résultats récoltés

D'après ce tableau, de tous ceux qui assurent ce cours de l'EPS, aucun éducateur physique, 48.4 % des profanes (tous les enseignants du primaire et maternel), 51.4 % d'assimilés aux profanes (les enseignants du secondaire, non qualifiés en la matière, qui donnent ce cours pour compléter leurs charges horaires respectives).

Tableau n°3 : Répartition des écoles d'après le cadre utilisé

Cadre	Nombre	%
Gymnase	0	0
Terrain ou stadium	18	51
Sans terrain ni stadium	17	49
Total	35	100

Source : Nous-mêmes

En ce qui concerne le matériel didactique, les formateurs des écoles ciblées par notre étude ont avoué que le seul matériel didactique trouvable est : la corde, les bambous, les troncs d'arbres, et les ballons. Par contre, le bock, le plinth, la barre fixe, le tapis, le poutre d'équilibre, les filets, les nattes, les chevrons, les chronomètres, les haies, les startings-blocs, des tonneaux et bien d'autres matériels sont inexistants ou simplement rares.

III.2. Discussion

Le niveau de formation des enseignants est l'un des facteurs de la baisse du niveau dans notre pays.⁹ Un enseignant, précise un chercheur, doit avoir acquis le savoir, le savoir-faire, le savoir-être, le savoir-vivre, le savoir-faire et les compétences nécessaires.¹⁰

Le tableau n° 2 de notre étude démontre que la discipline concernée n'est assurée que par des profanes et des assimilés aux profanes. Ce qui nous conduit, sans crainte d'être contredit, à conclure que ce qui se donne dans nos écoles sous forme d'éducation physique et sportive est loin de permettre aux formateurs comme aux apprenants d'atteindre les objectifs généraux, définis par le programme national. D'où la nécessité d'une revalorisation de la qualité de l'enseignement lui-même, se situant d'abord au niveau

⁹ S. Katanda Muzembe, « L'enseignement congolais et l'épineuse question de l'enseignement », in *Madose*, n° 005, Septembre / Octobre 2011, p.65.

¹⁰ J.C.KATCHIEZ - Wan -Tching, « La pratique des stages académiques à l'Institut Supérieur Pédagogique de Mwene-Ditu: résultats d'une enquête », in *Madose*, n° 059, Juillet / Août 2019, p.61.

d'une formation adéquate du personnel enseignant, car, dit-on : *nemo dat quod non habet* (on ne donne que ce que l'on a).¹¹

A propos du cadre de pratique de cette discipline, le tableau n°3 montre que beaucoup d'écoles n'ont pas de terrain. D'autres utilisent la cour scolaire en lieu et place du terrain ou stadium, avec tout ce que cela comporte comme conséquences : le bruit attire l'attention de toute l'école et dérange le bon fonctionnement de celle-ci ; les élèves, et surtout les filles ont difficile à s'échanger, avant ou après la leçon. A la question de savoir quels sont les atouts majeurs, voire mineurs dont dispose l'enseignant, le tableau n°3 répond qu'il n'y a pas de livres agréés. Seuls les éducateurs physiques et l'Inspecteur d'Etat disposent de quelques livres généraux, non adaptés aux différents niveaux d'étude, en plus de leurs notes des cours. Dans ces conditions, comment assurer une formation continuée sans supports aux enseignants profanes et assimilés aux profanes, tant il est vrai qu'ils ne font que de la routine ? A cela s'ajoute un autre problème : qui doit former qui ? D'après l'information à notre possession, pour toute la province éducationnelle du Kasaï-Oriental 1, il n'y a qu'un seul Inspecteur spécialiste en éducation physique et sportive ! Au Kasaï – Oriental 2, aucun. Vu le nombre des écoles, encadrer tous les profanes et les assimilés aux profanes est un réel problème, dont les solutions doivent être mûries avant de les faire appliquer.

IV. Conclusion

L'éducation physique et sportive est une discipline comme toutes les autres. Elle se planifie et se prépare. L'enseignant a besoin des supports pour pouvoir vraiment jouer son rôle au regard des objectifs généraux définis par le programme scolaire national. Malheureusement, c'est le cours le plus négligé, assuré pour compléter une charge horaire. Certains enseignants le dispensent tout en étant eux-mêmes assis sur des chaises. L'élève qui aura couru rapidement passe pour le meilleur élève, comme si la course était la

¹¹ Kabamb'a Tshibang &Wakwenda Bukasa, *L'enseignement s'interroge : cas du Congo, ex Zaire*, Rayon de soleil, Belgique, 2017, p.66.

seule activité physique et sportive. La tenue n'est pas une préoccupation pour l'apprenant.

Eu égard à ce qui précède, nous suggérons :

A l'Etat

- De protéger les terrains scolaires souvent spoliés,
- De prévoir, dans des écoles en construction ou en réhabilitation l'érection des gymnases.

Au Ministère de L'EPST

D'encourager et d'agréer la publication des manuels scolaires des maîtres et des élèves, portant sur l'éducation physique et sportive, à différents niveaux d'études.

A l'inspection tant provinciale que nationale

- D'organiser des formations en éducation physique et sportive,
- D'organiser des recyclages sur la matière à enseigner en éducation physique, et sportive, ainsi que l'exploitation du programme national ad hoc.
- D'approcher et répertorier les éducateurs physiques présents sur la ville,.
- D'organiser des contrôles (inspection pédagogique) dans les écoles, pour assurer à travers des observations, un encadrement des formateurs.

Aux élèves

- D'aimer la discipline en question,
- D'avoir chacun sa tenue.

Aux écoles

- De se procurer petit à petit le matériel didactique nécessaire,
- D'éviter de faire de ce cours, un cours de complément, lors des attributions des cours,
- D'entretenir les terrains de sports mis à leur disposition.

A l'ISP/ Mbujimayi

- D'orienter, après conscientisation, des étudiants au département d'éducation physique et sportive.

Bibliographie

- Kabamb'a Tshibang & Wakwenda Bukasa, *L'enseignement s'interroge: cas du Congo, ex - Zaire*, Rayon de soleil, Belgique, 2017.
- Ngondo, S., *Pratique des enquêtes*, éditions Madose, Kinshasa, 2011.

Sitographie

- fr.m.wikipedia.org, page consultée le 29/02/2022
- fr.sawakinone.com, page consultée le 29/02/2022
- www.tousalecole.fr, page consultée le 29/02/2022
- beauregard.laire-attentique.e.lyco.fr, page consultée le 29/02/2022
- Programme des cours d'éducation physique et sportive, n° DPS/SCNR/PRD/VDC
- www.sports.gouv.fr, page consultée le 29/02/2022

Revues

- Katanda Muzembe, S., « L'enseignement congolais et l'épineuse question de l'enseignement », in *MADOSE*, n° 005, Septembre / Octobre 2011.
- Katchiez - Wan -Tching, J;C., « La pratique des stages académiques à l'Institut Supérieur Pédagogique de Mwene-Ditu: résultats d'une enquête », in *MADOSE*, n° 059, Juillet / Août 2019.

ANNEXE

**LISTE DES ECOLES DES FRERES MINEURS
BUREAU DE LA DELEGATION DES ECOLES CONVENTIONNEES
CATHOLIQUES DE L'ASBL FRERES MINEURS
E-mail : ofmsmascholae@gmail.com**

N°	Établissement	Identité SECOPE	Lieu d'implantation
Diocèse de Mbujimayi, province Kasai Oriental			
1.	EP Butumike	9003760	Mbujimayi 3/ Dibindi
2.	EP Tshiya	9019522	Mbujimayi 3/ Dibindi
3.	EP Kizito	9019402	Mbujimayi 3/ Dibindi
4.	EP Mujilanga	9003556	Mbujimayi 3/ Dibindi
5.	EP Mukokeshi	9051049	Mbujimayi 3/ Dibindi
6.	EP Caroline Baron	9025868	Mbujimayi 3/ Dibindi
7.	Matern Caroline Baron		Mbujimayi 3/ Dibindi
8.	Inst. Caroline Baron	9028004	Mbujimayi 3/ Dibindi
9.	Inst. Nshindamenu	9004127	Mbujimayi 3/ Dibindi
10.	Inst. Bulongame	9003762	Mbujimayi 3/ Dibindi
11.	Inst. Luse	9029739	Mbujimayi 3/ Dibindi
12.	Inst. Nangila	9051050	Mbujimayi 3/ Dibindi
13.	Inst. Sainte Marie Des Anges	N.E	Mbujimayi 3/ Dibindi
14.	EP Busatu Bunsantu	N.E	Mbujimayi 3/ Muya
15.	Inst. Busatu Bunsantu	N.E	Mbujimayi 3/ Muya
16.	EP Ecoles Africaines	N.E	Mbujimayi 1/Bipemba
17.	Inst. Ecoles Africaines	N.E	Mbujimayi 1/Bipemba
18.	EP Anne Panthon	N.E	Mbujimayi 1/Diulu
19.	Mater Mbanga Tuzinde		Mbujimayi 1/ C. Diulu
20.	EP Mbanga Tuzinde	9028101	Mbujimayi 1/ C. Diulu

21.	Lycee Mbanga	9025854	Mbujimayi 1/ C. Diulu
22.	Inst. Bupuekele	9004129	Mbujimayi 1/ C. Diulu
23.	EP Tshikala	9018839	Mbujimayi/ C. Bipemba
24.	EP Dilulubula	9004123	Mbujimayi/ C. Bipemba
25.	EP Sœur Agnes	9040220	Tshitenga/Katanda 2
26.	Inst. Ditunda	9005146	Tshitenga/Katanda 2
27.	Lycee Tujukayi	9023624	Tshitenga/Katanda 2
28.	Inst. De Katabua	904635	Bakua Bowa/Katanda 2
29.	EP Bena Nkongolo	904634	Tshilengi 1/Ter. Tshilenge
30.	EP Unvuanganayi	904616	Katanda 1/Ter.Katanda
31.	EP Lutulu	9004633	Katanda 1/Ter.Katanda
32.	Inst. Muludiki	9004618	Katanda 1/Ter.Katanda
33.	Inst. Mpandisha	9051084	Katanda 1/Ter.Katanda
34.	EP Nkamba	214687	Katanda 1/Ter.Katanda
35.	EP Didikolela	9023574	Kabeya Kamuanga
36.	EP Mupompa	9007996	Kabeya Kamuanga
37.	EP Citumba		Kabeya Kamuanga
38.	Inst. Ciaciacia	9018292	Kabeya Kamuanga
39.	Inst. Didikolela	428413	Kabeya Kamuanga

Diocèse de Mbujimayi, province de Lomami

40.	EP Kabanda	9005468	Ngandajika
41.	EP Kabanga	904353	Ngandajika
42.	EP Kashala	9014344	Ngandajika
43.	EP Lufuluabo Mizeka	908906	Ngandajika
44.	EP Muabana	9005458	Ngandajika

45.	EP Mpoyi Lushiba	9023574	Ngandajika
46.	EP Lumu Kalala		Ngandajika
47.	Inst. Dilengeja	9005451	Ngandajika
48.	EP Busatu Bu Nsantu	N.E	Ngandajika
49.	Inst. Busatu Bu Nsantu	N.E	Ngandajika
Diocèse de Luiza, province de Lomami			
50.	Inst. Saint Charles Luanga	N.E	Mwene Ditu

LES CONSEQUENCES DU REJET DE LA COMPTABILITE DANS UNE ENTREPRISE SELON LE SYSTEME FISCAL CONGOLAIS

Par

François NKONGOLO BILA, Jonas KALONJI NYEMBWE, Reagan LUFULUABO KENKESHA et Stanislas MUTOMBO MULAMBA*

Résumé

Une des tâches d'un financier dans une entreprise, c'est celle de bien tenir sa comptabilité. Celle-ci, souvent perçue comme une tâche à faible valeur ajoutée constitue le premier levier de développement de toute une entité. Cette étude montre que l'absence de la comptabilité fragilise financièrement une entreprise dans la mesure où elle l'amène à commettre des infractions sur le plan fiscal, juridique et comptable.

Si tel est le cas, cette communication cherche à saisir les causes du rejet de la comptabilité et les conséquences qui en découlent dans le système fiscal congolais. Car, l'option de contrôle financier ou fiscal ainsi que de la conservation des pièces comptables doivent être une des priorités pour l'efficacité d'une entreprise.

Mots clés : causes, rejet, comptabilité, système fiscal, entreprise

Summary

One of the tasks of a financier in a company is to keep his accounts well. This, often perceived as a task with low added value, is the first lever for development of a y entity. This study shows that the absence of accounting weakens a company financially insofar as it leads it to commit tax, legal and accounting offences. If this is the case, this communication seeks to understand the causes of the rejection of accounting and the consequences that result from it in the

* Tous Assistants à l'Institut Supérieur de Commerce de Mbujimayi, province du Kasai Oriental.

Congolese tax system. Because, the option of financial or tax control as well as the conservation of accounting records must be one of the priorities for the efficiency of a company.

Keywords: *causes, rejection, accounting, tax system, business*

0. Introduction

La tenue de la comptabilité repose sur des règles strictes, édictées à l'origine par le législateur afin de permettre à l'administration fiscale d'obtenir *des* bases fiscales sûres et intangibles, et aux tiers, d'avoir une information sur la situation financière de l'entité.

Gérer une entreprise nécessite d'être sensibilisé de près à la comptabilité. Mais la sensibilisation aux chiffres ne suffit pas. La maîtrise du processus comptable dans son ensemble s'avère indispensable pour que la gestion soit efficace. Car, le travail comptable est une activité complexe, qui commence dès la réception et la vérification des pièces justificatives jusqu'à la confection des états financiers.

Fortement encadrée, la comptabilité impose que toutes les opérations qui affectent le patrimoine de l'entité soient enregistrées. Leur enregistrement comptable est obligatoirement appuyé par des pièces justificatives qui peuvent provenir des tiers (factures d'achats) ou de l'entreprise elle-même (factures de ventes). Principaux témoins de la comptabilité, les pièces justificatives doivent être collectées et conservées avec soin afin d'assurer une meilleure visibilité de l'information comptable. Pour être recevables, elles doivent contenir un certain nombre des mentions obligatoires. Les documents ainsi conservés et classés doivent être disponibles à tout moment en cas de besoin.

Le choix de ce thème provient d'une expérience professionnelle faisant constat du rejet d'une comptabilité par l'administration fiscale. C'est pourquoi notre préoccupation majeure est celle de savoir : « quelles sont les causes du rejet d'une

comptabilité et quelles en sont les conséquences ? ». L'objectif étant d'aviser les entreprises à anticiper les difficultés de trésorerie.

Lorsque la comptabilité est irrégulière, tenue sans soubassement et même sur base des pièces justificatives qui n'ont aucune légitimité comptable et fiscale, soit par négligence ou par manque de connaissances suffisantes, cela peut constituer sans doute l'une des causes de son rejet.

Pour réaliser cette étude, une méthodologie de recueil et d'analyse des données qualitatives a été appliquée.

La présente étude est subdivisée en trois points. Le premier point porte sur la notion des pièces justificatives comptables. Le second est consacré à la tenue de la comptabilité et au contrôle fiscal. Enfin, le troisième point est axé sur les causes ainsi que les conséquences du rejet de la comptabilité.

I. Les pièces justificatives comptables

L'enregistrement comptable de chaque flux qui affecte le patrimoine de l'entreprise est constaté par un document appelé « pièce justificative *comptable* ».

a. Définition

Parmi les pièces justificatives, nous citons : une facture d'achat (pour le client), une facture de vente (pour le fournisseur), un bulletin de paie, un relevé bancaire, un reçu ou une quittance, un listing informatique...

b. Le classement des pièces justificatives

Le plan *comptable* général ne précise aucune règle de classement pour les pièces justificatives comptables. L'entreprise adopte donc librement sa méthode de classement. Celle-ci doit être efficace afin que l'entreprise soit en mesure, à tout moment, d'accéder rapidement à la pièce justificative recherchée.

La méthode de classement utilisée par l'entreprise doit être précisée, le cas échéant, dans le document qui décrit les procédures

et l'organisation comptable. Ce document doit être produit lorsqu'il est nécessaire à la compréhension et au contrôle du système de traitement.

c. La liaison entre les pièces justificatives et les écritures comptables

Les écritures passées en comptabilité doivent être appuyées par des pièces justificatives comptables. Un chemin de révision doit permettre aux dirigeants de l'entreprise, à l'expert-comptable, au commissaire aux comptes et à l'administration fiscale en cas de contrôle, de faire la liaison entre une écriture en comptabilité et sa pièce justificative. En comptabilité, le chemin de révision ou piste d'audit consiste à justifier les écritures comptables.

Pour faciliter cette liaison, l'entreprise doit utiliser une méthode de classement efficace et inscrire les références de la pièce justificative dans l'écriture comptabilisée. L'inscription sur la pièce justificative du numéro de l'écriture *comptable* facilite la liaison. Sur les logiciels qui permettent l'automatisation de la saisie comptable, on inscrit généralement sur le document le numéro attribué par le logiciel à l'écriture. Ensuite, l'utilisation d'une méthode de classement par ordre chronologique ou par ordre alphabétique et par exercice comptable, permet de faire la liaison rapidement.

d. La conservation des pièces justificatives

Le code de commerce précise que les pièces justificatives comptables doivent être conservées sous leur forme originale pendant dix (10) ans à compter de la date de clôture de l'exercice. Toutefois, la législation fiscale peut nécessiter des délais de conservation plus longs compte tenu des cas possibles de prolongation du délai de reprise de l'administration.

II. La tenue de la comptabilité et le contrôle fiscal

II.1. La tenue de la comptabilité

La tenue comptable ou tenue de la comptabilité consiste à enregistrer toutes les opérations affectant le patrimoine de l'entreprise. Par opérations, on entend les flux économiques et

financiers réalisés entre l'entreprise et ses divers partenaires (clients, fournisseurs, banquiers, Etat, personnel...). La tenue comptable implique la collecte et l'émission systématique des pièces justificatives. Elle est encadrée par la loi et obéit à des règles strictes : il s'agit donc d'une obligation légale. Ainsi, toute entreprise doit mettre en place une comptabilité destinée à l'information externe comme à son propre usage.

Le but de la tenue comptable est double :

- D'une part, elle permet à l'entreprise de pouvoir mieux évaluer et suivre l'évolution de son activité ;
- D'autre part, elle permet aux tiers qui traitent avec l'entreprise de disposer d'informations sur la situation financière de cette dernière. Pour l'administration fiscale, la tenue de la comptabilité permet de mettre en lumière le résultat fiscal de l'entreprise et les différentes assiettes d'imposition qui lui sont relatives.

Il faut noter que la tenue comptable peut être réalisée par l'entreprise elle-même lorsqu'elle dispose des agents ayant des connaissances approfondies en comptabilité ou être externalisée, c'est-à-dire être confiée à un cabinet d'expertise comptable.

II.1. Les livres comptables obligatoires

Quels que soient le régime fiscal et le système comptable utilisé, la loi impose la tenue de certains livres comptables en cours d'exercice. Un livre comptable est un registre dans lequel sont consignés tous les mouvements de l'entreprise. Ainsi, toute personne physique ou morale ayant le statut de commerçant a l'obligation de tenir les livres comptables.

Les livres comptables et autres supports dont la tenue est obligatoire sont : le livre-journal, le grand livre, la balance générale des comptes, le livre d'inventaire et le manuel des procédures.

II.1.1. Le livre-journal

Le livre-journal (ou tout simplement journal) est un registre comptable qui enregistre quotidiennement et dans l'ordre chronologique toutes les opérations qui affectent le patrimoine de l'entreprise. L'enregistrement se fait opération par opération et jour par jour (Claude Meilleurs et al. 1972 :168). Une même écriture comptable ne peut comptabiliser les mouvements étalés sur plusieurs jours. Toutefois, les opérations de même nature réalisées en un même lieu et au cours d'une même journée peuvent être regroupées et enregistrées en une même écriture à condition de conserver les justificatifs détaillés. Chaque opération fait l'objet d'une écriture appelée « article du journal » qui fait apparaître les informations suivantes :

- La date de l'opération : normalement, la date du journal est celle de l'inscription ou de saisie de l'opération, qui peut être différente ou postérieure à celle figurant sur le document de base, du fait des délais d'acheminements ;
- Le numéro des comptes mouvementés (débités ou crédités) ainsi que leurs intitulés. Le choix et le mouvement des comptes selon le principe de la partie double constituent ce qu'on appelle la « technique de l'imputation comptable ». L'imputation comptable est une technique qui consiste à attribuer un compte à une opération selon la nomenclature appropriée ;
- Les sommes ou montants de l'opération comptabilisée ;
- Le libellé explicatif de l'écriture comptable (c'est la justification de l'enregistrement) ainsi que la référence de la pièce justificative.

Le journal doit être tenu sans blancs (espace vide) ni altérations d'aucune sorte (surcharges) et ne peut donc pas être complété ou modifié postérieurement à la date de l'opération. Ses pages (pour les désigner, on emploie le terme de « folio » qui, en italien, signifie « page ») sont cotées et paraphées, ce qui empêche d'en faire disparaître. La cote apporte la preuve du nombre de pages ; le paraphe, celle de l'existence du livre à une date donnée.

A la fin de chaque page, on additionne les montants débits et les montants crédits qui doivent être égaux. Les totaux obtenus sont reportés en haut de la page suivante et sont cumulés avec les sommes à venir.

II.1.2. Le grand livre

Les enregistrements opérés au journal sont reportés sur le grand livre. Celui-ci est l'ensemble des comptes ouverts par l'ensemble. Il reprend toutes les informations contenues dans le livre-journal, mais sous un ordre de présentation différent. Ici, les mouvements sont classés par compte et suivant le Plan Comptable de l'entreprise. L'avantage du grand livre réside dans la possibilité *d'accéder* immédiatement à toutes les opérations comptables qui ont impacté un compte particulier.

II.1.3. La balance générale des comptes

La balance générale des comptes est un état récapitulatif qui reprend, selon l'ordre du Plan Comptable, l'ensemble des comptes ouverts au niveau du grand livre. Elle détaille l'ensemble des comptes de l'entreprise sur une période donnée (un exercice comptable ou une période intermédiaire). Pour chaque compte, elle permet de visualiser le solde de début de période, les mouvements de la période et le solde de fin de période. La balance comporte tous les comptes, y compris ceux qui sont soldés en fin de période. C'est un état intermédiaire entre le grand livre et les états financiers. C'est la balance après inventaire qui servira de base à l'établissement du bilan et du compte de résultat.

II.1.4. Le livre d'inventaire

Le livre d'inventaire comporte quant à lui des informations différentes de celles que contiennent les trois livres ci-dessus. Il indique le nombre et la valeur de chaque élément d'actif et de passif possédé par *l'entreprise* à la date d'inventaire (au moins une fois tous les douze mois). Le livre d'inventaire doit être suffisamment détaillé pour justifier le contenu de chacun des postes du bilan.

II.1.5. Le manuel de procédures

Le manuel de procédures est un document qui, sous la forme d'instructions claires et précises, contient l'ensemble des opérations courantes de l'entreprise. C'est un référentiel à usage commun pour tous les acteurs au sein *de* l'entreprise. Il formalise les principales procédures administratives, financières et comptables qui régissent le fonctionnement de l'entreprise. Le manuel de procédures indique le circuit de traitement des opérations tout en spécifiant :

- La tâche à faire (quoi) ;
- Le niveau de responsabilité (qui) ;
- Les différentes étapes de traitement (quand) ;
- Les lieux de réalisation (où) ;
- Le mode d'exécution (comment).

(Les fondamentaux du manuel de procédures, disponibles sur www.institut-numerique.org , consulté le 19 février 2021 à 09 h 14')

L'objectif principal du manuel de procédures consiste à expliciter dans un langage directement accessible pour savoir qui fait quoi, où, comment et à quelle fin ; et il permet de fournir un cadre formel d'exécution de l'ensemble des opérations, de garantir un contrôle *interne* fiable et d'accroître la productivité du personnel. (Le manuel de procédures, disponible sur www.expliciteconseil.com, consulté le 19 février 2021 à 09 h 21).

Des règles strictes sont prévues pour la tenue des livres comptables obligatoires :

- Il ne doit y avoir aucun blanc ni altération d'aucune sorte afin de garantir le caractère définitif de ces livres comptables ;
- En plus, la comptabilité doit être tenue dans la langue officielle du pays (en français pour la RDC) et en monnaie nationale (en Francs Congolais). L'arrondi n'est pas admis dans l'enregistrement des opérations. Une opération libellée dans une devise étrangère peut être enregistrée sans être convertie si la nature de l'opération et l'activité de l'entité le justifient. Dans ce cas, seul le solde du compte enregistrant ces

opérations est converti en monnaie nationale à la date de clôture de l'exercice.

- Enfin, les livres comptables obligatoires doivent être conservés sous leur forme originale pendant 10 (dix) ans à compter de la clôture de l'exercice comptable. Ils peuvent revêtir la forme de documents papiers ou de documents électroniques. L'entreprise doit être à même de produire tout document comptable exigé par les services de vérification de l'administration fiscale. Ce qui sous-entend une tenue quotidienne et rigoureuse de sa comptabilité.

II.2. Le contrôle fiscal

Le système fiscal de la République Démocratique du Congo est essentiellement déclaratif. Les contribuables, dont la bonne foi est présumée, souscrivent des déclarations réputées sincères et exactes. Le système déclaratif de l'impôt est donc caractérisé par la confiance que témoigne l'administration fiscale aux contribuables. En contrepartie, *l'administration* fiscale dispose d'un pouvoir de contrôler l'exactitude de déclarations relatives à tous les impôts ou autres droits dus par les contribuables. Le contrôle fiscal est donc l'action par laquelle l'administration vérifie que les déclarations fiscales faites par le contribuable personne physique ou morale sont en concordance avec l'activité de l'entreprise.

II.2.1. Suivi des obligations déclaratives

Les déclarations fiscales sont des formulaires qui permettent au contribuable de fournir à *l'administration* des impôts les éléments de sa situation imposable ainsi que les montants des impôts y relatifs.

Il sera question dans cette section d'examiner les différentes formes des déclarations ainsi que des obligations déclaratives auxquelles sont soumis *les* redevables avant le début des activités, pendant les activités et après la cessation des activités.

II.2.1.1. Formes des déclarations

Du point de vue formel, il convient de distinguer les déclarations formalisées des déclarations libres. Les déclarations

formalisées sont celles qui permettent au redevable de fournir à l'administration des impôts les éléments d'imposition ; tandis que les déclarations libres sont utilisées pour porter à la connaissance de l'administration un fait ou un élément susceptible de modifier la situation fiscale d'un contribuable. Il peut s'agir d'un élément se rapportant soit à l'identité du redevable, soit à sa localisation, soit encore à l'exploitation de ses activités. la législation fiscale congolaise distingue par ailleurs les déclarations servant au calcul des impôts et celles qui ne sont pas utilisées à cette fin.

II.2.1.1.2. Obligations déclaratives

Il convient de distinguer les obligations déclaratives avant le début des activités, pendant l'exercice des activités et après cessation des activités.

II.2.1.1.3. Obligations déclaratives relatives au début des activités

Tout redevable d'impôts, autres droits et taxes dus à l'Etat a l'obligation de se faire connaître auprès de l'administration des impôts *dans* les quinze (15) jours qui suivent le début de ses activités en formulant une demande du numéro impôt.

II.2.1.1.4. Obligations déclaratives pendant l'exercice des activités

Pendant l'exercice des activités, les déclarations à souscrire par les redevables sont de deux sortes, à savoir :

II.2.2. Les déclarations d'informations :

Ce sont des déclarations destinées à porter à la connaissance de l'administration des impôts les modifications intervenues dans la situation du redevable concernant notamment son identité, sa localisation *géographique*, sa forme juridique et ses conditions d'exploitation. Elles prennent généralement la forme d'une simple lettre (déclaration libre).

II.2.2.1. Les déclarations périodiques :

Ce sont des déclarations qui sont souscrites à des échéances fixées par la loi en vue de communiquer à l'administration des impôts les bases d'imposition ainsi que les impôts y afférents.

II.2.2.2. La mise en œuvre du contrôle fiscal

La mise en œuvre du contrôle fiscal suppose une organisation administrative appropriée et la définition des modalités de son exercice.

II.2.2.3. Organisation administrative du contrôle fiscal

L'organisation administrative du contrôle fiscal fait appel à deux types de services au sein de la Direction Générale des Impôts :

- a. Les services relevant des structures non opérationnelles de la Direction Générale des Impôts : l'Administration Centrale (Direction de contrôle fiscal) et les sièges des Directions Urbaines et Provinciales (Division du contrôle fiscal) ;
- b. Les services relevant de la Direction opérationnelle (Direction des Grandes Entreprises) et des services Extérieurs (Centres des impôts et centres d'Impôts Synthétiques).

II.2.2.4. Les modalités d'exercice du contrôle fiscal

L'administration fiscale met en œuvre deux types de contrôles :

- Le contrôle sur pièces ;
- Et le contrôle sur place.

II.2.2.5. Le contrôle sur pièces

La note de service n°01/101/DGI/DG/DIRAF/MW/05/2016 du 20 mai 2016 portant organisation et suivi des opérations des vérifications des déclarations fiscales définit le contrôle sur pièces comme étant « le diagnostic ou l'analyse critique de la sincérité et de la vraisemblance des déclarations fiscales souscrites ». Il s'effectue à distance (c'est-à-dire depuis les locaux de l'administration) et repose

sur l'exploitation des informations contenues dans les déclarations et leurs annexes ainsi que de toute autre information extérieure aux déclarations sans se rendre dans les locaux de l'entreprise.

Par contre, l'administration fiscale peut demander à l'entreprise contrôlée de lui fournir certains documents manquant ou de préciser certains points qu'elle juge peu clairs. En général, une lettre est envoyée, précisant les documents à faire parvenir. En particulier, l'Administration peut demander :

- Des éclaircissements : l'entreprise doit fournir des explications et non des preuves. Dans ce cas, la présomption de bonne foi joue en faveur du contribuable ;
- Des justifications : l'entreprise doit fournir des preuves pour justifier certains de ses choix comptables.

Après le contrôle *sur pièces*, l'entreprise peut faire face à différents scénarios :

- Dans le meilleur des cas, l'administration obtient les informations dont elle avait besoin et son dossier fiscal est classé ;
- En cas de découverte d'anomalies ou d'omissions dans la déclaration souscrite par le contribuable, il peut être envisagé de procéder directement à sa correction. Dans ce cas, les suppléments d'imposition que l'administration des impôts entend mettre à charge du redevable doivent lui être notifiés ;
- Si l'administration n'a pas obtenu de réponse à toutes ces questions, et qu'elle estime que l'entreprise est de mauvaise foi et qu'elle manque de transparence (notamment suite à la détection d'anomalies graves ou la constatation des indices suffisamment révélateurs des cas des dissimulations ou des minorations des bases imposables qui ne peuvent pas être éclaircis du bureau), elle pourra organiser un contrôle beaucoup plus approfondi. Elle enverra des agents sur place pour procéder à une vérification de comptabilité.

II.2.2.6. Le contrôle sur place

Le contrôle sur place ou vérification de comptabilité consiste en un ensemble d'opérations qui a pour objet d'examiner la comptabilité d'une entreprise, de la confronter aux éléments d'exploitation et aux renseignements détenus par l'administration afin de mesurer la sincérité et l'exhaustivité des déclarations souscrites.

La vérification de comptabilité s'exerce en principe au siège de l'entreprise ou au lieu de son principal établissement. Le siège s'entend du lieu où est située la Direction de l'entreprise, et le principal établissement renvoie aux principales installations commerciales, industrielles ou agricoles. Cependant, il peut être dérogé à ce principe si, pour des raisons objectives, le redevable adresse une demande expresse à l'Administration des impôts. Dans ce cas, la vérification peut se dérouler, soit dans son bureau ou celui de son comptable, soit dans les locaux de l'Administration fiscale. Le vérificateur établit au profit du contribuable une décharge pour tous les documents qu'il emporte.

A. Modalités d'exercice de la vérification de comptabilité

La vérification de comptabilité commence par une phase préparatoire suivie d'une intervention sur place à l'issue de laquelle le vérificateur tire un certain *nombre* de conséquences.

A.1. La phase préparatoire

Afin de mieux appréhender les faits susceptibles d'influer sur la situation de l'entreprise au regard *des* impôts auxquels elle est assujettie, l'intervention sur place doit être précédée par le recueil d'un maximum d'informations possibles. Il s'agira principalement des informations fiscales, juridiques, économiques et comptables.

- Au plan fiscal, il sera question de connaître les impôts dont l'entreprise est redevable, son régime d'imposition, sa situation au regard du respect de ses obligations déclaratives, la nature de son compte courant fiscal, etc. ;

- Du point de vue juridique, les informations à recueillir sont celles relatives à la forme de l'entreprise, aux liens qu'elle a avec d'autres entreprises (filiation, participation...) ;
- Les informations à caractère économique concerneront la nature de l'activité, les moyens d'exploitation, la situation du personnel (nature des contrats), etc. ;
- Enfin sur le plan comptable, il sera question de connaître les obligations auxquelles l'entreprise est assujettie.

A.2. L'intervention sur place

Avant d'engager les opérations du contrôle sur place, le vérificateur, muni d'un « ordre de vérification » signé par l'autorité compétente (Directeur des grandes Entreprises ou Chef de centre) adresse un « avis de vérification » huit (8) jours au moins avant la date de la première intervention. Cette dernière peut, sur demande motivée du contribuable, être introduite dans les quarante et huit (48) heures, à compter de la réception de l'avis de vérification, être reportée d'au plus quinze (15) jours.

L'intervention sur place commence par une prise de contact avec les responsables de l'entreprise et *la* visite des installations préalablement à l'examen proprement dit de la comptabilité.

a. Prise de contact et visite des installations de l'entreprise

La première entrevue avec les dirigeants de l'entreprise a pour but de permettre au vérificateur d'obtenir de ceux-ci un certain nombre de renseignements à caractère général sur l'entreprise, renseignements qu'il devra ensuite confronter à ceux qu'il détient déjà en vue de se *faire* une idée sur leur bonne foi et leur degré de collaboration.

La visite des installations de l'entreprise permet notamment au vérificateur de constater des faits à caractère purement matériel que seul l'examen de la comptabilité ne peut permettre de déceler.

b. La vérification des comptabilités

Les recherches sur place seront orientées par les indices et les renseignements recueillis notamment lors de l'étude préalable du dossier. Elles ont pour objet de s'assurer de la régularité de la comptabilité. Le vérificateur doit en effet s'assurer que la comptabilité ne *renferme* ni erreurs, ni omissions et qu'elle reflète la situation réelle de l'entreprise.

Les recherches à *entreprendre* peuvent revêtir plusieurs formes : il peut s'agir d'un contrôle arithmétique, d'un contrôle des pièces justificatives ou d'un contrôle des existants.

- Le contrôle arithmétique permet de rechercher les erreurs matérielles, les erreurs d'imputation et les erreurs de transposition en vue de s'assurer de la conformité des totaux, des reports et des soldes ;
- Le contrôle des pièces justificatives consiste à s'assurer que chaque pièce comptable a été enregistrée, que chaque opération est justifiée par une pièce, que l'imputation des opérations est régulière, et que toutes les pièces sont authentiques ;
- Le contrôle des existants complète utilement le contrôle arithmétique et le contrôle des pièces justificatives. Il permet de s'assurer que les soldes de certains reflètent bien la réalité.

II.2.2.7. Les moyens d'investigation de l'administration fiscale

L'administration fiscale dispose d'importants moyens d'investigation pour lutter contre la fraude fiscale. Il s'agit de *moyens* juridiques suivants :

II.2.2.8. Le droit d'enquête :

Le droit d'enquête permet à l'administration de rechercher dans l'entreprise les manquements aux règles applicables en matière de facturation et de *tenue* de comptabilité. A cet effet, l'administration a le droit de se faire présenter tous les documents

comptables détenus par l'entreprise sans que puisse lui être opposé le secret professionnel.

II.2.2.9. Le droit de demande d'éclaircissement et de justification :

L'administration fiscale peut demander par écrit au contribuable, tous les renseignements, justifications ou éclaircissements relatifs aux déclarations souscrites. Les demandes d'éclaircissements et de justifications doivent *indiquer* explicitement les points sur lesquels elles portent. Le contribuable doit impérativement répondre dans un délai franc de vingt (20) jours à compter de la réception de la demande.

II.2.2.10. Le droit de communication :

Le droit de communication permet à l'administration d'obtenir de la part des tiers, des informations au sujet d'un contribuable qui fait l'objet d'un contrôle. En résumé, le vérificateur a la possibilité de vérifier chez certains tiers pour *découvrir* si les opérations mentionnées dans la comptabilité de l'entreprise existent réellement chez ces tiers.

II.2.2.11. Le droit de visite et de saisie :

Le droit de visite et de saisie permet à l'administration fiscale de procéder à des perquisitions fiscales au sein des entreprises et dans les domiciles pour rechercher des éléments matériels de la fraude fiscale. Le droit de visite à domicile ne peut intervenir que sur ordonnance du Procureur Général de la République.

Autrement dit, l'administration fiscale saisit l'autorité judiciaire compétente pour lui autoriser à effectuer des visites en tous lieux, même privés, où les pièces et documents comptables nécessaires à ses investigations sont susceptibles d'être détenus, et procéder à leur saisie, quel qu'en soit le support, lorsqu'elle estime qu'il existe des présomptions qu'un contribuable se soustrait à l'établissement ou au paiement des impôts, droits et taxes.

De même, l'administration fiscale saisit l'autorité judiciaire compétente d'une requête pour l'autoriser de procéder, à titre

conservatoire, à la saisie des pièces, document, marchandises, sommes d'argent et autres biens meubles susceptibles de garantir le paiement des impôts, droits et taxes auxquels le contribuable tenterait de se soustraire.

3. Les causes et les conséquences du rejet d'une comptabilité

A l'issue de la vérification de comptabilité, trois cas de figure peuvent se présenter :

- Soit que le contribuable a rempli correctement sa déclaration et a respecté toutes les exigences en la matière, auquel cas il lui sera envoyé un « avis de non-imposition » ou « avis de confirmation » des éléments déclarés ;
- Soit que le vérificateur a constaté des omissions, des insuffisances ou des dissimulations commises par le contribuable et se propose de procéder à la rectification des bases d'imposition dans le cadre d'une « procédure de redressement contradictoire » ;
- La vérification des comptabilités peut, dans certains cas, conduire à une « procédure d'imposition d'office » ou de « taxation d'office » dans les conditions prévues par l'article 41 de la loi n°004/2003 du 13 mars 2003 portant réformes des procédures fiscales.

III.1. La procédure de redressement contradictoire

La procédure de redressement contradictoire débute par une notification de redressement, se poursuit par la possibilité donnée au contribuable d'y répondre en formulant ses observations et se conclut par la confirmation ou l'abandon par l'administration, de tout ou partie des redressements initiaux ou des impositions notifiées.

III.1.1. La notification des redressements

Au terme de la vérification de comptabilité, les redressements effectués sont notifiés au redevable sous forme d'« avis de redressement ». Celui-ci est envoyé au contribuable *sous pli*

recommandé avec accusé de réception ou remis en mains propres sous bordereau de décharge.

L'avis de redressement doit comporter tous les éléments qui permettront au contribuable d'assurer *efficacement* sa défense. Il doit, en effet, être avisé du délai légal de vingt jours dont il dispose pour faire parvenir à l'Administration fiscale, soit sa confirmation, soit ses observations motivées. Ce délai court à partir de la date de la réception de l'avis de redressement.

Il doit en plus reprendre les détails par impôt et par période de tous les suppléments d'impôts que l'administration envisage de mettre à charge du redevable, tout en distinguant les suppléments d'impôts établis et des pénalités ou amendes qui en découlent. Il doit également, en vue de permettre au redevable de formuler ses observations ou faire connaître son acceptation, exposer de manière précise les motifs pour lesquels l'administration des Impôts se propose de rectifier les bases de calcul des impositions à charge du contribuable.

III.1.2. La réponse du contribuable

Le contribuable qui a reçu la notification des redressements dispose d'un délai légal de vingt jours pour faire parvenir à l'administration son acceptation ou formuler ses observations auxquelles *l'administration* des Impôts doit impérativement réserver une suite.

III.2. La procédure d'imposition (ou de taxation) d'office

Dans certains cas, l'administration fiscale peut être amenée à asseoir l'impôt à charge d'un *contribuable*, non sur les bases reprises dans sa déclaration, mais sur celles qu'elle a déterminées elle-même à partir des éléments dont elle dispose. Une telle procédure a pour objet de sanctionner le comportement d'un contribuable qui ne se conforme pas à ses obligations légales.

Cas d'application :

Conformément aux dispositions de l'article 41 de la loi n°004/2003 du 13 mars 2003 portant réforme des procédures fiscales, la procédure d'imposition d'office peut être mise en œuvre dans cinq (5) situations limitativement énumérées par la loi :

1. L'absence de déclaration

Pour pallier la carence du contribuable qui, tenu de souscrire la déclaration devant permettre à l'administration des Impôts d'établir l'impôt suivant la procédure normale, ne l'a pas fait, l'administration fiscale recourt à la *procédure* d'imposition d'office.

2. L'absence de comptabilité

La procédure d'imposition d'office peut être appliquée à un redevable qui, bien qu'ayant souscrit sa déclaration dans les délais *légaux*, ne justifie pas, lors des travaux de contrôle, de la tenue d'une comptabilité alors qu'elle y est astreinte en vertu des dispositions légales.

3. Le défaut de remise des pièces justificatives, des renseignements ou de réponses dans les délais légaux

Comme nous l'avons précisé dans la première partie, les écritures comptables doivent être appuyées par des pièces justificatives. Celles-ci doivent être remises au vérificateur lorsqu'il en fait la demande durant le déroulement du contrôle. Le défaut de leur remise expose le contribuable à une procédure d'imposition d'office.

4. Le rejet d'une comptabilité considérée comme irrégulière

Une comptabilité est considérée comme irrégulière lorsqu'elle n'est pas tenue conformément aux *dispositions* légales en la matière.

5. L'opposition au contrôle fiscal

L'opposition au contrôle fiscal est la situation dans laquelle le contrôle ne peut avoir lieu du fait du contribuable ou des tiers. Elle

est également un des cas pour lesquels l'Administration des Impôts recourt à la procédure d'imposition d'office.

Conclusion

Pour présenter une valeur probante en matière fiscale, la comptabilité doit être régulière, sincère et fournir une image fidèle. Les pièces justificatives constituent le point de départ de tout travail en comptabilité. La première chose que fait un comptable, c'est la vérification et la comptabilisation de ces pièces justificatives qui peuvent prendre tant de formes différentes. Elles sont *qualifiées* de la « matière première » de la comptabilité car sans elles, il n'est pas possible d'enregistrer une opération en comptabilité.

Il est obligatoire que chaque entreprise laisse une trace écrite de toutes ses opérations afin d'assurer un bon suivi de la comptabilité et la transparence de l'activité de l'entreprise. Pour ce faire, le classement des pièces justificatives comptables est un pré requis indispensable pour garantir une bonne gestion de l'entreprise.

Les pièces comptables doivent être conservées avec soin pendant le délai requis et être disponibles à tout moment en cas de besoin car, elles sont les premiers éléments examinés lors d'un contrôle financier (interne ou externe) et fiscal. A défaut, l'entreprise s'exposerait à un redressement fiscal et, dans les cas les plus graves, à un rejet total de sa comptabilité, suivi d'une amende pénale.

Références bibliographiques

- Claude MEILLEURS et al. (1972), *Les clés de la réussite moderne*, éd. Elsevier Séquoia, Paris, Bruxelles.
- Cyrille MANDOU et Beysûl AYTAÇ (2013), *Comptabilité générale de l'entreprise*, 3^{ème} édition de Boeck, Bruxelles, 179 p.
- DIRECTION GENERALE DES IMPOTS, (2007), *Manuel des procédures fiscales*, Ministère des finances, Kinshasa, 103 p.
- DIRECTION GENERALE DES IMPOTS, (2016), *Guide de contrôle sur pièces: Travaux préparatoires à la vérification de comptabilité*, Ministère des finances, Kinshasa, 63 p.

- DIRECTION GENERALE DES IMPOTS, (2016), *Guide de contrôle sur place : vérification de comptabilité*, Ministère des finances, Kinshasa, 153p. ;
- GILLES MEYER, (2021), *Comptabilité*, Hachette Education, Paris, 64p. ;
- JEAN-JACQUES FRIEDRICH, (2018), *Comptabilité générale et gestion des entreprises*, Hachette Education, Paris, 448 p.
- *Le manuel de procédures*, disponible, www.expliciteconseil.com, consulté le 19 février 2021
- *Les fondamentaux du manuel de procédures*, disponible sur www.institut-numerique.org , consulté le 19 février 2021 à 09h14'
- ROBERT MAESO, (2010), *Les bases de la comptabilité financière*, 9^{ème} éditions Dunod, Paris, 156 p.

L'IMPACT SOCIOECONOMIQUE DE LA FABRICATION ARTISANALE DE SAVON DE MENAGE DANS LA COMMUNE RURALE DE LUIZA

Par

Alexis TSHIBUABUA DIMUANGI*

Résumé

Cette étude sur la fabrication du savon artisanale présente les résultats d'une enquête menée au mois d'octobre 2021 auprès de 116 chefs des ménages dans la commune rurale de Luiza. Pour ce faire, l'article se propose de vulgariser l'impact de cette fabrication et inventorier les ménages qui s'adonnent à cette activité pour un but social de substance compte tenu des contraintes économiques du moment. En raison des difficultés économiques marquées par le manque d'emploi, le ménage de Luiza se caractérise aujourd'hui, par une fabrication intense du savon artisanale. Interrogés à ce sujet, 57,8 % des ménages affirment que les maladies sont les premiers dangers liés à la soude caustique suscitant ainsi diverses conséquences.

Mots clés : savon, chef de ménage, commune rurale, Luiza

Summary

This study on the manufacture of artisanal soap presents the results of a survey conducted in October 2021 among 116 heads of household in the rural municipality of Luiza. To do this, the article proposes to popularize the impact of this manufacturing and inventories the households that engage in this activity for a social purpose of substance given the economic constraints of the moment. Due to the economic difficulties marked by the lack of employment, Luiza's household is characterized today by an intense manufacture of artisanal soap. When questioned on this subject, 57.8 % of households say that diseases are the first dangers associated with caustic soda, thus giving rise to various consequences.

Keywords: soap, head of household, rural commune, Luiza

* Assistant à l'ISP / Luiza, province du Kasai Central.

0. Introduction

Dans une étude traitant de technique améliorée de fabrication artisanale de savons et de détergents, M.G. Oden Bella (2016) démontre que, « compte tenu de la croissance rapide du marché des savons et des détergents en Afrique, il existe des techniques améliorées lors de la production des savons. Et, à l'aide de méthodes simples et efficaces, il décrit la fabrication artisanale de savon de toilette, de savon à usage ménager, de shampoing ainsi que de détergents liquides et en poudre ».

Cependant, en République Démocratique du Congo en général et particulièrement dans la commune de Luiza, cette question nous intéresse d'autant plus qu'elle peut apporter d'autres informations en matière de fabrication artisanale de savons. Et, ne perdons pas de vue que la commune rurale de Luiza a été créée par le décret n°13/081 du 13 juin 2013 qui confère le statut des villes et des communes à certaines agglomérations de la province du Kasai Central, Luiza sera alors reconnu commune rurale. C'est depuis l'époque coloniale jusqu'à 1990 que Luiza était appelé centre extra coutumier et devenu une cité seulement après 2001 avec 11 quartiers et sa population se chiffre à environ 90.904 habitants dont 34.552 hommes et 56.352 femmes (M. Muala, 2018).

Par ailleurs, les crises multiformes que connaît la population de Luiza¹ et amplifiées par la crise économique mondiale, ainsi que la détérioration et le délabrement des voies de communication reliant la commune de Luiza et aux points d'approvisionnement en produits manufacturés tels que savons et autres poussent la population de cette commune, pour le nettoyage et le toilettage, à fabriquer un savon artisanale à base d'huile de palme produite abondamment dans la contrée à vocation agro-pastorale, à telle enseigne que la fabrication de savon artisanal est une source formelle de revenus, mais aussi un danger pour les fabriquant. Cette activité, cette

¹ D'après le recensement scientifique de la population du Zaïre, en juillet 1984, Luiza comptait 108395 hommes, 118598 femmes et un total de 44410 ménages avec une superficie de 14702 km².

question qui, de tout temps préoccupe les penseurs, nous nous posons les questions suivantes : Quelles sont les matières premières nécessaires dans la fabrication artisanale du savon ? Comment procède-t-on à la préparation dudit savon dans la commune de Luiza ? Quelle est l'importance du savon artisanal ? Quelles sont alors les risques sanitaires qui affectent les fabricants de savon de ménage ?

Même si la fabrication de savons se fait un peu partout en RD Congo, plusieurs matériels entrent en ligne de compte pour sa fabrication. Sur ce, notre préoccupation dans cette étude consiste à saisir son impact socioéconomique dans la commune rurale de Luiza. Car le manque d'emploi dans certains ménages, la pauvreté et l'esprit de débrouillardise incitent certains chefs des ménages à s'adonner à la préparation de savon pour la survie de leurs familles et la scolarisation de leurs enfants. Curieusement, il nous semble que ce processus est de plus en plus confronté au traitement d'ordre sanitaire.

Nous aborderons successivement quatre points : le contexte général de la fabrication de savon, la méthodologie de la recherche, les résultats de l'enquête et la discussion.

1. Le contexte général de la fabrication de savon

L'existence effective de risques sanitaires dans le travail auquel s'exposent toujours les fabricants, au cours de la cuisson et de la modélisation du savon. Car la soude caustique en solution est un produit correctif et très toxique, la simple respiration de ses émanations peut avoir un effet nocif sur les poumons. Tous ceux qui sont d'une manière directe ou indirecte en contact permanent avec la soude doivent appliquer des processus de sécurité stricte. Elles sont tenus de se protéger tout le corps et pratiquer cette activité dans des espaces éloignées de tous lieux d'habitation parce qu'un contact avec les yeux suffit pour causer des lésions permanentes.

La soude caustique est reconnue pour sa dangerosité et ses effets nocifs sur la santé, l'exposition au feu durant les étapes de la

transformation du savon des heures durant, les fabricants sont en contact permanent avec la chaleur. Pour vérifier et mélanger huile recueillie avec la soude caustique pour l'obtention d'une pâte homogène. Outre la chaleur et la fumée, le gaz qui se dégage de la combustion et de la cuisson, provoque les affections broncho pulmonaires, cutanées, oculaires et l'anémie chez les fabricants.

Dans certains cas, l'anémie est causée par la longue présence près du feu. Cette pathologie se manifeste généralement par les vertiges, les tremblements des extrémités du corps (les mains et les pieds). Avec paresthésie, la sècheresse cutanée et le plus souvent la desquamation de la peau. De même, sous l'action du feu, la vapeur d'eau qui se dégage de la transformation du savon contient des acides oxaliques et cyanhydriques dangereux pour la santé. Constamment inhalés, ces gaz se déposent à une vitesse effrénée dans les voies respiratoires ces corps étrangers empêchent le fonctionnement normal des alvéoles.

Ce gaz (fumé et vapeur d'eau), provoque également la conjonctivite. Corps étrangers toxiques, en pénétrant dans les yeux, ils irritent le cristallin, les membranes, la cornée, ce qui provoque une réaction électro visuelle, caractérisée par des larmoiements ou écoulement abondant de larmes.

Par ailleurs, la fabrication artisanale du savon serait l'apanage des mamans PROFA et des familles moins aisées en utilisant les produits tels que Huile de palme, la soude caustique, l'eau pure, le colorant, le sel de cuisine, le parfum et les matériels nécessaires comme : casserole, moule, le bassin, agitateur, gants, lunette, masque, et cuillère en bois.

Voici le protocole d'expérimentations simple et pratique conduisant à la fabrication d'un savon artisanal bien attendu dont les non attribués dépendent de la réalité et de l'utilité de chaque utilisateur :

Verser $\pm$ 20 ml d'huile de palme dans la casserole et chauffer jusqu'à 70°C. Verser en suite $\pm$ 20 ml de la solution de NaOH dans la casserole par portion en agitant le mélange avec la cuillère. Continuer à chauffer en agitant constamment à l'aide d'une cuillère la solution obtenue jusqu'à ce qu'une prise d'essai diluée dans l'eau ne laisse plus de traces huileuses. Ajouter enfin, la solution aqueuse de NaCl, enlever la casserole du brasero et laisser refroidir. Il se forme un solide qui se dissout dans l'alcool éthylique qui forme la mousse avec l'eau et enlève la tâche huileuse sur une assiette. Ce solide n'est rien d'autres que du savon (Lufimpadio, N. 1989).

Dans le processus de fabrication artisanale de savon certaines précautions s'avèrent nécessaires. En voici les étapes :

- Préparation des ingrédients ;
- Remplissage d'huile de palme dans le bidon de capacité de 5 litres soit deux bidons en raison de 10 litres ;
- Une cuillère café de titane servant à adoucir le savon ;
- Un kilogramme de soude caustique jouant le rôle de lessive caustique ;
- Les 5 litres d'eaux pures ;
- Une cuillère à café de sel de cuisine capable de préparer la glycérine formée et le sel comme savon formé ;
- Une cuillère à café de colorant pour la teinture de savon ;
- Une cuillère à café de parfum pour éviter les odeurs nauséabondes dégagées par le savon brun formé ;
- Une cuillère de « jonapone » comme agent moussant.

Après le malaxage du mélange ainsi réalisé à l'aide du malaxeur en bois pendant plus ou moins 25 minutes la pâte peut être consolidée, s'il y a séchage complet le bloc est gardé dans son état 3 à 4 jours avant le découpage en plusieurs pains.

Les pains des savons sont d'une grande nécessité pour l'hygiène et santé de notre corps quotidiennement et pour les toilettes. Ce sont les produits de nettoyages pour les vaisselles, l'entretien des ménages, le lavage des vêtements (lessives), des motos et appareils divers nécessitant une propreté. D'autre part, les savons demeurent les produits commerciables de grande importance,

car, ils procurent sans doute de meilleurs revenus et améliorent l'économie domestique des savonneries (Boskaert, 2005).

2. Méthodologie de recherche

Compte tenu de l'absence de la documentation et de l'inexistence des statistiques des fabricants de savons à Luiza, nous nous sommes permis de mener une enquête au mois d'octobre 2021 auprès de 116 chefs des ménages. Dans ce contexte, un questionnaire leur a été administré sur place. Et, toutes les autres personnes ou membres des ménages n'exerçant pas ce métier n'ont pas été pris en compte. Ensuite, pour déterminer la taille de l'échantillon, nous avons fait usage de la formule évoquée par Ngondo a Pitshandenge (2011) en faisant intervenir non seulement la méthode d'échantillonnage par grappes, mais aussi en ciblant les chefs de ménages concernés ainsi que les paramètres relatifs à la représentativité de la population cible. Ainsi, la taille de l'échantillon a été calculée de la manière suivante :

$$n = \frac{Z^2 pq}{d^2}$$

- n : taille de l'échantillon
- Z^2 : est le coefficient de confiance pour un degré de confiance à 95 %.
- p : proportion des ménages cibles fabriquant le savon
- d : degré de précision que l'on accepte chaque côté de l'estimation. En général, ce degré est égal à 0.05 ou parfois 0,02.
- q : proportion des ménages ne fabriquant pas le savon.

3. Résultats

Pour ce point, les tableaux portent sur l'identification des chefs des ménages enquêtés à Luiza ainsi que sur les questions d'opinion.

3.1. L'identification des enquêtés

Tableau n°1. Répartition des enquêtés selon le sexe

Catégorie	Fréquence	%
Femme	65	56
Homme	51	44
Total	116	100

A la lumière de ce tableau il convient de démontrer que cette activité intéresse beaucoup plus les femmes avec 65 cas, soit 56 % et par contre les hommes sont présents, mais à des fréquences moins négligeables de 44 % sur un échantillon de 116 ménages enquêtés.

Tableau n°2 : Etat matrimonial des enquêtés

Etat matrimonial	Fréquence	%
Célibataires	25	21,6
Mariés	32	27,6
Veufs	30	25,9
Divorcés	29	25
Total	116	100

De la lecture de ce tableau, nous observons que cette activité de fabrication artisanale de savon de ménage semble attirer un grand nombre des responsables. En témoignent les statistiques, soit 27,6 % de cas des mariés, les veufs viennent en second lieu avec 25,9 % de cas, les divorcés 25 % et enfin 21,6 % des célibataires.

Tableau n° 3 : Niveau d'étude des enquêtés

Niveau d'étude	Fréquence	%
Primaire	26	22,4
Secondaire	28	24,1
Diplôme secondaire	33	28,4
Universitaire	29	25
Total	116	100

Ce tableau nous renseigne que 22,4 % des chefs des ménages ont fait l'école primaire, 52,5 % de l'école secondaire par contre 28,4 % seulement ont obtenu le diplôme d'Etat et 25 % ont fait les études universitaires.

Tableau n°4 : Lieu (quartier) de fabrication de savon

Lieu de fabrication	Fréquence	%
Kakamba	24	20,7
Kaselewa	20	17,2
Plaine	20	17,2
Kaserua	18	15,5
Canon	17	14,7
Hôpital	17	14,7
Total	116	100

Nous remarquons que dans ce tableau le nombre des ménages fabriquant le savon est très faible dans les quartiers hôpital et Canon avec un taux de 14,7 %, et moyen dans le reste des quartiers ciblés par cette étude.

3.2. Les questions d'opinion

En examinant les réponses des questions : comment se nomme le savon que l'on fabrique à Luiza ? Et comment procédez-vous à la préparation du savon artisanal ? Il ressort de nos résultats qu'à l'unanimité les chefs des ménages interrogés affirment que « ce savon artisanal nommé *misa* ou *tshibombo* se fait en plusieurs étapes. Ledit savon est fabriqué à base de parfum, d'huile de palme, de titane, de l'eau (H₂O), de soude caustique, etc. ».

Tableau n°5 : De l'appréciation des conditions du travail

Comment appréciez-vous les conditions de la fabrication artisanale du savon de ménage ?

Réponses reçues	Fréquence	%
Bonne	41	35
Assez bonne	38	33
Mauvaise	37	32
Total	116	100

Ces statistiques montrent que sur 116 enquêtés, 35 % des sujets affirment que les conditions de fabrications des savons de ménage sont bonnes, 33 % par contre estiment qu'il y a encore à faire pour parfaire ces conditions et le dernier groupe des enquêtés, soit 32 % pensent que les conditions sont déplorables.

Ensuite, la fidélisation de ce métier par les enquêtés nous a poussé à leur poser la question : quels sont les risques sanitaires que vous encourez ? Les réponses des enquêtés donnent la situation reprise dans le dernier tableau.

Tableau n°6 : Des risques sanitaires

Réponses reçues	Fréquence	%
Maladies	67	57,8
Mort	49	42,2
Total	116	100

Les déclarations des chefs des ménages chiffrées dans ce tableau indiquent que 57,8 % des ménages interrogés affirment que les maladies sont les premiers dangers liés à la soude caustique suscitant ainsi diverses conséquences et 42,2 % des sujets témoignent que la mort en découle de cette fabrication.

En somme, de l'ensemble des chefs des ménages enquêtés à Luiza, aucun d'entre eux ne tient une fiche technique de la fabrication du savon.

4. Discussion

Au regard des résultats obtenus nous pouvons dire ce qui suit :

- la fabrication artisanale du savon serait l'apanage des mamans PROFA qui ont un niveau de vie aisé, un bon standing de vie qui doit leur faciliter à la scolarisation des enfants et la procuration des ingrédients ou d'autres substances utilisées dans la fabrication du savon.
- Les familles mariées s'adonnent plus à la fabrication de savon. Ceci pourrait être vrai puisque chaque ménage a la responsabilité impérieuse d'exercer une activité capable de satisfaire tant soit peu aux petits problèmes sociaux.
- Parmi les différents niveaux d'études que seules les familles ou les sujets ont réussi des diplômes secondaires sont plus nombreuses, pour ce, le niveau d'étude influencerait la production du savon dans le milieu car cette production exige une bonne maîtrise, surtout, une bonne formation de base pour mieux appliquer la chimie de savon. De surcroît, la manipulation de produits d'origines diverses provoque des problèmes sanitaires. (urticaire de contact et les infections broncho pulmonaires).
- Le quartier Kakamba fabrique plus le savon artisanal ceci n'est qu'un hasard car aucune raison scientifique n'accompagne ce fait. Chaque famille habite là où elle veut et le métier de savonnier est facultatif
- Les conditions de la fabrication artisanale de savon de ménage sont bonnes du fait que les procédures de fabrication seraient identiques à ceux du savon industriel ;
- Les conséquences de la mauvaise gestion de l'hydroxyde de sodium lors de la fabrication de savon sont les maladies parce que les cas de décès sont rares.

Les résultats de l'enquête ont démontré que chaque chef de ménage de Luiza ne tient pas une fiche technique lorsqu'il se livre à la fabrication du savon. Pourquoi ? Nous estimons que, c'est parce que ces chefs des ménages sont dans la société traditionnelle caractérisée par l'absence de l'écrit. Pour y parvenir, comme le dit Francis Kikassa

Mwanalessa (2003 : 395) : « il faut agir (...) avoir la volonté d'agir de manière à (...) faire avancer le développement. »

5. Conclusion

La fabrication artisanale du savon de ménage dans la commune rurale de Luiza est très intense nonobstant les usines de savonniers modernes d'ailleurs qui font une bonne presse avec les divers produits cosmétiques.

Dès lors, elle joue des rôles économiques d'intérêts personnels. Mais avec les difficultés de nos jours et d'autres fléaux comme les problèmes d'approvisionnement en matière première et les contraintes sanitaires permanents, les ménages de la commune rurale de Luiza ne croisent pas les bras. Ils s'adonnent à la fabrication du savon, pour leur survie économique. Dans ce métier, les statistiques de notre enquête révèlent l'existence de 27,6 % des mariés, 25,9 % des veufs, 25 % des divorcés et 21,6 % des célibataires. Sur ce, aucun d'entre eux ne tient une fiche technique de la fabrication du savon.

Concernant les maladies, les dangers liés à la soude caustique suscitant ainsi diverses conséquences, nous recommandons aux fabricants d'améliorer la qualité de savon produit pour un bon usage et d'assurer une bonne conservation des produits servant à la fabrication du savon ; aux utilisateurs d'éviter de polluer les eaux avec les déchets et décourager les acheteurs de ne plus se procurer les savons qui ne répondent pas aux critères d'utilisation ; à l'Etat congolais d'encourager la production artisanale de savon de ménage, enfin de créer des petites et moyennes entreprises dans les agglomérations rurales en vue de faciliter l'économie de la population.

Références bibliographiques

- Décret n°13/081 du 13 juin 2013 portant statut des villes et des communes à certaines agglomérations de la province du Kasai Central.

- KIKASSA MWANALESSA, F. (2003), « L'Afrique subsaharienne et les objectifs du millénaire à travers le Rapport 2002 du PNUD », in *Congo – Afrique*, Juillet-Août.
- LUFIMPADIO, J. B. (1989), *Travaux pratiques de chimie, fiche de manipulation*, 4^e édition Afrique, Kinshasa.
- MUALA, MUANDA. (2018), Rapport annuel, commune de Luiza.
- NGONDO a PITSHANDENGÉ. (2011), *La pratique des enquêtes*, éditions Madose, Mwene-Ditu.
- ODEN BELLA, M.G. (2014), *Technique améliorée de fabrication artisanale de savons et de détergents*, CTA.
- INS (1984), *Recensement scientifique de la population du Zaïre : Totaux définitifs*, Kinshasa, juillet.

CONTRIBUTION A L'ETUDE ETHNOBOTANIQUE DES PLANTES MEDICINALES DE LA CITE DE NGANDAJIKA

Par

Romain CILOMBO KAYEMBE*

Résumé

Présenter les résultats d'une enquête ethnobotanique menée dans la Cité de Ngandajika durant 11 mois, soit du 12 février au 15 décembre 2021, confère un intérêt particulier. Ainsi, cette étude avait comme objectif: établir un catalogue des plantes médicinales couramment utilisées dans cette contrée. A l'aide de 360 fiches questionnaires, 360 personnes furent enquêtées à raison de 20 personnes par quartier. A l'issue de l'enquête, 91 espèces des plantes médicinales regroupées en 50 familles dont les plus dominantes sont les Euphorbiaceae, les Fabaceae, les Liliaceae, les Caesalpiniaceae, les Asteraceae, les Rubiaceae, les Lamiaceae, les Poaceae, les Solanaceae, les Apocynaceae, les Myrtaceae, interviennent dans le traitement des maladies digestives, respiratoires, dermatologiques, urogénitales, ostéoarticulaires, cardiovasculaires et bien d'autres. La tranche d'âge de 51 à plus de 70 ans recourt plus à la phytothérapie. 63,9 % des femmes contre 36,1 % d'hommes enquêtés utilisent les plantes médicinales.

Mots clés : Phytothérapie, plantes médicinales, médecine traditionnelle.

Summary

Presenting the results of an ethnobotanical survey conducted in the City of Ngandajika over an 11-month period, from February 12 to December 15, 2021, is of particular interest. Thus, the objective of this study was to establish a catalogue of the medicinal plants commonly used in this region. With the help of 360 questionnaire sheets, 360 people were surveyed, with 20 people per district. At the

*Assistant à l'I.S.P. Ngandajika / Province de Lomami, e-mail :
cilombokayembe@gmail.com

end of the survey, 91 species of medicinal plants grouped into 50 families, the most dominant of which are Euphorbiaceae, Fabaceae, Lilliaceae, Caesalpiniaceae, Asteraceae, Rubiaceae, Lamiaceae, Poaceae, Solanaceae, Apocynaceae, Myrtaceae, are involved in the treatment of digestive, respiratory, dermatological, urogenital, osteoarticular, cardiovascular diseases and many others. The age group from 51 to over 70 years of age makes greater use of herbal medicine. 63.9% of women compared to 36.1% of men surveyed use medicinal plants.

Keywords: *Phytotherapy, medicinal plants, traditional medicine.*

0. Introduction

L'homme, en émergeant sur terre, a dû, au fil du temps, faire le choix des végétaux : ceux qui nourrissent, ceux qui tuent, ceux qui soignent. Ce résultat d'une alchimie merveilleuse entre le ciel et la terre a fait des plantes médicinales une vraie pharmacie du Bon Dieu (Gayet, C. 2013). Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), plus de 80% de la population repose sur la médecine traditionnelle pour leurs besoins de soins de santé primaires (Pierangeli, et alii. 2009).

Notre travail s'inscrit dans le cadre d'enquête ethnobotanique sur les plantes médicinales utilisées dans la Commune rurale ou la cité de Ngandajika et réunir quelques informations relatives à la phytothérapie. Pour y parvenir nous avons utilisé la méthode des fiches questionnaires pour un échantillon de 360 personnes réparties sur 10 quartiers, correspondants aux strates, qui constituent la Cité précitée. Le nombre de personnes enquêtées fut le même dans tous les quartiers, soit 20 personnes par quartier. Le choix de la personne se faisait au hasard, mais les non responsables, c'est-à-dire les personnes de moins de 18 ans ne participaient pas.

1. Matériel et méthode

1.1. Milieu d'étude

Le cadre de notre étude est la cité de Ngandajika, une zone tropicale humide caractérisée par l'alternance de la saison sèche et la saison de pluies. La première allant du 15 mai au 15 août et la seconde qui part du 15 août au 15 mai de l'année suivante.

Ngandajika comprend une végétation du type savane boisée. Cette Cité se trouve dans le Secteur et le Territoire qui portent le même nom, dans la Province de la Lomami / République Démocratique du Congo.

1.2. Méthode

Pour mener à bon port notre étude, nous avons opté pour une fiche questionnaire soumise aux enquêtés lors d'entretiens individuels durant onze mois, soit du mois de février au mois de décembre 2021. Nous avons ciblés au hasard dix personnes dans les dix-huit quartiers de la zone d'étude auxquelles étaient soumises les fiches ethnobotaniques. Pour chaque entrevue, l'enquêté était permis de s'exprimer librement jusqu'à fatiguer de façon à lui permettre de dévoiler les informations phytothérapeutiques à sa disposition.

La localisation des différents quartiers d'enquête fut repérée par la méthode d'échantillonnage stratifié probabiliste (Kahouadi. 1986). A chaque strate, vingt personnes sont questionnées, ce qui fait un échantillon global de 360 individus.

Les différentes strates cibles sont : Kabanda, Kabanda Paradis, Kalubanda, Cijiba Cioji, Kasonji, Cibaka Cikongo, Odia David, Inabanza, Inera, Kabindimba, Kasabula, Mpumbue, Ndaya Jean, Mutshita Nkumbi, Mboka, Tshiowa, Tshimenga Joseph, Lunga.

Certaines espèces inventoriées ont été identifiées sur place lors de l'entrevue et pour les autres, nous avons utilisé certains documents prévus dans la bibliographie.

Après les enquêtes, nous avons procédé au dépouillement manuel de toutes les fiches, à la saisie des résultats obtenus, puis les analyser statiquement avec Excel 2007 (Microsoft office).

2. Résultats

2.1. Utilisation des plantes médicinales

2.1.1. Selon l'âge

Dans la cité de Ngandajika, la tranche d'âge de 51 à plus de 70 ans comprend des réguliers utilisateurs des plantes médicinales avec un taux de 50,5 % alors que les tranches d'âge de 31 à 50 ans et de 18 à 30 occupent respectivement la deuxième et la troisième position avec les taux de 25,5 et 23 %.

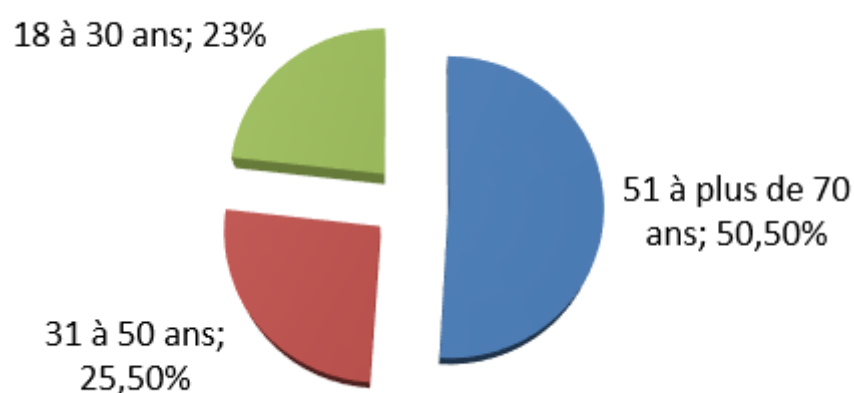


Figure 1. Utilisation des plantes médicinales selon l'âge

2.1.2. Selon le sexe

Suivant nos investigations, 63,9 %, soit 230 sur 360 personnes cibles, des femmes contre 36,1 % des hommes, recourent à la phytothérapie.



Figure 2. Utilisation des plantes médicinales selon le sexe

2.1.3. Selon le niveau d'étude

Sur 360 personnes enquêtées, celles de l'école primaire viennent en tête avec un taux de 56,1 % suivies des personnes niveau de l'école secondaire (30,6 %) et celles du niveau universitaire (11,1 %). Les analphabètes sont représentés uniquement par 2,2 % ; cela est dû au nombre très réduit des gens pareilles dans la Cité de Ngandajika.

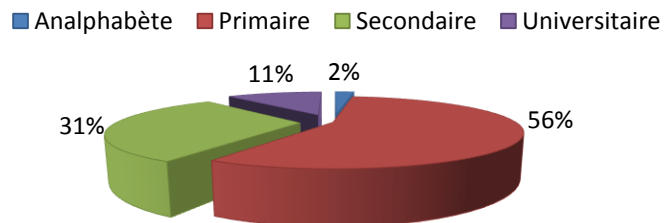


Figure 3. Répartition selon le niveau d'instruction

2.1.4. Selon la situation familiale

L'analyse des données à notre portée suggère que, des utilisateurs des plantes médicinales, nombreux sont les personnes mariées (76 %), alors que les célibataires (24 %) tâtonnent encore.



Figure 4. Répartition selon la situation familiale

2.2. Connaissance des plantes médicinales

2.2.1. Moyen d'information

Tous nos enquêtés ont révélé une connaissance des plantes médicinales. 43% des personnes pratiquent la phytothérapie grâce à une inspiration et l'information venant des tradipraticiens ou guérisseurs locaux ; 35 % ont connu les plantes médicinales à partir de l'initiation de leurs ancêtres ou membres de leurs familles respectives ; 14 % s'inspirent de l'ouvrage phytothérapeutique rencontré sur le marché et 8 % s'appuient sur leurs propres inspirations.

3.2.1. Appréciation de l'efficacité

Tous les enquêtés apprécient positivement les soins apportés par les plantes médicinales, néanmoins, si 60 % ne doutent de rien, 35 % pensent que les plantes sont des calmants et 5 % d'individus estiment que les plantes médicinales provoquent des effets secondaires.

2.3. Analyse floristique

Sur base des résultats obtenus, voici le catalogue de quelques plantes médicinales inventoriées dans la cité de Ngandajika avec quelques informations phytothérapeutique.

2.4. Organes végétatifs utilisés

Aux regards des résultats obtenus, les feuilles sont plus utilisées avec un taux de 40,8 %, suivis des racines avec un taux de 14,1 % que les fruits qui viennent en troisième position avec un taux de 13,4 % suivis des graines avec un taux de 7,7 % puis les écorces et les plantes entières avec un pourcentage identique de 4,2 %. Les fleurs suivent avec un de 3,5 %, 2,8 % des rhizomes, les bulbes, les tubercules et la sève ont le même taux de 2,1 % et les tiges sont les moins utilisées avec un taux de 1,4 %.

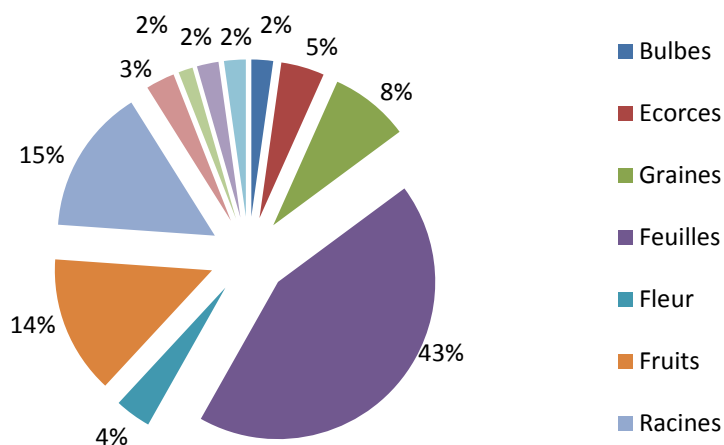


Figure 5. Organes végétatifs des plantes médicinales utilisés

2.5. Le mode de préparation

Suivant la fréquence constatée lors du dépouillement des résultats obtenus, nous avons trouvé que la décoction revient avec un taux de 46,8 % dans la préparation de beaucoup des produits à base des plantes médicinales. Le pillage et l'infusion ont le même

pourcentage de 27,9 %, alors que la pulvérisation, la macération, l'huile, voir l'extraction des sèves se succèdent, respectivement, avec un pourcentage de 10,2 %, 6,3 %, 2,7 %, 1,8 %, 1 % et 0,9 %.

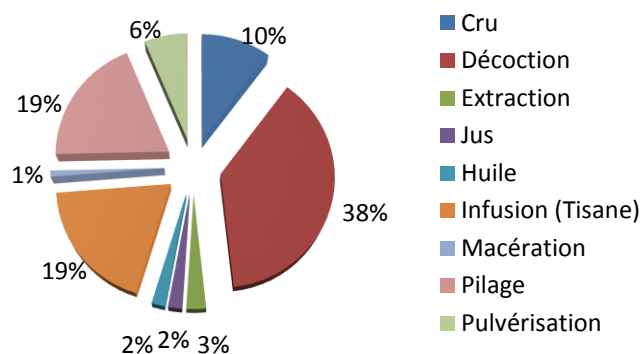


Figure 6. Différentes méthodes de préparation des plantes médicinales

2.6. La voie d'administration

Dans beaucoup de cas, lors de notre entrevue, les produits issus des plantes médicinales sont administrés surtout par la voie buccale (66,4 %). Le cataplasme est aussi fréquent que le suppositoire, le gargarisme, le bain de siège, l'inhalation et la voie nasale ne sont pas négligés.

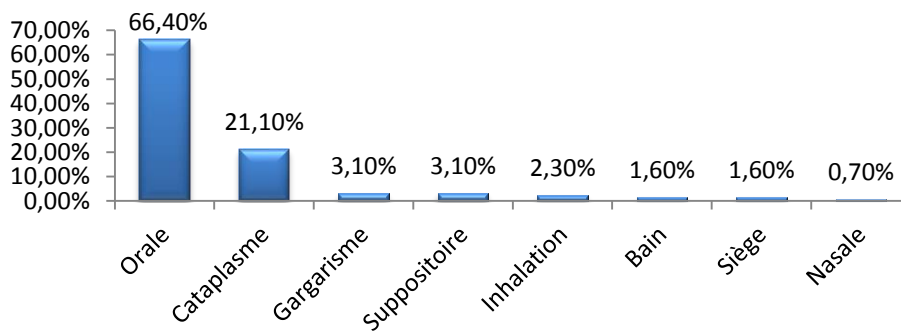


Figure 7. Différents modes d'administration des plantes

2.7. Maladies traitées

Les résultats obtenus suggèrent que 100 % de personnes enquêtées connaissent se soigner et traiter quelques maladies digestives, alors que 50 % peuvent traiter les maladies respiratoires et ostéoarticulaires. Quelques-uns seulement ont la capacité d'affronter les maladies cardiovasculaires à un taux de 16,7 % ; 6 % d'enquêtés peuvent soigner le diabète sucré, 5 % les maladies neurologiques, et 2% affrontent la sinusite, en fin le cancer n'est soigné que par 1,7 % des personnes tradipraticiennes de longue date.

Il faut signaler que le détail des maladies n'a pas été notre objectif, ainsi nous avons regroupé les maladies suivant leurs localisations anatomique ou physiologique.

2.8. Fréquence des plantes dans le traitement

Certaines plantes interviennent dans les soins des maladies digestives avec un taux de 37,3 % ; suivies des maladies respiratoires à un taux de 13,9 % et les maladies urogénitales et dermatologiques avec un taux de 12,6 % ; les maladies cardiovasculaires, hépatiques, neurologiques, ostéoarticulaires voire les anémies, le cancer et le diabète se partagent le reste du pourcentage (Figure 9).

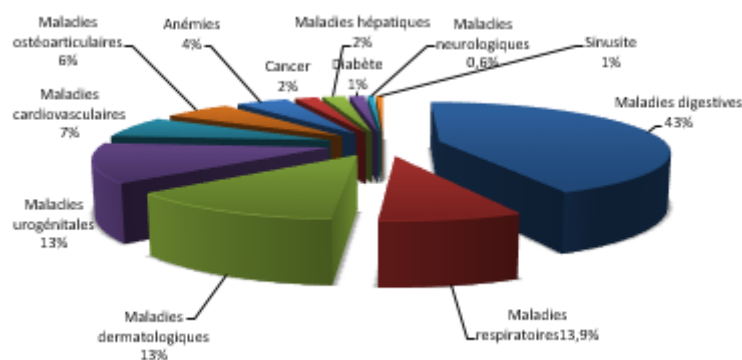


Figure 9. Fréquence des plantes médicinales dans le traitement des maladies retenues

3. Discussion

Nos résultats se rapprochent, en général, des travaux réalisés par Elhilah et Biosci (Elhilah et al. et J. Appl. Biosci. 2016) en ce qui concerne l'utilisation des plantes médicinales selon le sexe, l'âge, le niveau d'étude, et la situation familiale. Selon eux, dans le plateau central de Maroc, les femmes utilisent fréquemment la phytothérapie que les hommes, les personnes de plus de 51 ans sont des grands utilisateurs des plantes médicinales alors que les analphabètes sont les plus concernés.

Quant à l'efficacité des plantes médicinales, nos résultats s'opposent légèrement à ceux trouvés par Benmebarek Abdelmadjid en Algérie (<http://www.m.elewa.org/JAPS>; 30 mai 2018). Pour lui, 57.65 % des personnes interrogées croient fortement au pouvoir des plantes médicinales, 21.76 % pensent que les plantes médicinales ont un effet apaisant seulement, 20.59 % déclarent avoir observé surtout des effets secondaires indésirables. Cependant nos résultats témoignent que : 60 % des enquêtés déclarent que la phytothérapie est efficace contre nombreuses maladies, 35 % pensent que les plantes sont des calmants et 5 % d'individus estiment que les plantes médicinales provoquent des effets secondaires. Eu égard à ces résultats, l'Afrique recourt encore à la phytothérapie.

Conclusion

Notre étude porte sur "La contribution à l'étude ethnobotanique des plantes médicinales de la Cité de Ngandajika". Au terme de l'étude, nous avons inventorié au moins 91 espèces végétales appartenant à 50 familles botaniques dont les *Euphorbiaceae* (13,7 %) sont les plus fréquentes, suivies des *Fabaceae* (11,7 %), des *Asteraceae*, *Lilliaceae*, et des *Caesalpinaceae* avec un même taux de 7,8 %, puis la famille des *Solanaceae*, *Rubiaceae*, *Poaceae*, *Lamiaceae*, *Apocynaceae* et des *Myrtaceae* avec un taux identique. Le reste des pourcentages est partagé entre d'autres familles.

Les feuilles constituent les organes végétatifs les plus employés avec un taux de 40,8%. Dans le traitement, certaines plantes interviennent pour diverses affections comme des affections digestives avec un taux de 37,3 % suivies des affections respiratoires (13,9 %), des maladies urogénitales et dermatologiques ayant le même taux de 12,6 %. La préparation par décoction est une pratique régulière avec un taux de 37,8 % et la voie orale est utilisée au taux de 66,4 % de fréquence dans l'administration des plantes médicinales que les autres voies.

Notre étude démontre la connaissance phytothérapeutique pour la population cible et constitue, non seulement une source d'informations en médecine traditionnelle, mais aussi une banque des données pour la recherche en ethnobotanique.

Références bibliographiques

- BRUNETON, J. 1996. *Plantes toxiques- Végétaux dangereux pour l'homme et les animaux*. Technique et documentation. Lavoisier. Paris.
- CAPON, M. 1953. « Les noms vernaculaires des principales essences forestières à Yangambi ». *Bulletin Agricole du Congo Belge*.
- KAHOUADJI, A. 1986. *Recherches floristiques sur le massif montagneux des Béni-Snassène (Maroc oriental)*. Thèse Univ.sCI ; Tch. Du Languedoc. Montpellier.
- KAMBU, K. 1982. *Phytothérapie traditionnelle en Afrique. Le "Tour de Main" du Sorcier*. Tribune médicale 24, Rue Clément-Marot. 75008. Paris, n°13.
- KAMBU, K. 1988. *La médecine traditionnelle Africaine*. C.R.P. Kinshasa.
- FORTIN, DANIEL et al. 1989. *Plantes médicinales du Sahel*. 23, Rue de la Folie, Regnault, 75011 Paris.
- HANS-MARTIN H., BINDANDA M'PIA. 2003. *La médecine naturelle tropicale*. ANAMED. Allemagne.
- MABIKA K. mai 1983. *Plantes médicinales et médecine traditionnelle au Kasai Occidental*. Thèse de doctorat en Sciences, Option biologie, Orientation ethnobotanique. UNIKIS.

Fac. Des sciences, Département d' Ecologie et
Conservation de la nature. Zaïre.

- MBAMBI MOKIN, G.B. 1971. *Plantes médicinales et ingrédients magiques du grand marché de Kinshasa*. Mémoire Ingénieur Chimiste et des industries agricoles. Université de Lovanium de Kinshasa. Zaïre.

Webographie

- <http://www.m.elewa.org/JAPS> (30/05/2018). *Journal of Animal & Plant Sciences*, 2018. Vol.36, Issue 2: 5844-5857. ISSN 2071-7024

CONCRETIZATING MEANING OF WORDS IN SECONDRY SCHOOLS TO CONGOLESE LEARNERS BY MEANS OF REALIA

By

Emmanuel LUNGANGA TSHIACA* ,
Charles TSHIMBUMBE ** et Pascal KABALA**

Résumé

Cet article se base sur la sémantique qui spécifie les sens des mots d'une langue humaine et leurs catégories. L'Anglais étant une langue officielle et étrangère est aussi utilisée en République Démocratique du Congo comme l'une des langues de l'éducation et de l'enseignement. Pour concrétiser les sens des mots en Anglais, l'utilisation des realia ou matériels (objets) didactiques s'avèrent très important par l'enseignant avec ses méthodes et stratégies afin d'éviter la confusion des sens des mots en Anglais pour ses élèves.

Mots clés : sens, mot, école, apprenant

Summary

Our article is focused on semantics which specifies the meanings of words and their categories through a vocabulary lesson. English is used as a school subject in our country that is, Democratic Republic of Congo (D.R.C). As foreign language, to concretize the meaning of words. The teachers have to use adequate methods and strategies while teaching, then; the use of realia seems to be very important by the teacher to grasp the meaning of words and to avoid confusion between words for reaching the objective of the vocabulary lessons by the teachers.

Keywords: meaning, word, school, learner

* Chef de travaux à l'ISP / Ilebo, province du Kasai.

** Assistant à l'ISP / Ilebo

Introduction

Many researchers have been done something about the second and foreign language learning and teaching situations. Researcher like: c. Busaki Onken. (2009: 10), attempts to define the role of both teachers and learners in a classroom in order to facilitate cooperative learning, Others researchers such as Malamah and Thomas (1987) have based some of their studies on language learning and teaching on the classroom interaction; but Skehan (1998) based his research on the tasks that generate greater negotiation of meaning appear to be more beneficial for inter language development... and several conditions that have been found to have appositve effect on the negotiation of meaning which are included in the project at various junctures. In this, we aim to write about on the classroom processes and techniques that is to say, about learners learning words meaning in English, to grasp or facilitate the meaning of words by the use of realia. This strategy is the experience of our dirty as teachers in the secondary schools through vocabulary lessons. What do we want to reach the objective of our article ?

Before answering this question, we have to talk first of all about the hypothesis of the work and methodology used.

Hypothesis of the study

The hypothesis of this study is "Learners learning meaning of words by means of realia" our assumption is that the use of realia facilitate the communicative activity not only between learners themselves, but also between learners and their teachers. We also assume that motivation and attitudes play a great role in learners while using realia to grasp the meaning of words as strategies in English language learning and teaching process. If French is the second language with the statue of official language, it is. The language of education, mass media, court and administration, English as no more been only a compulsion subject on the Congolese secondary schools, curriculum, but also becomes so on the higher education since the minister of higher education adopted the new educational system (Bachelor of arts,

master of arts and philosophy of doctorat).

Methodology of the study

Any research paper needs a method to be achieved.

Thus when we refer to peter's (1994), types of academic writings, we classify ours into the descriptive one as have to identify a problem. Then, the method used for this article is the descriptive analysis method. Since we observe Congolese learners learning of words meaning by means of realia in a classroom. Therefore we have come to the conclusion that. Our sampled population was the learners in the secondary schools through a vocabulary lesson within we learn the meaning of words in English language.

1.Importance of realia as means of communicative activity

When we read harmer (1983), we can say that the issue of using realia in a given classroom is the role of the teacher and discipline imposed by the former. When we speak of realia we mean the visual aid that a learner can see and touch in a real life. As far as the word "realia" or visual aids is concerned, it can be regarded as what is visible. And at its side referring to oxford paperback, the series dictionary means help, assistance or support. Visual aids as such, when we read S.Piz Corder (1966: 32), "It's anything that the learner can see in the classroom or through the window is potentially a visible element in the teaching of meaning of words.

Indeed, the definition above underline objects, persons (living or on pictures) that can be found in the classroom or out of it and can help the learner to understand the meaning of a word or expression useful for his speech.

What is the importance of realia in language classroom?

Pedagogically, Jack C. Richards and Willy A. Renandya (2002: 270) comment "language" focused instruction occurs when learners direct their attention to language item not for producing or comprehending a particular message; but for gaining knowledge about the item as a part of the language system. So

far Paul Nation (2013) says... deliberately learning the meanings of a word; memorizing collocations, phrases and sentences containing a word, and being correctly for incorrect use of words". The importance of realia seems to be very important for grasping or mastering of words meaning to, avoid confusion between words and concretization their meanings. So far again we may argue that when a teacher uses realia during the vocabulary lessons: the class becomes creative and active, the lesson becomes attractive, interesting and clear. Realia facilitate better understanding and assimilation of the lesson. For the above comments (Byrne (1976: 84) asserts that "at the presentation and practice steps, crucial aids serves mainly to provide a clear contextual setting for the items taught. Either to illustrate meaning or elicit Responses that relate to what is detected "in the picture". From all preced we may conclude that successful communication is a collaborative enterprise, where in their interaction; both the teacher and the learner respectively construct and encode the message. It is what Numan (1989) calls "negotiation of meaning" or modified interaction. Put otherwise, modified interaction indicates instances in an interaction in which the teacher and the learner work together to determine that the use of realia seems very important, or confirm the correct understanding of meaning of words.

Numann's point of view is fortunately what can be seen while using realia between learners of a language use of realia is a process, a technique that a learner centered approach used mostly by communicative methodologist. It has often been contrasted with frontal teaching methodology. What's then the frontal methodology ?

2. Frontal teaching methodology

This is a teacher-centered approach. The physical arrangement of the classroom sets a stage for the teacher-dominated lesson by dividing the room into teacher's space and students' space. In this kind of classroom, the teacher is the most visible central actor. He provides model and central

direction and pace as Richards's and Rodgers (1986) quoted by Inga F. (2007: 3) notes it that: the teacher sets the goals of the lesson in a learning group. He decides the plan of the lesson, for instance. Some time a head. The teacher is the only person who can set same instruction pace and content for every learner. He lectures and explains grammar points, leads drill work, or ask questions to the whole, class. This is what we usually do in teaching in the secondary schools for example. The teacher initiates, the learner responds and the teacher gives the feedback to have an IRF sequence or model (IRF stand for I (initiation) R (response) and F (feedback)).

In these conditions, Wright (1987) observes that the teacher remains the final arbiter of correct and incorrect forms of language learning classroom; a dominant figure that is continuously controlling and guiding the learners. In so doing, Widdowson (1978) would say, on accuracy rather than fluency. The form is the ability to produce grammatically correct sentences, while the latter is the ability to produce continuous speech without causing comprehension difficulties. What can be the role of the learner ?

In this activity, that is frontal teaching methodology, learners have a limited role. They have; for example, to listen, and repeat, respond to questions and commands, and to be directed by shelled training techniques in order to give correct answers. The two terms: learner-centered approach with its emphasis on students learning meaning of words by using realia/visual aids teacher-centered approach (with its focus on the teacher as the most visible person in the classroom) will be deal with more details in the following section.

3. Application

We have based the first section on the definition and importance of realia / visual aids in a classroom process and techniques which learners have to find out a solution to while learning meaning themselves. This is a kind of learning by doing in using, for example English as a mean of communication. We have

also referred to teacher-fronted methodology to emphasize the teacher's dominance in language classroom. We have supposed the two modes of teaching to be the key issues to evaluate the claim put forward in our study. In so doing, we have to base the section on the following points:

- Characteristic of realia
- Selection of difficult words by learners
- Discussion words meaning between teachers and learners.

4. Characteristic of realia / visual aids

One of the fundamental principles of language teaching is the use of visual aids/realia. One should know that the best realia to use in the classroom have to correspond with some characteristics. Let us argue with H. Long (1988: 117) that (he) the teacher can take care to write clearly and firmly on the blackboard when using realia make sure that they are large enough, and in the case of picture simply draw rather than full of confusing details.

Many elements are to be taken into account but we would like to give them in brief. The realia (visual aids has to match the following characteristic even not exhaustive:

- Big enough to be seen by all the learners ;
- Tested (salt, sugar, boll, water, pen, etc.
- Touched or manipulated by learners ;
- Well selected and not numerous ;
- Felt (perfume) ;
- Presented in short time.

Let us say also something about sources of realia/visual aids. The textbooks in which we find drawings and pictures illustrating situations and helping to teaching meanings are great sources of realia. For the textbooks lacking realia/visual aids, it is up to the teacher's matter to decide the kind of realia as didactic material what will be useful for him and then, look for it. In case he does not find any; he has to do recourse to the school library

which tasks include that of providing the teachers with realia. The realia from the school library should be established according to the teachers needs, this implicates that there must be a permanent contact between, the teachers and the school library. It is to know that our schools nowadays do not have enough textbooks to allow pupils to get in touch with the possible drawings and pictures. For the school library, mainly here in the country side may or not exist. For this issue, we argue with R.T Nasr (1972: 125) some of best aids are those made by the teachers themselves either individually or in group. In contrast realia have not any sources, It is up to the teacher's role who selects or invents them by his own skillfulness in so doing, he must do his best to find corresponding to the text content.

4.1. Selection of difficult words meaning by learners

From our experience, as teachers we noticed that it is possible to let the learners find the difficult words in the textbook for their meaning by themselves. This ways of teaching words meaning through vocabulary lessons, would allow the teacher to be ready to answer any of the question. A learner who asks the meaning for example of late, never, book, copybook, desk, bench, window, door, floor etc. would better inform by his teacher.

Concretely, congolese teachers may inform their learners about the text and ask them to pick up their vocabulary items from the textbook. The teacher in this case must be ready to give explanations of all the learners' words meanings what we call active vocabulary rather than passive vocabularies where the teachers pick up vocabularies items and give meanings.

4.2. Discussion words meaning between learners and teachers

It is observed that the misunderstanding of words meaning through a textbook usually appreciates to correct any error or mistake because what learners say is not less important than what they

see. As said above lines in the teaching of words meaning, the teacher develops accuracy but not fluency. When teaching students' grammar or linguistics it happens to correct learners' english concrete word meaning form.

One is used pen, pencil, table, chair, book, copybook, "when interpreting, by the teacher, he explains clearly all those items from the textbook; according to the texts from EFA, go for english, mastering english, english for french speaking Africa. When doing so, our students try to develop their communicative activity, which helps them to get the concrete meaning of words and use them correctly in current life depending on Programme National d'Anglais.

5. Conclusion

Through our article, we have tried to provide that the teaching and learning of words meaning is very important by using realia by well prepared teachers which help the learners to increase vocabulary items for communicative activity in english language as a foreign language in our country that is, Democratic Republic of Congo.

The teachers have been seen as initiator, guider, helper, instructor, advicor, prompter, etc. and learners as interlocutors. This kind of learning and teaching is not what happens in real life. For the most part of process of living, consists of communication with other persons for example, by negotiation for some consensus. Spontaneous languages will give and take freedom for getting concrete meaning of words through vocabulary lesson.

6. References

- .Busaki Onken.C (2009): Applied English Linguistics.
Kinshasa Kratos.
- Bryne, D. (1976): Teaching oral English: Cambridge University Press.
- Corder.S.T (1966): The visual Element in language Teaching.

London Longman, University of Edinburg

- Jack C. et al (2002): Methodology in Language Teaching
An Anthology of current Practice. Cambridge:
Cambridge University Press
- .INGA.O (2007): Some Current Ideas about the ELT “a survey of
some Methods in Language Teaching. Kikwit
- .FINICCIARO (1974): English as a second Language From Theory
to Practice. London: Herpes and Row.
- MILLS et al (1981): English for Africa pupils’book. Kinshasa.
- Programme National d’Anglais (1988): Enseignement Général
et Spécialisé. Kinshasa Edideps
- .Nasr, R. (1972): Teaching and Learning English. London: London
Longman.

**ALLAITEMENT MATERNEL EXCLUSIF ET CAUSES D'ABANDON. CAS DU
CENTRE DE SANTE DE REFERENCE KANAMPUMB / ISTM
MUSUMBA**

Par

Mathias WANGA KYUMO BINYANGI*

Résumé

Cette étude descriptive sur l'allaitement au sein a été menée pendant la période allant du 1^{er} avril au 30 juillet 2021 sur l'allaitement maternel exclusif et causes d'abandon au centre de santé de référence Kanampumb / ISTM Musumba. La revue documentaire complétée par une interview semi-dirigée auprès des mamans ayant amené leurs enfants dont l'âge est compris entre 6 et 9 mois pour la pesée et la vaccination.

En effet, les données de ladite étude montrent que 47 % des nourrissons ont été nourris exclusivement au lait maternel pendant 6 mois l'âge auquel ils ont connu la diversification alimentaire. Comme causes d'abandon de l'allaitement maternel exclusif 52,8 % des bébés affamés suivis de 24,5 % hypogalactie. La pratique de l'allaitement maternel est aujourd'hui un sujet majeur de santé publique. L'organisation Mondiale de la santé recommande pour les enfants sans nés à terme une alimentation exclusive au lait maternel pendant les six premiers mois de la vie.

Mots clés: Allaitement maternel exclusif, cause, abandon.

Summary

This descriptive breastfeeding study was conducted during the period from April 1 to July 30, 2021 on exclusive breastfeeding and causes of abandonment at the Kanampumb / ISTM Musumba Reference Health Center. The documentary review is complemented

* Assistant à l'Institut Supérieur des Techniques médicales de Musumba / Kapanga, province de Lualaba.

by a semi-structured interview with mothers who brought their children between 6 and 9 months of age for weighing and vaccination.

Indeed, the data from that study show that 47% of infants were fed exclusively on breast milk for 6 months at the age at which they experienced dietary diversification. As causes of abandonment of exclusive breastfeeding 52.8% of hungry babies followed by 24.5% hypogalactia. The practice of breastfeeding is now a major public health issue. The World Health Organization recommends that children without term births be fed exclusively on breast milk for the first six months of life.

Keywords: Exclusive breastfeeding, cause, abandonment.

0. Introduction

L'allaitement au sein est un moyen sans égal de fournir une alimentation idéale permettant une croissance et un développement sain du nourrisson. Malgré les bénéfices indiscutables du lait maternel, tant pour l'enfant que pour sa mère, la pratique de l'allaitement maternel exclusif (AME) a connu un déclin inquiétant depuis ces dernières décennies à Madagascar. D'après les enquêtes nationales, le taux d'allaitement maternel exclusif est passé de 67 % en 2003, 50,7 % en 2008 à 40,9 % en 2012 (OMS, 2001). Le lait maternel favorise le développement sensoriel et cognitif, et protège le nourrisson contre les maladies infectieuses et chroniques. L'allaitement exclusif au sein diminue la mortalité infantile imputable aux maladies courantes de l'enfance comme les diarrhées ou les pneumopathies et il accélère la récupération en cas de maladie. Ces effets peuvent être mesurés aussi bien dans les sociétés pauvres en ressources que dans les sociétés d'abondance. Plusieurs facteurs influenceraient la décision des mères à pratiquer l'allaitement maternel exclusif jusqu'à l'âge de 6 mois à Madagascar. C'est pourquoi, le présent travail se propose d'évaluer les connaissances, attitudes et pratiques des mères d'enfants de 0 à 6 mois hospitalisés face à l'allaitement maternel exclusif.

Des enquêtes ont été réalisées depuis les années 70 dans la plupart des pays afin d'évaluer les pratiques d'allaitement à partir d'échantillon représentatif de la population et selon une méthode standardisée. Pour apporter des résultats de ces enquêtes, l'organisation mondiale de la santé recommande que les données soient représentées sous forme de quatre indicateurs de base fondées sur l'âge de l'enfant (le taux de l'allaitement maternel exclusif, de l'allaitement maternel complété par des aliments de transition introduite en temps opportun, de l'allaitement maternel poursuivi dans le courant de la première année et le taux d'allaitement maternel poursuivi jusqu'à la fin de la deuxième année). Dans l'ensemble au niveau mondial on estime que plus de 81 % des nourrissons ont reçu un allaitement maternel, en Nouvelle Zélande 30 % entre 6 à 7 mois, mais avec une grande variabilité quant à la durée de cet allaitement. et au cours de la période 1990-2000, le pourcentage d'enfants de 6 à 24 mois qui reçoivent une alimentation solide ou plus du lait maternel est passé de 43 à 49 %. Dans les pays subsahariens, le pourcentage varie aujourd'hui entre 27 % (guinée) et 94% (République Centrafricaine) des enfants. En Afrique de l'Ouest, l'administration précoce des liquides à l'enfant est très répandue de sorte que le taux d'allaitement maternel exclusif est globalement inférieur à 10 % (Blondet et al. 2003).

Les durées d'allaitement maternel dans les 6 premiers mois restent en décalage avec le désir des femmes. Seuls 14 % des bébés français sont encore allaités à 6 mois.

Il y a 10 ans 24 % des congolais pratiquaient l'allaitement maternel exclusif, selon l'enquête à l'indicateur multiple de 2001. Depuis quelques années, ce pourcentage tourne autour de 37 %, proche de la tendance internationale qui se situe à au moins 40 % et comme par le passé ce taux est plus ou moins tiré vers le haut par les zones rurales des provinces du pays. Selon une étude menée en 2013 à Lubumbashi, 30.67 % des mères ont allaité exclusivement jusqu'à 6 mois. Ce taux est inférieur aux valeurs nationales ou mondiales de 37 à 40 % (Rotter, D.1991).

Nous nous sentons préoccupé par la santé des enfants qui sont toujours victimes de la mauvaise pratique de l'allaitement maternel. Le bien-être de la population est influencé par la bonne santé des enfants et des mères qui elle-même dépend de la bonne pratique de l'allaitement maternel.

Ceci étant, nous menons cette étude pour enrichir notre connaissance sur l'allaitement maternel. Scientifiquement nous espérons que les informations et les résultats obtenus dans ce travail contribueront à la sensibilisation des femmes enceintes et les personnels de santé de prendre en compte toutes les mesures près établies pour la promotion de l'allaitement maternel.

Il nous a semblé alors intéressant d'étudier la durée de l'allaitement maternel exclusif et les causes d'abandon dans notre pays en général, et, à Kapanga en particulier dans la cité de Musumba au centre de santé Kanampumb.

Cette étude a comme objectif général l'amélioration de la prise en charge globale du nourrisson à Musumba.

Spécifiquement elle vise premièrement à déterminer la durée moyenne de l'allaitement maternel exclusif. Deuxièmement à déterminer les causes d'abandon de l'allaitement maternel exclusif.

I. Matériels et méthode

I.1. Méthode

Il s'agit d'une étude descriptive du centre de santé de référence Kanampumb / ISTM Musumba situé dans l'aire de santé Kanampumb à 3 km du bureau central de la zone de santé de Kapanga. Notre étude a été menée pendant la période allant du 1^{er} avril au 31 juillet 2021.

Notre échantillon est constitué de 100 nourrissons répertoriés au cours de notre étude. Sont retenus, tous les nourrissons dont l'âge est compris entre 6 et 9 mois amenés par leurs mamans pour la

vaccination et la pesée. Sont exclus, les nourrissons dont l'âge est inférieur à 6 mois et ceux dont l'âge est supérieur à 9 mois.

I.2. Matériels

Le matériel utilisé était pour la collecte et le traitement des données (analyse, interprétation et rédaction). Il s'agissait de : protocole opératoire, un ordinateur, un registre, des consommables bureautiques (stylos à bille, crayons, papiers format A4).

II. Résultats

Tableau I: Distribution des cas selon cas selon le sexe

Sexe	Effectif	%
Féminin	53	53
Masculin	47	47
Total	100	100

Il ressort de ce tableau que sur un total de 100 nourrissons, 53 % de cas, soit 53 % sont de sexe féminin et 47 % de sexe masculin. Le sex ratio est de 1,3.

Tableau II : Situation des mères

Situation	Effectif	%
Multipares	38	38
Pauci pares	14	14
Primipares	48	48
Total	100	100

Ce tableau montre que sur 100 cas, 48 mères soit 48 % sont des primipares suivies des multipares avec 38 %. Primipare : 1 enfant, Pauci pare : 2 à 3 enfants, Multipare : ≥ 4 enfants.

Tableau III. Répartition des cas selon la profession de la mère

Profession de la mère	Effectif	%
Ménagères	68	68
Travailleuses	32	32
Total	100	100

Sur 100 femmes ayant amené leurs enfants à l'unité de protection Maternelle et infantile 60 cas; soit 68 % sont des ménagères et 32 % des travailleurs.

Tableau IV. Répartition des cas selon le niveau d'instruction de la mère

Niveau d'instruction de la mère	Effectif	%
Universitaire	3	3
Secondaire	40	40
Primaire	57	57
Total	100	100

Il ressort de ce tableau que 57 % des mamans ont fait des études primaires, 40 % des études secondaires et 3 % seulement les études universitaires.

Tableau V: Le temps de l'allaitement maternel exclusif

Durée d'allaitement maternel exclusif (mois)	Effectif	%
1 mois	4	4
2 mois	9	9
3 mois	15	15
4 mois	16	16
5 mois	9	9
6 mois	47	47
Total	100	100

Ce tableau montre que 47 nourrissons soit 47 % ont été nourris exclusivement au lait maternel pendant 6 mois.

Tableau VI : L'information sur l'allaitement maternel

Information sur l'allaitement maternel	Effectif	%
Aucune	24	24
CPN	46	46
Infirmier	18	18
Médecin	7	7
Pédiatre	1	1
Sage-femme	4	4
Total	100	100

Il ressort de ce tableau que 46 % des mamans étaient informées aux consultations prénatales (CPN).

Tableau VII : L'âge de diversification alimentaire

Age de diversification	Effectif	%
1 mois	4	4,0
2 mois	5	5,0
3 mois	16	16,0
4 mois	16	16,0
5 mois	12	12,0
6 mois	47	47,0
Total	100	100,0

47 nourrissons soit 47 % des cas ont connu la diversification alimentaire à l'âge de 6 mois.

Tableau VIII : Les causes d'abandon de l'allaitement maternel

Causes d'abandon	Effectif	%
Bébé affamé	45	45
Hypogalactie	28	28
Reprise du travail	27	27
Total	100	100

Il ressort de ce tableau que sur 100 cas, 45 nourrissons soit 45 % avec comme cause d'abandon de l'allaitement maternel exclusif la faim suivis de 28 % à cause de hypogalactie.

III. Discussion

L'allaitement maternel est l'une des pratiques dont l'efficacité sur l'amélioration de la survie de l'enfant a été prouvée par de nombreuses études scientifiques. Il apporte des éléments nutritifs, immunologiques, affectifs nécessaires au développement de l'enfant. Ses effets sur l'espacement des naissances contribuent à la santé et au bien-être de la mère (Communal, Charrel, 2008).

L'assemblée générale de l'organisation mondiale de la santé (OMS) a recommandé en mai 2001, un allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois de la vie et à partir de six mois, l'introduction de l'aliment de complément adéquat tout en poursuivant l'allaitement jusqu'à l'âge de deux ans voire au-delà.

En ce qui concerne le sexe du nourrisson et la durée d'allaitement maternel exclusif, nous avons constaté dans notre étude que le sexe féminin prédomine avec une fréquence de 53 % et un sex ratio de 1,3. Que les nourrissons de sexe masculin étaient nourris plus longtemps au lait maternel par rapport à ceux de sexe féminin avec une durée médiane de 6 mois. Cependant nous ne trouvons pas d'explication à ce fait et aucune étude trouvée ne fait mention de cet aspect des choses.

Quant aux professions de la mère et durée de l'allaitement maternel exclusif, il en ressort de notre étude que 68 % des mères qui ont amené leurs enfants sont des femmes ménagères. Ceci s'explique par le fait que le taux de chômage est élevé dans notre pays et la plupart des hommes n'aiment pas que leurs femmes travaillent. Une médiane de durée calculée chez les femmes ménagères est de 5 mois (3-6). Ce taux rejoint celui de Bouanene en Tunisie en 2008, qui avait constaté dans son étude que près de 60 % des mères (58,8 %) étaient sans profession (Bouanene, 2008). Et celui de Gamgne au Cameroun en 2009 avait constaté que les femmes ménagères étaient majoritaires soit 55,4 %, ce taux est largement inférieur au notre.

S'agissant des causes d'abandon de l'allaitement maternel exclusif, il ressort de notre travail que 52,8 % de nourrissons ont comme cause d'abandon du lait maternel la faim. Ceci peut s'expliquer par le fait que la plupart des femmes ne mettent pas régulièrement leurs bébés au sein et ces derniers manifestent leur faim par les pleurs incessants. Nos résultats rejoignent ceux de Lubala et al qui ont trouvé à Lubumbashi en 2013 que 66,33 % des mères interrogées n'ont pas allaité exclusivement principalement pour les pleurs récurrents comme une absence de satiété liée à une insuffisance de lait. Et ceux de Gamgne au Cameroun en 2009 qui a évoqué la même cause avec 52,9 % (Lubala T. et al.2013).

Packard en France en 2005 dans son travail a trouvé que 30 % de nourrissons avaient comme cause de sevrage le manque de lait suivi de la reprise du travail avec 25,6 % dans le même ordre d'idée toujours en France Gremmo-Friger en 1995 avait révélé que chez les femmes ayant cessé d'allaiter, le principal motif évoqué est dans 38 % des cas une insuffisance de lait (17). Ces chiffres sont inférieurs à celui de Woolridge au Royaume-Uni en 2000 qui avait trouvé 66 % (Woolridge, 1995).

À propos de l'information sur l'allaitement maternel et durée d'allaitement exclusif, nous avons constaté que 46 % des mères ont reçu les informations sur l'allaitement maternel aux consultations prénatales. Ceci s'explique par le fait que les femmes qui fréquentent l'unité de protection maternelle et infantile sont des primipares qui tentent de mettre en pratique les conseils des consultations prénatales. Une médiane de durée calculée est de 6 mois (4-6) pour les mamans qui étaient informées sur l'allaitement maternel exclusif aux consultations prénatales.

Cependant, Bouanene (2008) avait constaté dans son étude que 67 % des femmes avaient bénéficié de séances d'éducation sanitaire par les professionnels de santé en matière d'allaitement maternel. Cette éducation a été pratiquée pendant la grossesse dans 60 % des cas. Les médecins représentaient la source principale d'information (72,4 %). (5) nous pensons que la qualité de

l'information est à revoir car malgré les informations transmises par les médecins la durée moyenne d'allaitement maternel exclusif demeure basse en Tunisie par rapport à notre milieu d'étude (Bouanene, 2008).

IV. Conclusion

La pratique de l'allaitement maternel est aujourd'hui un sujet majeur de santé publique. L'organisation Mondiale de la santé recommande pour les enfants nés à terme une alimentation exclusive au lait maternel pendant les six premiers mois de la vie.

Dans notre étude nous avons mené une étude prospective, descriptive, transversale qui s'est étalée du premier avril au trente-un juillet 2021 au centre santé de référence Kanampumb ISTM de Musumba.

A la fin de cette étude, il est clairement ressorti les observations suivantes : la durée médiane de l'allaitement maternel exclusif 5 mois (3-6) et un taux d'allaitement maternel exclusif de 47 %. Il ressort de notre travail que 52,8 % des nourrissons ont comme cause d'abandon du lait maternel la faim. Nous avons constaté dans notre étude que le sexe féminin prédomine avec une fréquence de 53 % et un sex-ratio de 1,3. Que les nourrissons de sexe masculin étaient nourris exclusivement au lait maternel par rapport à ceux de sexe féminin avec une durée médiane de 6 mois restent à fournir.

Références bibliographiques

- Bernard et Géneviève, P. 2008, Dictionnaire médical pour les régions tropicales, bureau d'études et de recherches pour la promotion de la santé.
- Blondet et al. 2003, Enquête Nationale périnatale, (enligne), page 27 et tableau 41, adresses URL : <http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/perinat03/tableaux.pdf>
- Bouanene, 2008, Connaissances et pratiques des femmes de la région de Monastir (Tunisie) concernant l'allaitement maternel.

- Bourillon, 2009, Dictionnaire médical, Larousse de la poche. 2^{ème} éd. Paris : Masson.
- Bourillon, A. et coll. 2004, Collection pour les praticiens pédiatrie, 5^{ème} éd. Masson.
- Bussien et al, (2003). Les arrêts prématurés d'allaitement maternel. Archives de pédiatrie.
- Dillon et al. 2003, Critères de choix concernant l'alimentation du nouveau-né : une enquête auprès de 308 femmes. Archives de pédiatrie ; 10 :19-24.
- Ego et al. 2003, les arrêts prématurés d'allaitement maternel. Archives de pédiatrie ; 10 :11-18.
- Foundation Suisse pour l'allaitement maternel, 2009.
- Laura, N. 2006, Dictionnaire médical de la famille, Bruxelles, 2^{ème} éd. Boeck.
- Lubala Tet al. 2013, Allaitement maternel et diversification alimentaire à Lubumbashi(RDC) : besoin urgent d'éducation des mères pour le changement des habitudes Katanga/RDC, panafricaine médical journal.
- Meignan, P. 2009, Technique de succion. Positions d'allaitement. Formation la voie Lactée.
- Ministère de la santé publique et de la prévention médicale, (2009). Enquête démographique et de santé en République Démocratique Congo. Kinshasa, ministère de la santé publique. Pu Med/Google scholar.
- Neville, M. 1999, Autocrine regulation of milk secretion. Biochem soc symp; 63:81-90.
- Organisation mondiale de la santé, 2001, La nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant. Cinquante-quatrième Assemblée mondiale de la santé ; WHA 54.2 :1-4.
- Rotter, D. 1991, Physiologie de la grossesse, 2^{ème} éd. Paris, Masson.
- Schwartzbrod, V. 2002, Le médecin généraliste marnais et l'allaitement maternel. Th :med ; Université Claude Ber

**EVALUATION DE LA GESTION DES MEDICAMENTS ESSENTIELS DANS
UNE STRUCTURE HOSPITALIERE, CAS DE L'HOPITAL GENERAL DE
REFERENCE CHRIST- ROI DE MWENE DITU**

Par

LUBO MUMBIYI, M.* Marceline KAZADI TSHITUAMANJI**, S. ILUNGA
ILUNGA, B. *, MUAMBA MATOLO, A. *, MASENGU MUTSHIMUANA*.
KABANGUE WA KUBALUBOY, I. * TSHIBANGU KADIATA, C. *,
MULAMBA AMISI*, BUKASA MULANGU, B *,
Matthieu LUBO MUMBIYI***

Résumé

Évaluer la gestion des médicaments essentiels dans une structure hospitalière semble être l'une des priorités de l'Hôpital Général de Référence Christ-Roi de Mwene-Ditu. Avec la connaissance dudit hôpital par son personnel, les résultats d'une enquête menée auprès d'un échantillon de 50 personnels dudit hôpital indiquent qu'il n'existe pas de procédures écrites ni une liste provinciale des médicaments essentiels ainsi que le document des produits hors usage. Mais les enquêtés scandent toutefois que 71,4 % des fiches d'inventaire sont bien remplies. Quant aux procès-verbaux de réception, ils sont disponibles à 100 % et remplis à 80 %. La question est beaucoup plus délicate dans la mesure où il y a inexistence de surstock. Mais les causes de la rupture sont dues à la disponibilité des médicaments et au retard de livraison.

Mots clés : stock, médicaments, Hôpital, Mwene-Ditu

* Assistant à l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Kalenda, province de Lomami.

* * Assistante à l'Université de Mwene-Ditu, Mwene-Ditu

* ** Assistant à l'Institut Supérieur d'études Agronomiques et vétérinaires Lukashiyi

Summary

Evaluating the management of essential medicines in a hospital structure seems to be one of the priorities of the Christ-Roi General Referral Hospital in Mwene-Ditu. With the knowledge of that hospital, the results of a survey of a sample of 50 staff of that hospital indicate that there are no written procedures or a provincial list of essential medicines and the document of discarded products. But the respondents chant that 71.4% of the inventory sheets are well filled. Acceptance reports are 100% available and 80% complete. The issue is much more delicate insofar as there is a lack of overstock and a rapid replenishment stock, but the causes of the shortage are due to the availability of medicines and the delay in delivery.

Keywords : stock, medicines, Hospital, Mwene-Ditu

0. Introduction

La gestion efficace des médicaments est un élément très capital dans l'amélioration de la qualité des soins et par conséquent, de l'adhésion des malades à la structure de prise en charge (Ministère de la santé, 2006).

L'Organisation Mondiale de la Santé, dans son rapport de 2013 a confirmé que les évaluations menées dans le secteur pharmaceutique, ont montré mauvaise tenue des outils de gestion des médicaments, avec comme conséquence les ruptures de stock en médicaments parfois disponibles au niveau supérieur de la chaîne des approvisionnements et aussi quelques fois des péremptions évitables (OMS, 2013).

Une étude effectuée à l'école de santé publique de Kinshasa et portant sur la gestion des médicaments essentiels génériques dans la province de Bandundu, avait trouvé plusieurs résultats qui ont permis de ressortir que certains établissements (gestionnaires tant publiques que privés) avaient une faible connaissance des stratégies de renforcement du système de santé du programme

d'approvisionnement en médicaments essentiels, très peu de ces établissements faisaient l'usage de la liste nationale des médicaments essentiels. (Msola, W. et al, 2007).

Les procédures de gestion étaient déficitaires, et cette situation a engendré de rupture de stock de certains médicaments (Molécules) et un surstockage des autres.

Le principe de distribution était peu pris en compte surtout dans le secteur privé et l'on a assisté à une utilisation irrationnelle des médicaments qui n'était pas garantie par mauvaise conservation, par manque de politique de gestion des périmés. (Msola, W. et al, 2007).

Le manuel des procédures était presque inexistant surtout dans les établissements privés, mais aussi dans les zones qui ont des partenaires (Msola, W. et al, 2007).

Au Kasai, selon un rapport de supervision sur la gestion des médicaments dans les zones de santé assistées par CRS, on a constaté que malgré l'existence des outils de gestion des médicaments dans certaines structures, il y a une faible disponibilité des antipaludiques en général et la non disponibilité des ACT en particulier (Gikaya, J. et Bukasa, G., 2008).

Les médicaments sont un élément important du système de santé. Ils constituent un facteur de confiance des bénéficiaires de soins dans le système de santé (Yammou, M., 2014).

En plus, vu que les médicaments constituent un maillon fort de la chaîne de prise en charge des patients, le ministère de santé a déployé des efforts considérables pour assurer la disponibilité à tous les niveaux, faciliter leur accessibilité et réduire la contribution des ménages dans l'achat de ces médicaments particulièrement au niveau de l'hôpital (Ministère de la santé, 2006).

Parmi les efforts, nous pouvons citer l'établissement d'une liste nationale des médicaments et dispositifs médicaux essentiels (vitaux et onéreux), permettant un meilleur approvisionnement avec

un coût moindre et une prescription plus rationnelle, l'augmentation du budget d'achat des médicaments et dispositifs médicaux de plus de 78 %, la promotion des médicaments génériques et des autres (Mouhib, A., 2013).

Mais malgré les efforts, la couverture des besoins de la population en médicaments reste insuffisante, car les structures couvertes par tel ou tel hôpital de la Lomami se plaignent toujours du non disponibilité des médicaments.

Par une organisation fonctionnelle et une gestion rigoureuse de la pharmacie à travers la mise en place des procédures et d'outils de gestion. Dans l'approvisionnement en médicaments, la logistique comporte tous les aspects du processus qui permet d'apporter un médicament depuis le fournisseur jusqu'à celui qui le délivre et finalement au patient.

L'approvisionnement en médicaments demande une parfaite collaboration et coordination entre tous les intervenants (Ukil Guy, J., 2008).

La gestion des médicaments repose sur trois systèmes inter-reliés qui sont le système d'approvisionnement en médicaments, le système du financement et le système d'informations (de l'offre et de la demande). Le système d'approvisionnement est le système principal et le plus important, les systèmes du financement et des informations doivent être organisés pour que ce système principal soit performant (Ukil Guy, J., 2008).

Le système d'approvisionnement en médicaments au niveau des établissements de santé est un circuit qui est composé d'une série d'étapes successives, réalisées par des professionnels différents : la prescription est un acte médical, la dispensation est un acte pharmaceutique, l'administration est un acte infirmier.

En outre, ce circuit est interfacé avec le système d'information hospitalier et logistique. Chaque étape de ce circuit joue un rôle

important dans la disponibilité des médicaments, il est également source d'erreurs potentielles qui peuvent retentir sur la sécurité du patient.

La sélection consiste à choisir à partir d'une offre très abondante les médicaments à acquérir et à distribuer. La sélection proprement dite désigne l'établissement des listes restrictives pour les deux étapes de l'acquisition et de la distribution, elle peut être effectuée par l'Etat dans le cadre de la politique pharmaceutique nationale ou par les organismes d'acquisition et de distribution.

Le type de sélection à opérer est donc fonction des politiques d'acquisition et de distribution que l'on veut mener, et l'objectif de la sélection est de se concentrer donc sur ces médicaments prioritaires. De nombreux pays utilisent un système de classification (connu sous le nom de «classification VEN ») pour établir des priorités pour la sélection, l'acquisition et l'utilisation de médicaments en fonction de leur incidence sur la santé. La classification VEN, range les médicaments en trois catégories :

V : médicaments vitaux;

E : médicaments essentiels;

N : médicaments non-essentiels.

La sélection soigneuse d'une gamme limitée de médicaments essentiels améliore la qualité des soins, la gestion des médicaments, la disponibilité des médicaments, le rapport coût / efficacité et l'accessibilité aux médicaments, ce sont les raisons pour lesquelles, suite à Alma Ata qui a défini la politique des soins de santé primaires fin des années 70, l'OMS a adopté le concept de médicaments essentiels qui sont, selon OMS, ceux qui satisfont aux besoins de la majorité de la population en matière de soins de santé, ils doivent être disponibles à tout moment, en quantité suffisante, sous la forme pharmaceutique appropriée, et un prix accessible pour les individus et la communauté. Et il a mis au point en 1977 une liste de + 400 médicaments considérés comme essentiels pour répondre aux besoins d'un pays. Cette liste est revue régulièrement (17^{ème} liste en

2011), et depuis près d'une centaine de pays ont alors créé leur propre liste de médicaments essentiels sur la base de la liste OMS, en tenant compte des pathologies courantes sur leurs territoires et aussi de leur production locale et traditionnelle.

Thérapeutiques standards(les schémas types de traitement)
Cette méthode est plus réaliste, elle reflète les besoins de la population utilisatrice des services. Pour déterminer la quantité totale de médicaments nécessaires pour traiter chaque problème de santé, il faut multiplier la quantité de médicaments administrée pour le traitement type du problème considéré par le nombre d'épisodes de traitement. On refait ce calcul pour chaque problème de santé et les médicaments employés pour le traiter. Lorsqu'un médicament sert pour plusieurs problèmes de santé, on additionne les totaux respectifs pour obtenir la quantité totale nécessaire(16), elle nécessite :

- Liste des pathologies traitées par service (CIM) ;
- Nombre des cas par pathologie par année ;
- Schémas types de traitement pour chaque pathologie (consensus).

Il existe deux méthodes de l'estimation des besoins en quantité à partir de la liste des médicaments essentiels, et aucune n'est parvenue à faire l'unanimité :

- La méthode basée sur la consommation ;
- La méthode basée sur la morbidité et le protocole thérapeutique type (AEDE, 2010).

Méthode basée sur la morbidité et le traitement type, elle consiste à déterminer le nombre et le profil des fournisseurs de soins (ou établissement de soins) et les types de morbidité pris en charge, évaluer les quantités des médicaments nécessaires à partir du nombre de services et de schémas

Méthode basée sur la consommation, elle consiste à réunir les données sur l'utilisation antérieure des médicaments à partir des

cahiers des commandes. Cette méthode est la plus pratique, mais suppose une absence de rupture de stock. C'est une méthode qui n'a pas besoin de données détaillées sur la morbidité ni sur les schémas types de traitement, son calcul est simple, et permet de repérer les problèmes de gestion du stock. Elle nécessite des données de consommation précises et fiables, une absence de ruptures de stocks, pertes et gaspillages, des commandes de services toujours honorées, des mécanismes de rationalisation des prescriptions et de l'utilisation respectés et surtout un système d'approvisionnement bien organisé (correction rapide des erreurs).

Dans la pratique, il est préférable d'utiliser les deux méthodes à la fois. On procède en premier temps à des estimations à l'aide de la méthode fondée sur la morbidité pour établir une base de départ et ensuite on utilise la méthode de la consommation (AEDE, 2010).

L'acquisition est l'achat aux fabricants des médicaments sélectionnés. Dans certains pays, l'acquisition inclut également des dons. Les acheteurs sont les grossistes, les centrales d'achats ou les unités de distribution.

Les stratégies d'acquisition des médicaments doivent tenir compte des incertitudes sur la qualité des médicaments qui seront livrés, sur les délais de livraison et sur le prix à payer. Ces incertitudes sont dues en grande partie aux comportements stratégiques des fournisseurs. Les différentes procédures d'achat existantes (adjudication, appel d'offres, gré à gré et achats directs) sont définies de façon juridique. Elles cherchent à préserver les intérêts de l'organisme acheteur face aux fournisseurs et face à ses agents chargés de l'achat. De nombreuses stratégies d'achat sont théoriquement possibles : la confiance aveugle, la défiance systématique et la coopération.

La stratégie de confiance aveugle. On peut appeler stratégie de confiance aveugle celle qui est suivie par la procédure d'achat sur catalogue, sur facture « achats directs ». L'acquéreur fait confiance à un producteur soit parce que le producteur a le monopole du produit,

soit parce qu'il ne peut lui-même contrôler ni la qualité, ni le niveau des prix, soit parce que les tests antérieurs ont donné satisfaction, soit encore parce que le producteur a une bonne réputation. A la limite, il n'y a pas de choix des fournisseurs : est retenu le plus proche, le plus simple, celui habituel, sans s'interroger sur ce choix. Les relations entre fournisseurs et acheteurs sont très stables. L'avantage de cette stratégie est sa souplesse, sa rapidité et des coûts de transaction très faibles. L'inconvénient est que les fournisseurs peuvent abuser de cette situation où l'acheteur est passif par rapport au marché qu'il ne cherche pas à connaître pour mieux l'utiliser (AEDE, 2010).

La stratégie de défiance systématique, une stratégie de défiance systématique peut être suivie lors des adjudications et peut l'être lors des appels d'offres et des marchés de gré à gré. Dans cette stratégie, l'acquéreur ne fait aucune confiance aux producteurs et ne restreint son choix à aucun fournisseur potentiel. Chaque achat est fait strictement en fonction de la meilleure possibilité du moment, en prix et en qualité. Il n'est pas tenu compte du passé et il n'y a pas d'anticipation du futur. Les producteurs nationaux ne sont pas privilégiés. Il n'est pas tenu compte de la réputation du fournisseur : seules comptent les conditions de transaction offertes. Il en résulte que les relations économiques sont très instables et changent au gré des opportunités. Cette stratégie comporte un inconvénient majeur, c'est le coût de transaction qui est très élevé, car ils proviennent de la recherche permanente du fournisseur au meilleur prix et de la vérification permanente et très approfondie de la qualité des médicaments, ces activités entraînent aussi une grande charge de travail pour le lancement et le dépouillement des adjudications et appels d'offres (AEDE, 2010).

Une stratégie de coopération est suivie lors des appels d'offres et des marchés de gré à gré lorsqu'on recherche des transactions à des prix intéressants sur une période de plusieurs années. L'acquéreur fait une confiance limitée aux producteurs et vérifie qu'ils n'en abusent pas. L'existence de la confiance suppose une certaine stabilité dans les relations entre acheteurs et vendeurs : la liste des

fournisseurs admis est restreinte à ceux favorablement connus. L'acquisition est l'achat aux fabricants des médicaments sélectionnés, l'objectif est d'acquérir les médicaments nécessaires et au moindre coût. Les méthodes et les stratégies d'achat, lorsqu'elles sont bien choisies, permettent de faire des économies d'échelle (regroupement des achats), d'assurer un approvisionnement régulier (système décentralisé) et d'acquérir les médicaments au meilleur prix du marché (appel à la concurrence) (DHSA, 2002).

La distribution consiste à acheminer les médicaments depuis les organismes d'acquisition jusqu'aux consommateurs. Elle englobe toutes les activités qui consistent à recevoir les médicaments des fournisseurs, les stocker puis les livrer dans les délais prévus et dans les bonnes conditions aux différents points du système de santé où ils doivent être utilisés. Elle dépend du degré de centralisation, du nombre de niveaux et de couverture géographique. Les objectifs de la distribution sont de permettre aux malades qui en ont besoin d'avoir accès aux médicaments : accès géographique, accès physique (absence de rupture de stock) et accès économique (le prix des médicaments pour les consommateurs est fonction du coût d'acquisition des médicaments, du coût de la distribution et du système de financement de la consommation) (DHSA, 2002).

La distribution est conditionnée par plusieurs facteurs qui peuvent retentir sur la disponibilité des médicaments au niveau des structures des soins comme le manque d'information pour le suivi de stock, la pénurie d'entrepôts et de véhicules de transport, les mauvaises routes, la chaîne de froid, l'existence ou non des lieux de stockage sécurisés au niveau des hôpitaux. Il n'est pas simple d'adapter un système de distribution aux caractéristiques du système de santé, à la configuration géographique du pays, aux revenus et aux comportements des différentes catégories de population, au statut public ou privé des circuits de distribution. Dans chaque pays, il faut probablement plusieurs systèmes de distribution qui puissent s'adapter à des situations variées : situations d'urgence; programmes de rénovation de la distribution; simples améliorations des systèmes de distribution (DHSA, 2002).

L'utilisation, la faible capacité de gestion, en particulier en périphérie, occasionne des pertes qui diminuent encore les quantités de médicaments disponibles pour la population. L'utilisation rationnelle des médicaments est définie comme la prescription du médicament le mieux adapté, tenant compte de sa disponibilité à un prix raisonnable, sa distribution dans des conditions adaptées et son utilisation par le patient selon les doses prescrites et au moment adéquats. L'usage rationnel des médicaments c'est : « Prescrire le produit le plus approprié, obtenu à temps et moyennant un prix abordable pour tous, délivré correctement et administré selon la posologie appropriée et pendant un laps de temps approprié » (OMS, 2012).

La rationalisation de l'utilisation des médicaments constitue un grand défi à relever aussi bien pour les pays développés que pour les pays en voie de développement dans la mesure où le mauvais usage des médicaments a un impact financier sur le patient, l'industrie pharmaceutique et sur le système de protection sociale. L'utilisation des médicaments est un processus qui comprend la prescription, dispensation, et l'administration (OMS, 2012).

La prescription, le processus de prescription est très mal connu, car il est très complexe et peu étudié. Normalement il doit se dérouler selon quatre étapes : un diagnostic le plus précis possible ; identification de toutes les solutions possibles ; choix de la meilleure solution ; exécution de cette décision. Or ce modèle idéal est rarement utilisé parce que les décisions se font presque toujours en situation d'information incomplète. Les incertitudes qui affectent la prescription sont, par exemple, les suivantes :

- Le diagnostic est incertain; probabilité de différents diagnostics ou diagnostic réel inconnu;
- Le traitement doit commencer rapidement avant que le diagnostic précis ne soit établi;
- L'essai d'un traitement aide à préciser le diagnostic en éliminant des hypothèses;

- Les traitements possibles ne sont pas tous connus du prescripteur ou pas connus très précisément;
- Le prescripteur ne peut pas trouver la meilleure prescription, parmi celles qu'il connaît, pour atteindre les différents objectifs du traitement;
- Le prescripteur ne sait pas quel sera le comportement du patient face au traitement prescrit.

Ces limites à la décision rationnelle ont été interprétées par Simon de la façon suivante : les décisions suivent moins une rationalité substantielle de recherche d'un optimum qu'une rationalité procédurale de recherche d'une solution satisfaisante. Selon la rationalité procédurale, les processus de décision sont des processus relativement empiriques qui font appel à l'expérience et à la connaissance apprise sur le cas, ce qui fait que les prescriptions sont souvent très éloignées des acquis de la science, même si l'on tient compte des conditions particulières (Ogamato, J., 2008).

Les méthodes pour rationaliser les prescriptions

- Les règles coercitives : comprennent les listes limitées de médicaments, le nombre maximal de médicaments autorisés par prescription, la durée limitée de validité des prescriptions, le nombre restreint de médicaments qui peuvent être prescrits sans contrôle en fonction de la compétence des prescripteurs. Ces méthodes obligent les prescripteurs à des comportements rationnels mais sont souvent difficiles à appliquer lorsqu'un grand nombre de prescripteurs ne sont pas a priori convaincus de leur pertinence.
- L'information : une information rigoureuse, sincère et régulière des prescripteurs est une condition importante pour améliorer la rationalité des prescriptions. De nombreux pays ont cherché à mieux informer les prescripteurs au moyen de bulletins d'information, de formulaires thérapeutiques, de listes de médicaments essentiels, de guides thérapeutiques, etc.

- Formation individualisée : Les méthodes les plus efficaces sont celles qui forment les prescripteurs à la résolution des problèmes thérapeutiques qu'ils rencontrent. Il s'agit de la formation individualisée de médecins sélectionnés, en utilisant des programmes sur des problèmes bien ciblés et comportant des interventions multiples.

La délivrance et dispensation, il existe plusieurs types de délivrance :

- ✓ *Délivrance globale* : est la plus utilisée à l'hôpital, les médicaments sont délivrés sur base d'une commande mensuelle ou hebdomadaire (sans transmission d'ordonnance), cette méthode engendre une utilisation irrationnelle des médicaments, et ne garantit ni la qualité des soins ni la sécurité des patients. Délivrance globalisée : les prescriptions réalisées sont adressées à la pharmacie qui globalise les ordonnances reçus et les distribue aux services, cette méthode améliore la sécurité du patient.
- ✓ *Dispensation nominative et individuelle* : ce type de distribution est une véritable démarche de qualité, il représente le circuit le plus sûr pour le patient.
- ✓ *Dispensation journalière individuelle nominative* : est vraisemblablement la dispensation qui apporte la plus grande garantie pour la sécurité du malade.

L'Administration, c'est la dernière étape du circuit du médicament, succède obligatoirement aux étapes de prescription et dispensation. C'est à cette phase que tous les risques potentiels générés dans les étapes de prescription et de dispensation peuvent se concrétiser par des erreurs médicamenteuses avérées. De plus, cette phase est elle-même génératrice de risques, ces risques sont liés notamment à la confusion entre patients et entre médicaments et aux erreurs de dose. Le processus d'administration du médicament repose sur un enchaînement d'étapes. Il est le plus souvent assuré par des infirmiers différents au cours de la prise en charge thérapeutique d'un même patient. La prescription médicale peut se présenter sous

deux formes écrite et verbale, l'administration sur prescription médicale verbale majore le risque d'incompréhension, d'oubli et d'erreurs, et elle ne doit être acceptée qu'exceptionnellement devant une situation d'urgence (Ogamato, J., 2008).

Le circuit du financement est plus complexe à décrire et à analyser que le circuit des médicaments. Le paiement peut avoir lieu à différentes étapes du circuit du médicament; les stades intermédiaires (distribution, dispensation) peuvent être rémunérés de différentes façons; et le paiement peut être fait par différents agents (le patient, la communauté, les assurances maladie ou l'Etat).

Les dépenses en médicaments doivent être examinées de façon attentive, car elles représentent, dans tous les pays, un aspect critique des politiques de santé. La moitié de la population mondiale n'a pas accès régulièrement aux médicaments absolument indispensables et cette proportion est estimée à plus de 60 % dans les pays en développement. Le financement de la santé est un mécanisme par lequel les ménages payent leur accès aux soins pour une série donnée de services (Disease Control Priorities Project, 2008).

Dans de nombreux pays à revenu élevé, plus de 70 % des produits pharmaceutiques sont financés par l'État et l'existence de systèmes d'assurance maladie (AM) qui permet d'assurer un meilleur accès financier et équitable. Mais dans les pays à revenu faible ou moyen, les dépenses publiques ne couvrent pas les besoins pharmaceutiques de base de la majorité de la population, il n'existe pas de mécanisme de partage du risque de santé, et 50 à 90 % des médicaments sont payés par les patients eux-mêmes. La couverture moyenne en assurance maladie est de 35 % en Amérique latine, 10 % en Asie et 8 % en Afrique (Disease Control Priorities Project, 2008).

Les paiements directs constituent donc le principal mécanisme de financement des médicaments mêmes essentiels. Pourtant ces paiements directs sont un déterminant des « dépenses catastrophiques » des ménages, et la survenue de maladies devient

une source d'appauvrissement supplémentaire des ménages déjà démunis. Plus d'un tiers de la population mondiale n'a pas accès aux médicaments à cause de ces paiements directs. Au Maroc par exemple, plus de 57.4 % de la dépense globale de santé (30.6 milliards de dirhams) a été financé par le paiement direct des ménages, et plus de 33.6 % de cette dépense est consacré à l'achat des médicaments et biens médicaux dont 50 % des paiements sont effectués par les ménages.

La majorité des ménages (plus de 50 %) vit en milieu rural, Malheureusement, ces ménages sont les principales sources de financement des médicaments essentiels à travers les mécanismes de paiements directs. En 2007, des études réalisées par l'OMS, la banque mondiale, les ministères des Finances et de la Santé de plusieurs pays d'Afrique (Mali, Burkina Fasso...) avaient confirmé que les barrières financières constituent le principal handicap à l'accès aux médicaments essentiels pour les ménages en Afrique. Elles ont montré en effet que les mécanismes de paiements directs des médicaments essentiels entraînent des dépenses catastrophiques et un appauvrissement supplémentaire des ménages surtout en milieu rural (Disease Control Priorities Project, 2008).

La politique pharmaceutique est la mise à la disposition de la population de médicaments sûrs, efficaces, de bonne qualité et au moindre coût est un défi majeur pour les politiques pharmaceutiques de tous les pays du monde, ces politiques souffrent dans la plupart des pays par la mauvaise coordination des politiques et des stratégies, le manque d'efficacité des systèmes d'achat, l'inégalité de la répartition, les insuffisances de l'assurance de la qualité, les prix prohibitifs et la mauvaise utilisation des médicaments. Pour pallier à ces problèmes, quel que soit le contexte économique général du pays, les PPN ont adopté le concept de médicaments essentiels, qui constitue une bonne solution parmi d'autres qui permettent la rationalisation économique du secteur de santé, et qui porte d'importantes améliorations à l'intérieur du système pharmaceutique. Plus de 70 pays ont maintenant des politiques nationales de médicaments fondées sur le concept des médicaments

essentiels ; dans le cadre de leur politique nationale de santé, chacun de ces pays a une liste de médicaments essentiels (Disease Control Priorities Project, 2008).

Les systèmes d'information sont les renseignements nécessaires à la distribution qui comportent, outre les données techniques pour la bonne conservation des produits, des renseignements relatifs à la sélection et à la quantification des médicaments. Le système de distribution doit savoir quels sont les médicaments autorisés dans le pays, ceux qui sont autorisés dans les différentes catégories de services de santé et ceux qui sont vitaux et essentiels. Inversement, les services de soins doivent savoir quels sont les médicaments disponibles dans les pharmacies. Ces renseignements ne sont pas toujours diffusés de façon assez large; le manque d'information peut créer des ruptures de stock ou des sentiments de pénurie, si sont distribués des médicaments non prescrits, ou a contrario si sont prescrits des médicaments non distribués (OMS, 2017).

Les circuits d'information sur la quantification des médicaments sont encore plus complexes car les informations concernées sont de nature très variée, on peut distinguer :

- Les informations provenant de l'offre : disponibilité des médicaments (médicaments autorisés, médicaments en stock); — utilité et efficacité des médicaments (informations techniques); prix et conditions de paiement des fournisseurs.
- Les informations provenant de la demande : médicaments demandés par les prescripteurs et par les patients; quantités requises pour la prescription, la distribution et l'acquisition; qualité : effets secondaires indésirables.
- Les informations sur l'équilibre de l'offre et de la demande : consommations réelles en volume et en valeur; pénuries; prix pratiqués (OMS, 2017).

Au Maro, Mouhib, A. (2013) dans son étude sur l'analyse de la gestion des médicaments au niveau d'une structure d'accueil des

urgences, cas de l'Hôpital Mokhtar Soussi Taroudannt, avait montré que l'hôpital consacrait 39,85 % de son budget de fonctionnement à l'achat des produits pharmaceutiques ; ce qui était inférieur à la moyenne nationale (45 %). L'enquête menée auprès d'un échantillon de 489 patients a révélé que : sur les 489 patients, la couverture était assurée à 100% pour 345 patients, soit 70, 55 % des patients. Pour les 144 patients restants, ils ont dû acheter au moins un médicament, car la couverture des besoins était juste en partie pour le traitement prescrit.

En RDC, Ogamoto, J. (2008) dans son étude sur l'évaluation de la gestion des médicaments dans quelques structures sanitaires de la ville de Bukavu, avait trouvé que les fiches de stock existaient jusqu'à 70,2 % dans la structure et ces dernières étaient bien remplies jusqu'à 47,1 % (Ogampo, P., 2008).

A Mbujimayi, une étude sur la gestion des médicaments à l'Hôpital Général de Référence de la Muya avait révélé qu'il n'existait pas de procédures écrites, d'une liste provinciale des médicaments dans cette structure (Kalanga, K., 2011).

Nous allons évaluer la gestion des médicaments au niveau de l'Hôpital Général de Référence Christ-Roi de Mwene-Ditu.

1. Méthodologie et matériel

Pour atteindre notre objectif, nous avons opté pour la méthode d'enquête rétrospective.

Nous avons utilisé un questionnaire comme matériel qui était élaboré sur base de nos variables d'étude, nous ayant permis à collecter toutes les informations nécessaires. Pour la bonne marche, la méthode ainsi choisie a été sanctionnée par la technique d'analyse documentaire.

Notre population d'étude était constituée des molécules de la pharmacie de l'Hôpital Général de Référence Christ-Roi. Sa taille s'élevait à 50 molécules. Au regard de la taille réduite, notre

échantillon a pris en compte l'ensemble des molécules ayant répondu au critérium et sa taille s'élevait à 50.

Pour ce qui concerne la technique qui nous a servi à tirer notre échantillon, nous avons fait recours à la technique d'échantillonnage non probabiliste.

Quant au type d'étude, nous avons mené une étude descriptive et transversale, car elle s'est limitée à évaluer la gestion des médicaments dans une structure hospitalière.

2. Résultats

Il ressort des données de cette étude que, il n'existe pas de procédures écrites, de liste provinciale des médicaments essentiels et le document des produits hors usage.

Tableau 1 : Répartition des cas selon la disponibilité des fiches de stock par molécule

Modalité	Effectif	%
Disponible	32	64
Non disponible	18	36
Total	50	100

Dans ce tableau, nous avons trouvé que, sur 50 molécules sélectionnées, 32 soit 64 % avaient des fiches de stock.

Tableau 2 : Répartition des cas selon le remplissage des fiches de stock

Modalité	Effectif	%
Bien remplie	13	40,6
Mal remplie	19	59,4
Total	32	100

L'analyse de ce tableau montre que 59,4 % de fiches de stock étaient bien remplies.

Tableau 3 : Répartition des cas selon l'actualisation des fiches de stock

Modalité	Effectif	%
A jour	26	81,3
Non à jour	06	18,7
Total	32	100

L'analyse des données de ce tableau a révélé que 81,3 % des fiches de stock étaient actualisées.

Tableau 4 : Répartition des cas selon la disponibilité des fiches d'inventaire

Modalité	Effectif	%
Disponible	7	58,3
Non disponible	5	41,7
Total	12	100

Au regard de ce tableau, nous trouvons que les fiches d'inventaire étaient disponibles à 58,3 %.

Tableau 5 : Répartition des cas selon le remplissage des fiches d'inventaire

Modalité	Effectif	%
Bien remplie	5	71,4
Mal remplie	2	28,6
Total	7	100

Le traitement de ce tableau montre que les fiches d'inventaire étaient bien remplies à 71,4 %.

Tableau 6: Répartition des cas selon la disponibilité des procès-verbaux de réception

Modalité	Effectif	%
Disponibles	6	100
Non disponibles	0	0
Total	6	100

Il ressort clairement de ce tableau que sur 6 molécules réceptionnées, les procès-verbaux de réception étaient disponibles à 100 %.

Tableau 7 : Répartition des cas selon le remplissage des procès-verbaux de réception

Modalité	Effectif	%
Bien remplis	4	66,7
Mal remplis	2	33,3
Total	6	100

Ce tableau révèle que les procès-verbaux de réception sont bien remplis à 66,7 %.

Tableau 8 : Répartition des cas selon la disponibilité des factures

Modalité	Effectif	%
Disponibles	4	80
Non disponibles	1	20
Total	5	100

De ce tableau, nous avons constaté que les factures étaient disponibles à 80 %.

Tableau 9 : Répartition des cas selon la disponibilité, le remplissage et l'actualisation d'autres outils de gestion

Outils	Disponible	Remplissage	Actualisation
Rumeur	Oui	Non	Non
Bon de caisse	Oui	Non	Non
Bon de commande	Oui	Non	Non
Bon de livraison	Oui	Non	Non

Le traitement de ce tableau montre que les autres outils (rumeur, bon de caisse, bon de commande, bon de livraison) étaient disponibles mais non remplis et non actualisés.

Tableau 10 : Rangement des médicaments dans les rayons

Modalité	Faits observés
Selon FIFO	✓
Selon FEFO	✓
Sans FEFE ni FIFO	-

Au regard de ce tableau, nous remarquons que les médicaments servis sont les premiers à être entrés et ceux qui approchent à la péremption sont les premiers à être servis également.

Tableau 11 : Données en rapport avec la gestion de stock

Variables	Modalité	Faits observés
Surstock	Oui	-
	Non	✓
Rupture de stock	Oui	✓
	Non	-
Existence d'un stock de réapprovisionnement rapide	Oui	-
	Non	✓
Rapport sur la gestion des médicaments	Oui	✓
	Non	-
Calcul de la CMM	Oui pour tous les articles	-
	Oui pour quelques articles	✓
	Oui pour quelques articles	-
	Non	-

Les données de ce tableau montrent qu'il n'existe pas de stock, d'un stock de réapprovisionnement rapide, mais il y a seulement la rupture de stock, de calcul de la CMM et le rapport sur la gestion des médicaments.

**Tableau 12 : Données en rapport avec les causes
de la rupture de stock**

Causes	Oui	Non
Manque du capital suffisant	✓	-
Vol et perte des MEG	✓	-
Mauvaise estimation de la commande	✓	-
Commande tardive	✓	-
Retard de livraison	✓	-

Ce tableau montre que les causes de rupture de stock sont le manque du capital suffisant, le vol et la perte des MEG et les autres méfaits relatifs à la commande tardive et retard de livraison, etc.

3. Discussion

La quantification des médicaments nécessite des renseignements à différents niveaux. La gestion fine des entrées de stocks dans une pharmacie repose sur la connaissance précise de l'état du stock et des flux passés de sortie; il faut donc disposer des données nécessaires au niveau périphérique. Au niveau central, il n'est pas possible de simplement regrouper les données décentralisées, car de nombreuses données manqueront et d'autres considérations peuvent intervenir, comme des modifications des schémas thérapeutiques ou des changements dans la politique pharmaceutique. Il faut donc qu'il y ait au niveau central un système spécifique d'information permettant la quantification. S'il existe des dépôts à un niveau intermédiaire, par exemple régional, ce niveau doit aussi avoir son propre système d'information.

Même si les résultats de cette communication montrent que 81,3 % des fiches de stock des médicaments à l'Hôpital Général de Référence Christ-Roi de Mwene- Ditu étaient actualisées, il en résulte que la gestion efficace des médicaments est un élément très capital dans l'amélioration de la qualité des soins et par conséquent, de l'adhésion des malades à la structure de prise en charge. C'est ainsi que notre étude descriptive est transversale, car elle s'est limitée non

seulement à évaluer la gestion des médicaments dans une structure hospitalière, mais aussi la gestion des médicaments dans cette structure pour répondre aux questions.

Conclusion

L'étude sur l'évaluation de gestion des médicaments essentiels à l'Hôpital Général de Référence Christ-Roi de Mwene-Ditu, nous a donné l'occasion de mener une enquête auprès d'un échantillon de 50 personnels dudit hôpital. Ceci expliquerait pourquoi l'on a abouti aux résultats suivants :

- Il n'existe pas de procédures écrites, une liste provinciale des médicaments essentiels et le document des produits hors usage ;
- 32 molécules sur 50 sélectionnées soit 64 % seulement avaient des fiches de stock ;
- 40,6 % des fiches de stock étaient bien remplies ;
- 81,3 % des fiches de stock étaient actualisées ;
- 58,3 % des fiches d'inventaire étaient disponibles ;
- 71,4 % des fiches d'inventaire étaient bien remplies ;
- PV de réception disponibles à 100 % et bien remplis à 80 % ;
- Factures disponibles à 80 % et les autres outils de gestion étaient disponibles mais remplis et non actualisés ;
- Inexistence de surstock et d'un stock de réapprovisionnement rapide mais rupture constatée, calcul de la CCM et le rapport sur la gestion des médicaments ;
- Les causes de la rupture étaient la non disponibilité de médicament à la CDR et le retard de livraison en médicaments.

Références bibliographiques

- AEDE. (2010), Approvisionnement en médicaments Belgique, 10 p.
- DHSA. (2002), Guide méthodologique pour la gestion de la pharmacie hospitalière, 22 p.
- Disease Control Priorities Project (2008), Comment garantir l'approvisionnement en médicaments, et vaccins dans les pays en développements, 24 p.

- AMOSSY, R. (2000). *L'argumentation dans le discours*. Paris: Nathan.
- Kalanga, K. (2011), *Gestion des médicaments à l'Hôpital Général de Référence de la Muya*, TFC inédit, ISTM Saint Luc, Mbuji-Mayi, RDC, pp. 22-26.
- Ministère de la santé. (2006), *Stratégie de renforcement du système de santé*, Kinshasa, RDC, pp. 49-50.
- Mouhib, A. (2013), *Analyse de la gestion des médicaments au niveau d'une structure d'accueil des urgences, cas de l'Hôpital Mokhtar Soussi Taroudannt*, Mémoire édit, Ecole Nationale de Santé Publique, Maroc, pp.1-7, 41-46.
- Ogamoto, J. (2008), *Evaluation de la gestion des médicaments dans quelques structures sanitaires de la ville de Bukavu*, TFC inédit, UOB, RDC, pp.18-24.
- OMS. (2010), *Comment estimer les besoins en médicaments : Manuel pratique*, pp. 34-49.
- OMS.(2012), *Comment élaborer et mettre en œuvre une politique pharmaceutique nationale* – Deuxième édition, 42 p.
- OMS. (2012), *La sélection des médicaments essentiels. Perspectives politique de l'OMS sur les médicaments*, Genève, 36 p.
- OMS. (2013), *Manuel de gestion des médicaments dans les pharmacies de circonscriptions socio-sanitaires*.
- OMS. (2017), *Guide d'analyse économique du circuit du médicament*.
- Ukil Guy, J. (2008), *Gestion des médicaments dans les villes*, Canada, 102 p.

LA METAPHORE SPORTIVE DANS LE DISCOURS POLITIQUE EN RDC. UNE ANALYSE PRAGMATIQUE

Par
Mado MWENGA KABEYA*

Résumé

Cet article se propose d'analyser les contenus métaphoriques présents dans le discours récent du politique congolais en s'appuyant sur les apports de la pragmatique linguistique. La première indication consiste à comprendre la justification de ces métaphores du domaine sportif dans la politique. C'est tout autant essayer de comprendre que d'expliquer ces usages à partir de différents niveaux de significations. L'analyse porte sur le discours dans sa globalité et non sur des énoncés isolés. Nous prenons pour sous bassement une allocution prononcée par un homme politique congolais, de surcroît président d'un club de football au pays. Difficile de tenir à l'écart le contexte d'articulation de ce discours, c'est pourquoi justement une bonne partie y est réservée. Dans la deuxième partie de l'article, nous plaçons un accent particulier non seulement sur l'articulation du langage, mais aussi sur celui du contexte de ponctuation dans une zone géographique quelque peu morose.

Mots-clés : discours, signification, classification, centration.

Summary

This article proposes to analyze the metaphorical contents present in the recent discourse of Congolese politics based on the contributions of linguistic pragmatics. The first indication is to understand the justification of these metaphors of the sports field in

*Assistante à l'UPN/Kinshasa

politics. is to understand the justification of these metaphors of the sports field in politics. It is as much trying to understand as it is explaining these uses from different levels of meaning. The analysis focuses on the discourse as a whole and not on isolated statements. We take for money a speech made by a Congolese politician, moreover president of a football club in the country. It is difficult to keep aside the context of articulation of this discourse, which is precisely why a good part is reserved for it. In the second part of the article, we place particular emphasis not only on the articulation of language, but also on that of the punctuation context in a somewhat gloomy geographical area.

Keywords : *speech, meaning, classification, centration.*

0. Introduction

Plusieurs décennies se sont écoulées depuis que la métaphore comme mode de pensée – phénomène cognitif conscrit dans notre pensée – intéresse la communauté des chercheurs linguistes, communicologues, sociologues... Aussi vieille que la notion de métaphore puisse paraître, les études qui s’y penchent n’ont cessé de susciter une attirance exceptionnelle et permanemment rénovatrice.

Depuis les plus grands philosophes, poètes, écrivains..., les textes littéraires en ont constitué des principales sources ; toutefois, les recherches les plus récentes ont démontré que les études portant sur les procédés métaphoriques dépassent largement le carcan du texte élaboré avec minutie pour devenir un automatisme de la langue spontanée et éphémère des hommes politiques de toutes les mouvances. Les discours des hommes politiques aujourd’hui n’ont pas cessé de tarir d’attirance pour ce phénomène langagier.

La métaphore est très souvent utilisée dans le discours politique ; la politique étant associée quelque peu à une compétition ou à un jeu sportif. L’analogie entre ces deux domaines de la vie humaine, le domaine des sports et celui de la politique, n’est pas fortuite. Elle réfère à des règles dont nous tentons de justifier l’usage

dans un contexte sociopolitique bien déterminé, à savoir la période avant le processus électoral de 2018 en République Démocratique du Congo.

Le présent article s'assigne deux orientations principales : collecter un corpus des messages métaphoriques du domaine sportif présent dans le discours politique et analyser les contenus à la lumière de l'approche pragmatique, laquelle approche inscrit une relation entre un document (écrit, oral, audio ou visuel) placé dans son contexte et ses destinataires.

Pour y parvenir, nous avons collecté un nombre d'énoncés réellement prononcés dans une seule déclaration politique. Ce corpus s'inscrit dans une limite géographique pour la simple raison que, dans l'ensemble, les propos sont prononcés dans une zone précise.

1.1. Perspectives théoriques et conceptuelles

Le concept métaphore est compris de diverses manières et tout aussi différentes les unes des autres. De ce fait, plusieurs critères concourent à la compréhension.

Du point de vue sémantique, la métaphore est la transposition de signification par laquelle, en général, deux champs de signification indépendants l'un de l'autre sont regroupés à *un niveau*, celui de la métaphore ;

Par analogie au champ sémantique de J. Trier, H Weinrich a introduit le concept du champ métaphorique en lui attribuant la définition ci-après : « le champ métaphorique est l'accouplement de deux champs de signification par un acte spirituel, créant une analogie. C'est donc la liaison de deux champs sémantiques en un seul champ métaphorique dans lequel l'un des champs de signification devient le champ émetteur d'une image tandis que le second devient le champ récepteur d'une image. » (Bausch, 2009)

Au regard de ces définitions, nous comprenons qu'il y a métaphore lorsque deux domaines sont reliés soit au niveau

structurel soit au niveau discursif. Aussi, cette correspondance peut se traduire dans un schème mental individuel ou collectif. C'est ce modèle, celui de la cognition, de la représentation donc de la pragmatique que nous allons justement explorer.

De l'approche constructiviste, nous retenons l'idée que la réalité sociale n'est pas donnée d'avance, elle est par contre dans une large mesure le produit d'une activité de construction ou de perception de la part des agents sociaux. Chaque sujet parlant n'a-t-il pas des capacités inhérentes qui lui permettent d'appréhender la réalité qui l'entoure ?

Le constructiviste suppose que les connaissances de chacun ne sont pas une simple "copie" de la réalité, mais plus une "(re)construction" de celle-ci. En d'autres termes, nous excluons de notre analyse les explications référentielles. Les métaphores sont des constructions et les domaines de savoir sont choisis pour leur valeur emblématique.

Au terme de la présente recherche, nous étudions les mécanismes et le processus permettant la construction de cette réalité auprès des acteurs politiques sans considérer leur appartenance et le poids politique.

Toutefois, il est ici utile pour nous de rappeler que cette approche pourra notamment être complétée par des approches tirées des courants linguistiques (Benveniste, Austin, Searl, Ducrot...). Tout naturellement, les pionniers des courants cognitivistes à la hauteur de Sperber et Wilson, Piaget... seront aussi mis à profit dans le cadre de ces analyses.

Ces démarches vont nous permettre de jeter un pont sur une lecture traditionnelle du discours politique face à une posture à la fois individuelle et collective de contenus métaphoriques sur fond du contexte social et électoral.

1.2. Problématique

La compréhension constamment renouvelée s'élabore à partir des représentations plus anciennes d'événements passés que le sujet parlant a d'ores et déjà emmagasinées dans son vécu. En fait, le sujet restructure («reconceptualise»), en interne, les informations reçues au regard de ses propres concepts : c'est le phénomène de restructuration conceptuelle à travers ses expériences ([http://fr.wikipedia.org/wiki/constructivisme-\(psychologie\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/constructivisme-(psychologie))).

D'où nous pouvons poser en termes de problématique les questions suivantes : la métaphore continue-t-elle à garder les relations entre les domaines de comparaison et les objets de comparaison ? L'usage de la métaphore sportive dans la politique serait-il une conséquence du contexte sociopolitique ? Le public cible perçoit-il le message sans ambiguïté ?

1.3. Analyse et discussion

Lors de son adresse à la population venue l'accueillir le mardi 23 décembre 2014 dans la capitale cuprifère à Lubumbashi, le gouverneur du Katanga à l'époque a terminé son adresse par une devinette en kiswahili :

Gouverneur : Nos léopards jouent en coupe d'Afrique. L'arbitre siffle contre eux un premier penalty discutable, le capitaine calme les joueurs. L'arbitre siffle un deuxième penalty tout aussi discutable, le capitaine calme de nouveau les joueurs. L'arbitre siffle un troisième penalty tout aussi discutable, que va-t-il se passer ?

Public : Nous allons envahir le terrain.

Analyser un langage n'est pas le simple fait d'isoler les mots d'un discours dans le but de les traiter les uns et les autres indépendamment de leur environnement lexical. Il s'agira plutôt de tenir compte des différentes significations conférées par les liens discursifs de chaque lexie prise intrinsèquement.

Dans une communication, le sujet parlant transmet un code ou des traces à un auditoire dans un contexte bien défini ; tel est le cas de l'allocution sous étude. De façon encore une fois très schématique, on peut dire avec Coulomb-Gully (2011 : 23) que la force de la pragmatique, c'est de relier un texte à son contexte, de considérer que tout énoncé doit être relié au travail d'énonciation en dehors duquel il n'est pas compréhensible.

C'est tout autant soutenir que le contexte demeure un élément clé d'interlocution ou de communication. Et justement, dans les principes de l'analyse argumentative, l'approche communicationnelle fait référence à la configuration d'un auditoire. Son déploiement, dit Amossy, « ne peut se comprendre en dehors d'un rapport d'interlocution. La construction d'une argumentation – son articulation logique ne peut être dissociée de la situation de communication dans laquelle elle doit produire son effet ».

Nous réservons une bonne partie au traitement du contexte d'énonciation. Cette démarche va nous permettre de sonder le fond du contenu politique sous étude. Cependant, les émetteurs réels desdits discours ne seront nullement concernés par cette recherche. Toute allusion y afférente ne le sera qu'à titre illustratif. D'ailleurs, pour besoin de neutralité, leurs noms ne seront pas mentionnés dans nos analyses. Plutôt que de pénétrer le côté social du destinataire du message, comment le comprend-il ? Que se représente-il au contact de cette allocution ?

Plus loin, nous verrons, que les discours des hommes politiques sont caractérisés par l'intertextualité au même titre que le discours littéraire. Le système des métaphores entre dans l'ensemble des moyens pragmatiques de création de texte. (Khmelevskaia, 2007).

Dans la division qu'en fait Bausch (Bausch, K.-R. 2009) la métaphore aura pour classification traditionnelle :

a) **Métaphore lexicale**, formée sur le plan du lexique ; elles ne comptent généralement qu'un seul élément lexical.

b) **Métaphores syntaxiques**, formées sur le plan de la syntaxe ; elles comportent plusieurs éléments lexicaux. Justement faisant le lien entre les deux divisions. L'auteur fait cependant remarquer que la liaison de contexte demeure l'un des traits pertinents d'ordre général sur le plan syntaxique par rapport au plan lexical. D'où cette conclusion que des signes lexicaux « sans contexte » sont actualisées dans une certaine chaîne parlée. La différence entre la métaphore lexicale et la métaphore syntaxique en ce qui concerne le critère de contexte est donc de nature plutôt quantitative que qualitative : toutes les deux ont besoin d'être liées au contexte. De cette conclusion, il est opportun de soutenir que cette différenciation se limitera à la sémantique textuelle et non lexicale.

Au regard de ce qui précède, nos analyses sont de plus en plus orientées vers le champ émetteur du domaine sportif. Nous établirons ainsi différentes significations linguistiques ainsi que le mécanisme de construction métaphorique justifiant de recours à tel ou tel autre domaine de la vie sociale.

Récit / discours

La linguistique, surtout à ses débuts, a placé les fondements entre les deux concepts. Le contenu recueilli sous forme du verbatim et constitué des énoncés réellement prononcés « discours ». Nous tâchons d'étaler les traces du locuteur, traces laissées à l'intention du destinataire. Dans le discours que nous analysons, le destinataire est le gouverneur, tandis que le destinataire c'est la foule nombreuse venue l'accueillir, à qui il s'adresse et qui, à son tour répond en chœur à ses questions ouvertes.

Gouverneur : L'arbitre siffle un troisième penalty tout aussi discutable, que va-t-il se passer ?

Public : Nous allons envahir le terrain.

Il y a ici une relation qui s'installe entre le locuteur et l'allocutaire à travers une sorte de dialogue entre les deux

protagonistes de la parole. E. Benveniste faisant la distinction entre ces deux concepts parle dans le cas du premier "récit" des événements qui semblent se raconter eux-mêmes tandis que dans le deuxième "discours" le destinataire a le sentiment que quelqu'un lui parle. D'où la question qui parle à qui ? (Thomas, 1998). Justement, dans ce cas, au-delà des limites partagées, les deux interlocuteurs en présence, partagent un passé politique commun.

Déjà F. Saussure avait essayé de poser les bases de la langue. Celle-ci sera opposée à la parole donc au discours. La précision viendra davantage avec Bloom Field. Pour ce linguiste, le discours correspond à tout énoncé.

Dans le cadre de cette recherche, le discours sera compris comme une structure close, achevée, composée d'éléments définis par l'ensemble de relations selon la succession d'événements. Ceux-ci placent les émetteurs dans un espace social et un temps historique. Ce qui fait que le discours en lui-même ainsi que le langage qui le porte constituent un phénomène socioculturel qui doit être examiné sur le plan historico-idéologique. Pour y consentir, le locuteur doit organiser son message d'une manière cohérente, à l'écrit ou à l'oral. Ainsi donc, comme prémisse, cette recherche pragmatique s'intéresse à l'analyse de ce qui n'est pas dit, ou écrit, dans les messages, mais qui toutefois reste transmis dans le discours sous forme d'implicite.

Néanmoins, nous retiendrons que chaque langue rend compte des besoins et expériences des interlocuteurs. Prononcer un discours s'inscrit dans la ligne droite de faire reconnaître son intention à l'allocutaire ; il s'agit pour le locuteur de chercher à reconnaître l'intention réelle ou simplement supposée de l'allocutaire. Il n'existe donc pas de prise de parole fortuite, chaque acte de parole reste motivé. Le but ultime de l'adresse consiste à susciter une réaction vive du public.

Centration / décentration

Dans la construction métaphorique deux processus s'invitent au regard de la démarche cognitive. Cet article s'étend dans une large mesure sur les effets linguistiques des concepts en usage en dépit de la complexité qui se présente. Etablir une relation avec un émetteur ne dépend pas toujours de ce que nous disons, ou ce que l'autre dit ou entend, il s'agit d'une relation plutôt autour des sensations, partages qui se dégagent de cette prise de parole.

Au niveau du décodage du message, qu'est-ce que le récepteur saisit au regard des paroles réellement produites en absence de tout bruit. Dans cette mesure, le locuteur occupe une place centrale de manière à attirer toute l'attention de la cible. Une tribune hautement placée lui permet d'avoir une large vision sur le public. Dès lors, il peut anticiper les réactions, les attentes.

Par ailleurs, pour soutenir cette pensée, Kerbrat dit à peu près que parler, c'est sans doute échanger des informations ; mais c'est aussi effectuer un acte, régi par des règles précises, qui prétend transformer la situation du récepteur et modifier son système de croyance et/ou son attitude comportementale. » (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 84).

Le football est un sport épris par plusieurs lushois," sport roi "comme il est souvent fait mention. Pour son harmonie, le football est parmi les jeux sportifs qui sont régis par des règles élaborés avec rigueur et conscris dans le document « règlements généraux ». Lui-même dirigeant d'un club de football, le locuteur, en opérant un rapprochement avec la politique, qui elle aussi est soumise à des règles, il anticipe la tôle du public qui est le meilleur arbitre. Dans les deux cas : aussi bien en football qu'en politique, la violation répétée des consignes, entraine un désaccord. Et cette connaissance des principes, le public le sait avec pertinence. Dès lors, le choix du récepteur devient limité. L'unique marge de manœuvre consiste à se ranger du côté du locuteur en approuvant sa ligne de conduite.

Le sous-entendu / les malentendus

Dans une situation de communication, il est des moments où naissent ce que nous pouvons appeler "des désagréments" issus de l'interprétation diverse du contenu de l'échange. Il se peut que le récepteur n'interprète pas les propos de son partenaire de façon conforme à l'intention de celui-ci. De ces désagréments émergent les malentendus, contre sens ou déviations interprétatives. P. Charaudeau (2007), propose alors que le sujet parlant s'emploie à faire en sorte que son interlocuteur accepte l'échange, entre dans son univers de discours et l'interprète correctement, voire y adhère. Pour ce faire, il fait œuvre de stratégie, en organisant son discours de façon à persuader ou séduire son interlocuteur.

Ainsi le gouverneur, en faisant usage du pronom possessif de la première personne du pluriel (*Nos léopards jouent...*), choisit de s'identifier lui-même au public pour ne former qu'un tout. Cela signifie que les deux parties prenantes du discours ne forment qu'un et partagent les sentiments identiques du raz-le bol, de l'exaspération face à la situation politique au pays.

Les types de significations

Sous ces quelques lignes, nous voulons exposer sur fond linguistique et partant des niveaux d'interprétation susceptibles de concourir à une meilleure compréhension des énoncés métaphoriques. De ce fait, nous proposons, les degrés de significations suivantes :

La signification sémantique

La signification sémantique établit les rapports entre ce qui est dit avec les états des faits désignés. La relation sémantique étudie les conditions de vérité du contenu langagier suivant la sémantique logique. Etablir qu'un message est soit vrai ou faux, possible ou absurde conduit à poser les jalons sur l'interprétation qui en découle.

Il ne s'agit pas de traiter la session des segments de message en tant que mot isolé. Il fait référence aux divers sens qui peuvent se dégager dans une situation de communication. Pour le chercheur la tâche n'est pas simple, car le sens de ces imaginaires sociaux est toujours caché dans l'implicite du discours. Mais c'est dans cette recherche du sens que doit se situer une analyse du discours, si on ne veut pas que celle-ci se réduise à une simple paraphrase de texte, comme cela est parfois le cas.

Les champs sémantiques repris dans le tableau suivant permettent de cerner la connotation de la métaphore sportive sous analyse.

Oppositions	équivalences	associations	qualifications	actions de	actions sur	localisation
L'arbitre contre	les léopards	Premier Deuxième Troisième Les joueurs	Discutable	Siffle, Calme Faire envahi	va le	Terrain de de football
	le capitaine					

Sous ces lignes, nous tentons d'explicitier les éléments contenus dans le tableau ci-haut. Dans la rubrique des oppositions, nous classons les mots qui n'entretiennent pas de rapport positifs avec le mot clé, le syntagme nominal l'arbitre, désigne le personnage qui contrarie les actions entreprises par le capitaine. En accordant de manière intentionnelle, des penaltys discutables, donc un mandat politique discutable sur fond des tensions populaires. Il s'aligne de ce fait sur la ligne droite de ceux qui contrarient l'action du locuteur, lui-même, présentant manifestement, une appartenance au processus. La case association : englobe les mots qui apparaissent fréquemment dans l'entourage immédiat du mot clé. Le retentissement du premier, suivi du deuxième, enfin d'un troisième sifflet sonne comme un appel

à la désobéissance massive et incite au débordement Ces penaltys tout autant discutables car prononcés dans des conditions dépourvus d'unanimités. Plusieurs actions se mènent concomitamment dans cette allocution. Le fait de siffler renvoie à l'existence d'une anomalie. Dans un match de football, le sifflet de l'arbitre signale une faute commise par l'une des équipes. Dans l'allocution sous étude, le capitaine joue au sapeur-pompier en essayant d'étouffer la partialité de l'arbitre. La rubrique des équivalences : regroupent tous les mots qui se comportent dans le discours comme si ils étaient synonymes. L'orateur s'incarne dans la peau du capitaine, il s'identifie autant à son équipe qu'à son peuple. Par conséquent, il tient à tout prix à la sauver de la prise d'un arbitre injuste.

Plusieurs actions se déroulent dans cet énoncé aussi bien faites ou subies par le mot clé : l'arbitre siffle plus d'une fois pendant que le capitaine tente de calmer ses joueurs. L'action d'envahir le terrain reste déterminante. Après avoir laissé passer les erreurs, il se résigne et fait appel à la foule. Bien que la localisation renvoie à un terrain de football, le contexte d'adoption de ce discours, reste celui de la scène politique de la RDC. Bien d'évènements se sont passés pendant ce processus électoral. L'adjectif discutables, qui apparaît dans la colonne de qualification renforce l'idée du doute entaché par ces prolongations répétitives des mandats présidentiels qui dure depuis deux ans, les politiques congolais conjurent tous par le peuple.

De la localisation nous admettons que dans la mesure où les compétitions sportives se jouent dans un espace limité, les règlements politiques se définissent par rapport à une circonscription qui est l'espace géographique d'un pays. La RDC a justement élaboré, pour l'efficacité d'un jeu politique apaisé, une panoplie des lois. Le pays met également en place des structures d'appui proportionnellement aux échéances électorales.

Signification linguistique

A ce niveau de compréhension, nous tentons de pénétrer le discours à la lumière de la signification intrinsèque et des conditions

dans lesquelles se déroule la situation de communication. Comme l'on peut s'en convaincre, le recours à la métaphore de plus en plus constant dans le discours du politique congolais ne sort pas du fait du hasard.

Grâce à la compétence linguistique, le récepteur, un public pluriel, qui perçoit les signaux procède au décodage. Si l'on considère la réaction du récepteur *Nous allons envahir le terrain* transmis en chœur, aucun doute n'est possible sur l'élément informatif attribué à ce message bien que sous forme métaphorique. La compétence linguistique commune concourt à la co-production du sens entre les protagonistes du discours en présence. Tout porte à croire que l'expérience antérieure du climat ou statut politique témoigne de la complicité entre émetteur-récepteur.

Signification pragmatique

Elle prend en compte la valeur de la vérité du message et le contexte dans lequel le discours est tenu. En ce sens, le discours sous étude acquiert son sens le plus fort. Ce que d'une manière ou d'une autre le locuteur est persuadé que le public auquel il s'adresse partage les mêmes appréhensions que lui. De là s'installe une relation singulière permettant au couple émetteur-récepteur de construire un monde. Bien tenu dans un lieu public, loin de stade de football, pourtant, dans ce discours aucun flou sémantique n'est envisageable.

En à point douter, les deux protagonistes en communication partagent les mêmes connaissances vis-à-vis de la question d'actualité sous-jacente. L'usage de l'adjectif possessif *nos* dans le syntagme *nos léopards* renseigne qu'il est question d'une réalité consensuelle et partagée. Les léopards dont il est question dans cette allocution font penser à cette équipe de football des internationaux congolais et donc *un bien commun* partagé aussi bien par l'émetteur que par le récepteur. La vie est ramenée à un jeu de football au sein duquel deux ou plusieurs équipes sont en compétition. Cela implique que l'émetteur se trouve être attiré par une sorte de jeu dans lequel, un

critère de sélection a été établi en avance. Le jeu dont il s'agit dans le discours dépasse les limites nationales. Il n'y a donc pas de doute possible, d'ambiguïté ni de transposition de sens que, dans la perspective constructiviste, le locuteur et le groupe auquel il s'adresse construisent un même monde distinct. Il y a émergence du sens et co-construction de la réalité. Quoi qu'il en soit, la métaphore du football trouve dans son expression une félicité auprès de ses destinataires.

Tout porte à croire que l'accord par *l'arbitre d'un premier*, puis *d'un deuxième* et enfin *d'un troisième penalty* tous autant *discutables* soit la motivation qui invite à l'envahissement du terrain. Une désapprobation qui exaspère les esprits des fanatiques réunis pour la circonstance.

Forcément, *l'arbitre*, au cœur des échanges, accuse une appartenance rarement exprimée et qui a du mal à se justifier. L'emploi de la conjonction *contre* semble soutenir davantage le penchant de l'arbitre. Ce marqueur d'indice traduit une injustice mieux une partialité perceptible de tous. En football, l'octroi du pénalty est proportionnel à la faute commise. Si l'on considère les conditions de réalisation de cette sanction, elle ne respecte pas les normes requises du moment qu'elle devient récurrente et injustifiée. Dans un climat caractérisé par la méfiance, la prolongation accordée à un mandat constitutionnel doit requérir des discussions préalables des institutions. L'accent sera alors placé sur le consensus trouvé. D'où l'entrée en jeu du capitaine.

L'action de ce dernier sera décisive dans cette construction métaphorique. En effet, à maintes reprises, il joue au sapeur-pompier en essayant de calmer le jeu. Cependant son action n'est pas sans limite étant donné que les meilleurs juges semblent être du côté du public.

La notion du temps est quasi inexprimée dans ce discours ; pourtant elle demeure centrale et capitale. Le dénouement de ce nœud sera à l'origine de la compréhension de ladite métaphore. Le

temps de l’allocution sera repéré en fouillant dans les profondeurs du contexte dans le lequel se tient le discours. Après un glissement consensuel des opérations électorales dans une perspective de tensions, l’écoulement du temps de jeu règlementaire soulève des tensions.

En suivant le sens du raisonnement d’Aristote, convaincre un interlocuteur, équivaut à mettre celui-ci en position telle qu’il se trouve dans l’impossibilité de refuser les propositions avancées. Pour y arriver, il faut que ces propositions soient aussi proches que possible de quelque opinion ou autorité générale [...] des représentations (connaissances, croyances, idéologie) de son interlocuteur. » (Adam, 1992 : 116).

C’est ainsi qu’à la conclusion de l’allocution, intervient cette interrogation au public et l’entrée en scène du récepteur. Encore une fois, l’orateur fait montre de réserve, de recule : *Que va-t-il se passer ?* La question, non seulement elle place l’allocutaire dans une contrainte de réponse, mais lui accorde en même temps la latitude de pouvoir dire son adhésion à cette prise de parole, de participer directement à l’échange.

Conclusion

Les phénomènes langagiers n’ont jamais cessé de tarir. D’abord, le seul privilège de grandes plumes hier, les styles métaphoriques sont présents dans tous les domaines inhérents de la vie sociale. Nous avons essayé de démontrer que le message contenu dans cette allocution dépasse largement le domaine sportif pour trouver du sens dans le domaine de la politique. Si, comme nous l’avons dit, une discipline du discours a pour but d’étudier le phénomène de la communication en tant que processus de mise en relation entre langage, sujet, sens et lien social, l’homme politique congolais recourt de plus en plus à l’argumentation par métaphore et transmet sans nul doute son message. L’ambiguïté, le malentendu, pourtant conduisant à une interprétation contraire, n’ont pas leur place au cours de cet échange. L’analyse sémantique démontre que le

locuteur partage les connaissances linguistiques avec son auditoire. La référence interprétative attire davantage. Grâce à l'analyse pragmatique, nous avons compris, que la compréhension d'un langage métaphorique implique le partage de connaissances historico-sociales entre les instances d'interlocution.

La politique est considérée comme un jeu sportif. En ce sens que ceux-ci sont régis par des normes. Et l'orateur fait référence à des règles qui régissent les deux domaines de la vie. La violation de celles-ci en sport débouche très souvent sur l'envahissement du terrain. Et c'est justement l'implicite contenu dans cette métaphore. La politique fonctionne sur une vision similaire. Les mêmes règles s'imposent à tous les belligérants pour un jeu égal. Les capitaines des équipes autant que les dirigeants des partis, mouvements, groupements politiques sont les gardiens. Le public ou les spectateurs, (le peuple) reste les seuls consommateurs ; bien que n'étant pas sur le terrain de jeu, il juge et peut bouleverser le déroulement de tout processus avec ou sans mot d'ordre. Cependant, il est établi que les consignes qui ne sont pas respectées par l'une des parties prenantes à la compétition appellent à l'envahissement de terrain, des sursis, marches, contestations, etc.

Références bibliographiques

- AMOSSY, R. (2000). *L'argumentation dans le discours*. Paris: Nathan.
- BAUSCH, K.-R. (2009). La métaphore dans la presse aujourd'hui. *Erudit*, 171-179.
- CHARAUDEAU, P. (2004). Comment le langage se noue à l'action dans un modèle socio-communicationnel du discours. De l'action au pouvoir". *Les modèles du discours face au concept d'action*.
- CHARAUDEAU, P. (avril 2007). "Analyse de discours et communication. L'un dans l'autre ou l'autre dans l'un ?". *Revue SEMEN 23, Sémiotique et communication. État des lieux et perspectives d'un dialogue*.

- COULOMB-GULLY, M. (2011, mars 30)., « Propositions pour une méthode d'analyse du discours télévisuel », (mis en ligne et, Éd.) *Mots. Les langages du politique*.
- KHMELEVSKAIA, I. (2007). La métaphore sportive dans la presse en URSS et en Russie. *Mot. Le langage du politique*, n°84, 51-63.
- THOMAS, F. (Nov 1998). : *Un corpus d'affiches d'éducation à la santé sous la loupe d'une analyse sémio-pragmatique: Dispositif de prévention, dispositif de persuasion.* : . Louvain: GReMS.

L'ATTITUDE DES INTERNAUTES FACE A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES SUR L'INTERNET

Par
Bruno IMBWANGA BULEWU*

Résumé :

Avec la multiplication des dispositifs de mise en relation ainsi que le développement des applications participatives sur l'internet, la question de la protection des données personnelles a émergé en parallèle à la question de l'exploitation marchande de ces données par les entreprises de l'internet. Cette question est relativement récente au regard de l'évolution de l'internet a interpellé notre conscience.

Mots clés : attitudes, internautes, protection des données, personnelles, internet.

Summary:

With the proliferation of networking mechanisms and the development of participatory applications on the Internet, the issue of the protection of personal data has emerged in parallel with the question of the commercial exploitation of this data by Internet companies. This question is relatively recent in view of the evolution of the Internet has challenged our conscience.

Keywords : attitudes, Internet users, data protection, personal, Internet.

0. Introduction

De nos jours, la marchandisation des données avec l'avancée des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) fait découler plus d'une question sur la protection des données

* Assistant à l'Institut Supérieur Pédagogique d'Ilebo, province du Kasai.

personnelles. Ces dernières suscitent encore de nombreux débats juridiques, techniques, économiques et sociologiques.

En effet, du point de vue judiciaire et politique, il s'ensuit que le discours de la presse se focalise souvent sur les projets de loi nécessitant des développements de logiciels basés sur la captation de données personnelles à des fins policières. Car le projet EDVIGE (exploitation documentaire et valorisation de l'information générale) en est un exemple. C'est un fichier national devant recenser les personnes susceptibles de porter atteinte à l'ordre public. Sur ce, depuis juin 2008, il existe un décret relatif à la fusion des renseignements généraux (RG) et de la direction de la surveillance du territoire (DST). Son but est de permettre aux policiers français de collecter des informations sur des personnes physiques âgées de 13 ans et plus. Dans un contexte numérique où les données personnelles sont de plus en plus nombreuses, nous assistons à un chevauchement de la sphère privée et de la sphère publique qui, loin d'être un élément nouveau, notamment vis-à-vis des médias de masse, est amplifié par les outils d'informations. Bernard Miège définit cette notion comme de « l'information produite dans la vie privée échappant aux milieux reconnus »⁵. Il dénonce l'effet de thésaurisation produit par ces outils. Il explique ce phénomène par la multiplication des dispositifs de mise en relation qui s'accompagne alors d'une nouvelle dialectique contemporaine entre le privé et le public. C'est ainsi que nous nous posons la question suivante : comment le brouillage des sphères privée et publique s'exprime à travers les différentes représentations des acteurs concernés par la question de la protection des données personnelles sur l'internet ?

Dans une démarche hypothético-déductive, nous avons émis trois hypothèses afin d'y répondre. La première postule que les individus ne protègent pas leurs données personnelles sur l'internet car ils sont mal informés sur le devenir de leurs données. La deuxième hypothèse consiste à dire que les données personnelles sont des

⁵B. MIEGE, *La société conquise par la communication. Les Tic entre innovation technique et ancrage social*, Tome 3, PUG, Grenoble, 2007, p. 235.

biens marchands mais ne sont pas présentées comme telles par les entreprises de l'internet. Et la troisième hypothèse consiste à affirmer que, face aux incompréhensions entre les internautes et les entreprises de l'internet, diverses instances tentent d'apporter des solutions de régulation mais que ces actions s'avèrent pour l'heure infructueuses comme l'exemple français du droit à l'oubli.

Pour répondre à ces trois hypothèses, nous avons déterminé cinq concepts liés à la question de la protection des données personnelles : l'espace public en tant que lieu symbolique dans lequel s'articulent les sphères privée et publique, le concept d'identité étroitement lié au concept précédent, le concept des données personnelles, le concept du droit à l'oubli numérique et le concept d'impensé. C'est autour de ces cinq concepts que va s'articuler notre cadre théorique.

1. Notions sur les données

Avant d'aborder cette notion de manière plus approfondie, il nous est utile de proposer ici quelques précisions théoriques et sémantiques en ce qui concerne les termes de « données », de « traces » et d'« information » tels que nous les utilisons.

Selon l'AFNOR (Association française de normalisation) une donnée est « un fait, une notion, une instruction représentée sous une forme conventionnelle convenant à un traitement soit par l'homme, soit par des moyens automatiques »⁶.

Le Ministère de la culture⁷ définit quant à lui la donnée comme la « représentation d'une information sous une forme conventionnelle destinée à faciliter son traitement ». Dans les deux définitions, nous retrouvons les termes de « forme conventionnelle » et « traitement » qui confèrent à la donnée un caractère précis dans

⁶ B. LAMIZET, SILEM, Ahmed, *Dictionnaire encyclopédique des sciences de l'information et de la communication*, Paris, Ellipse, 1998, 590 p.

⁷<http://www.culture.gouv.fr/documentation/joconde/fr/partenaires/AIDEMUSEES/glossaire1.htm#D> : consulté le 20/12/2021

un cadre informatisé. Nous pouvons dire qu'une donnée est une trace, volontairement ou involontairement livrée par l'internaute, exploitée sous forme de traitement mathématique, statistique ou informatique.

2. Cadre théorique

La problématique que nous avons choisie pose la question de savoir comment le brouillage des sphères privée et publique s'exprime à travers les différentes représentations des acteurs concernés par la question de la protection des données personnelles sur l'internet ? Dans une démarche hypothético-déductive, nous avons émis trois hypothèses afin d'y répondre. Pour vérifier ces hypothèses que nous avons évoquées plus haut, nous aborderons la question des données personnelles sous l'angle de la dichotomie sphères privée / sphère publique puisque la question de la protection des données personnelles interroge l'appartenance des données aux différentes sphères. Pour cela, nous nous appuierons sur le concept d'espace public notamment développé par Jürgen Habermas⁸.

2.1. L'espace public

Après une analyse des travaux traitant des données personnelles, la notion d'espace public nous est apparue centrale par rapport aux représentations des internautes concernant la frontière entre les sphères privée et publique sur l'internet. En cherchant à définir l'espace public, nous nous sommes confrontés à une pluralité conceptuelle et à une pluralité de points de vue concernant l'interprétation qui pouvait en être faite. Nous avons donc choisi d'exposer ici notre cheminement dans la compréhension de l'espace public à partir des différentes interprétations trouvées, pour ensuite évaluer la pertinence d'employer le concept d'espace public par rapport à notre sujet, notre problématique et nos hypothèses.

⁸ J. HABERMAS, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société*, Paris, Payot, 1993, 324 p.

Conceptualiser l'espace public permet de positionner les sphères qui le constituent, l'une par rapport à l'autre, les deux étant en rapport de co-existence comme le souligne cette phrase de la Fing 87 : « La valeur de la vie privée, c'est de nous permettre d'avoir une vie publique. »⁹

2.2. L'identité

Il est vraisemblable que sur l'espace public, l'internet est un lieu d'interactions sociales importantes où s'affichent le soi personnel et le soi social qui s'articulent autour des notions d'espace privé et d'espace public. Cette dialectique entre ces deux univers complémentaires est un des fondements du concept d'identité, concept sur lequel il nous semble important de nous arrêter afin de saisir au mieux les représentations des acteurs en ce qui concerne les enjeux de l'identité numérique et la gestion de leur visibilité.

2.3. Comprendre le concept d'identité

Avant de définir l'identité numérique, nous aimerions nous arrêter dans un premier temps sur la notion propre d'identité, le premier concept étant intrinsèquement lié au deuxième. L'identité est une notion centrale en psychologie ou en sociologie, chacune des disciplines privilégiant certaines caractéristiques constitutives de l'identité. Ainsi, la psychologie privilégie les caractéristiques individuelles avec les modalités de constitution de soi. Il est à relever, la sociologie s'intéresse aux caractéristiques collectives prises dans un contexte, n'appartenant à aucune de ces deux disciplines, il nous est alors difficile de nous inscrire dans un champ d'étude particulier et de choisir une définition précise de l'identité. De plus, au regard des différents textes produits sur l'identité, c'est un concept qui paraît difficile à définir à l'intérieur même d'un champ disciplinaire.

⁹ D. KAPLAN, *Informatique, libertés, identités. La fabrique des possibles*, Pearson, coll 2010, 144 p.

2.3.1. Les études sur le soi

L'identité est à la fois un concept central et vaste. Afin d'en avoir une vision plus claire et précise, nous sommes retournés à ses origines, au moment où des recherches ont commencé à émerger sur ce sujet. Comme le souligne Jean-Claude Kaufmann¹⁰, c'est un concept qui est relativement récent au regard des études qui ont été menées à son sujet et c'est aussi un concept sans arrêt renouvelé. Aujourd'hui, après cinquante ans de naissance permanente, l'identité s'affirme encore comme une thématique placée sous le sceau de la nouveauté.

3. Entretiens avec les internautes

Les entretiens et témoignages des personnes que nous avons interrogées nous ont apporté des éclairages sur trois points communs dans ces entretiens. Premièrement, l'internet est toujours lié à une impression de danger potentiel, un danger indéterminé. L'internaute se dit conscient. Deuxièmement, malgré cette impression de danger, l'internet semble être indispensable aujourd'hui et les utilisateurs sont prêts à faire quelques efforts concernant leur sécurité, mais aussi à accepter le fait que les entreprises de l'internet se rétribuent en revendant leurs données personnelles à des régies publicitaires. Et troisièmement, si les internautes sont conscients qu'il faut se protéger, ils ne savent pas toujours de quoi se protéger, ni comment le faire. Les instances régulatrices à l'échelle nationale n'apparaissent pas réellement comme des solutions pour eux en cas de problèmes sur l'internet.

3.1. Les craintes par rapport à l'internet

Pour connaître les représentations des personnes interrogées à propos de l'internet, nous avons posé la question de la « dangerosité » éventuelle du système. C'est une question qui a permis

¹⁰ J. C. KAUFMANN, *L'invention de soi : une théorie de l'identité*, Paris, Armand Colin, 2004, p.15.

d'ouvrir le débat et qui n'a laissé personne indifférent. Au contraire, à la lecture des transcriptions des entretiens de la cité d'Ilebo (ex-Port Francqui) en République du Congo, nous nous apercevons que c'est un point saillant dans les discours des internautes. En voici trois déclarations pour illustrer ce contexte :

- « *L'internet c'est très bien mais, il faut y aller sur la pointe des pieds. On ne pourra pas s'en passer, on ne pourra pas reculer mais il faut être très, très prudent sur les données, surtout les réseaux sociaux* » ;
- « *bien que c'est un moyen de communication comme les autres, l'internet est un outil très dangereux parce qu'il faut le maîtriser,* » ;
- « *En informatique, nous n'avons pas confiance, il y a toujours des failles.* »

Ces propos, même sortis de leurs contextes d'énonciation, illustrent l'inquiétude chez les personnes interrogées. Ces dangers, s'ils sont présents dans les discours des internautes rencontrés, ne sont pas pour autant facilement définis. A la lecture des entretiens, nous avons tout de même identifié trois grandes sortes d'inquiétudes : la première se situe au niveau des traces et des informations qui circulent sans contrôle, la deuxième concerne l'utilisation d'informations hors contexte ainsi que leur caractère pérenne et la troisième se situe au niveau de l'identité avec une opposition forte entre les termes réel et virtuel.

1.1. Des informations incontrôlables

La moitié des personnes que nous avons interrogées sont conscientes de laisser des traces soit reliées à leur navigation, soit reliées à leurs actions comme la publication d'un commentaire, d'une photo sur un réseau socio numérique ou tout simplement, le fait de répondre à un questionnaire. :

A ce sujet, « *nous pensons qu'il reste toujours une trace, voilà en informatique c'est comme ça, c'est enregistré et voilà (...). C'est*

toujours pareil, il faudrait qu'on soit sûr une fois qu'on a appuyé sur le bouton que ce soit effacé, que ce soit définitif. Sinon, c'est dangereux parce que finalement tout ça c'est une mécanique et ce n'est pas possible, enfin, il reste toujours quelque chose. »

D'autres personnes naviguent sur l'internet sans se poser des questions sur les traces qu'elles pourraient laisser. Ce sont les personnes qui n'ont pas une grande utilisation de l'internet. D'après ces personnes, la protection ne passe pas uniquement par des outils, mais aussi par des manières de se comporter sur la toile. Sur ce, il faut surtout prendre le temps de réfléchir avant de poster n'importe quoi. Car, il faut au minimum se protéger devant cet outil qui est toujours à la portée de tous ».

Comme nous pouvons le constater, ce ne sont plus les traces informatiques qui sont désignées comme des dangers, mais l'utilisation qui est faite de l'information déposée sur l'internet et dont l'auteur n'a plus forcément le contrôle.

1.2. L'information sortie du contexte

Cette fois, si ce manque de cadre s'applique à la spatialité et que les informations peuvent circuler en des lieux insoupçonnés par les utilisateurs, il s'applique aussi à la temporalité sur l'internet. Les informations qui y sont déposées le sont, dans la plupart des cas, pour un temps indéfini et ce que l'on a pu vouloir exprimer à un moment donné peut ne pas garder un caractère instantané, mais au contraire, prendre un caractère pérenne. Parmi les personnes interrogées, ce sont les pères et les mères d'enfants qui se sont le plus exprimés sur la question, avec notamment deux témoignages assez similaires quant aux photos d'enfants : « Une famille qui va poster une image d'un nouveau-né sur la toile, cet enfant quand il grandira, par exemple à 20 ans, il pourra imprimer sa photo. Alors qu'on l'a vu peut être tout nu. » Nous pensons que, pour un enfant même quand c'est très dangereux d'exposer la vie d'un enfant, même d'une personne parce qu'on traînera toujours, il y a toujours quelqu'un qui le ressortira un jour ou l'autre.

2. L'internet : « un outil primordial »

Malgré le problème de la captation des traces dont l'ensemble des personnes interrogées dans le cadre de notre enquête sont conscientes, l'internet reste tout de même pour elles un système indispensable : elles affirment très clairement qu'elles ne pourraient plus s'en passer et utilisent des stratégies de visibilité différentes avec, par exemple, l'emploi de pseudos par rapport à la protection de leur profil.

2.1. Un espace de services « publics »

En évoquant l'internet, le Facebook, voire le whatsapp, presque tout le monde parle d'utilisation variée de cet outil. C'est-à-dire, plusieurs personnes mettent l'accent sur l'accès facilité à leur compte bancaire, d'autres créent des profils pour rester en contact avec un membre de la famille qui est à l'étranger. Et pour d'autres, il s'agit d'une utilisation uniquement professionnelle. Pour les plus jeunes, il est difficile de décrire un emploi particulier lié à l'internet. Car, il s'agit davantage d'un usage global intégré dans le quotidien :

« C'est la famille en fait, parce que nous avons beaucoup de familles à distance, donc c'est la famille, c'est une de mes filles sur mes trois enfants, les autres ne veulent pas, c'est en fait celle qui est à Lushi. Elle n'utilise pas beaucoup son Facebook mais quand elle est partie à Kinshasa elle nous a mis des photos. » [Femme, active, 45 ans]

L'internet ne semble pas créer quelque chose de nouveau mais semble plutôt être le prolongement de services existants. Quand nous avons évoqué l'espace public en introduction de cet article, nous avons vu que les médias étaient liés à cette notion, ceux-ci permettant d'ouvrir un espace de parole aux individus. Mais dans la réalité que nous avons observée, nous constatons qu'il n'y a pas d'évocation particulière par rapport à une prise de parole publique comme la participation à des blogs ou à des forums. Une des

personnes interrogées nous a d'ailleurs dit : « *L'internet, c'est un grand espace public.* » En disant cela, elle n'entendait pas le sens d'Habermas, mais plutôt l'espace de visibilité que confère l'internet à ses utilisateurs.

2.2. Vie réelle et monde virtuel

Pour la plupart des personnes interrogées, il existe une véritable scission entre le monde réel, celui de la vie quotidienne où les personnes sont physiquement présentes, et le monde de l'internet qui s'apparente à un monde virtuel dans lequel les choses n'existent qu'à travers une interface numérique.

« Les jeunes se mettent trop là-dedans et ne sont pas assez attentifs à ce qui se passe à côté d'eux. Ils sont plongés dans ce monde et le reste, ma foi, ne les interpelle pas beaucoup. » [Femme, retraitée, 67 ans]

« Les jeunes, ils sont lobotomisés par leur écran. Voilà pour moi. On les voit sur les genoux le pc, dans la main droite le téléphone et aux oreilles l'iPhone, donc ils arrivent à être complètement en dehors d'un monde de communication. Ils sont dans le monde de communication virtuelle mais celui qui est en face d'eux, ils ne le voient pas. » [Homme, actif, 32 ans]

Dans une grande partie de ces témoignages, ce sont les jeunes qui sont stigmatisés car le fait de passer beaucoup de temps sur l'internet semble signifier pour leur entourage une coupure avec la société, avec les personnes physiquement présentes autour d'eux. Pourtant, des études récentes montrent le lien qui peut être établi entre la connectivité des individus sur l'internet et leur sociabilité.

Dominique Cardon¹¹ va dans ce sens en affirmant que les sites socio numériques permettent au contraire de décroisonner l'espace relationnel de l'individu.

3. Le devenir des données

Si les sites internet ne fournissent pas réellement d'informations sur les données qu'ils recueillent, les internautes s'informent grâce à d'autres médias et mettent l'accent sur la protection des plus jeunes. Quant aux actions des instances régulatrices, elles n'apparaissent pas dans les discours des personnes interrogées, si ce n'est pour faire remarquer leurs défaillances.

3.1. Des internautes informés grâce à la télévision

Environ un tiers des personnes interrogées n'avait jamais entendu parler de traces de navigation. Ce sont les personnes qui utilisent très peu l'internet ou alors uniquement dans le cadre professionnel. Par contre, aucune n'a relevé d'informations traitant ce sujet dans la presse, au contraire de la télévision qui semble prolixer sur la question :

- ❖ « Je ne lis pas la presse écrite. [...] C'est pour ça que je suis très à l'écoute de l'information comme des émissions comme Capital, je n'ai pas le temps de lire. Donc je m'informe comme je peux en écoutant parfois les radios, mais bon à la télé ... » [femme, active, 47 ans]
- ❖ « Il y a quand même pas mal de documentaires à la télé. » [femme, active, 52 ans]
- ❖ « Par contre j'ai bien suivi ces émissions [rire]. C'est intéressant, c'est important que l'on s'informe. » [femme, active, 35 ans]
- ❖ « Oui, on est bien informé par la télé quand même. » [femme, active, 35 ans]

¹¹ D. CARDON, *La démocratie internet. Promesses et limites*, Paris, Seuil, 2010, p.208.

Il y a en quelque sorte un détournement du problème vers un acteur tiers, les hackers ou informaticiens malveillants, et c'est ce que retient le public. La récupération des traces par les entreprises de l'internet ou la bonne gestion de ses propres données par l'internaute ne sont pas mises en avant, et le discours qui est retenu par le téléspectateur est celui de sa déresponsabilisation face à la gestion de ses données.

3.2. Protéger la nouvelle génération

En écoutant ces discours médiatiques qui dressent un tableau très sombre de l'utilisation de l'internet, certaines personnes se limitent elles-mêmes dans l'utilisation de l'internet en se disant qu'il est préférable d'attendre de bien maîtriser l'outil avant de s'y lancer :

- ❖ « Il y a des plates-formes, je ne les connais pas spécialement, mais je pense qu'il y a des plates-formes à qui il ne faut surtout pas donner de renseignements. Mais je ne les connais pas, je fais assez attention maintenant. » [homme, retraité, 75 ans]
- ❖ « Et puis il y a les personnes malveillantes qui sont là pour ça. » [homme, retraité, 75 ans]
- ❖ « On n'a pas tous la même éducation. Nous ce qui va nous toucher, vous, vous dites : "ce n'est pas possible, ils ne vont pas faire ça" et non au contraire on le fait passer à tout le monde. Il y en a qui n'ont pas de scrupules. C'est régulièrement qu'on entend des trucs sur Internet. L'émission sur Envoyé Spécial, ça date de deux jours. Moi je me dis, un jour, si je m'énerve contre un élève, il y a un élève qui me filme par exemple, je veux dire un élève qui m'a un peu prise en grippe ou n'importe, ça peut aller loin ... » [femme, active, 35 ans]

Il existe une peur par rapport à soi mais aussi par rapport aux jeunes qui d'après les personnes qui avaient des enfants, ont une utilisation de l'internet basée sur l'instantanéité et la permanence de la connexion. Les parents d'enfants expriment des craintes notamment par rapport aux rencontres que leurs enfants pourraient faire comme, par exemple, cette mère de famille de trois enfants qui

nous a expliqué que sa fille de 17 ans a été contactée par un homme inconnu de 43 ans pour jouer avec sur Facebook. Elle surveille donc son plus jeune fils de 14 ans quand il utilise le réseau social car elle nous a avoué qu'en plus du cas de sa fille, elle avait plusieurs exemples d'amis pour lesquels « ça a dérapé pour leurs enfants avec Facebook ». Elle estime que les adultes savent se protéger, mais pas les jeunes.

Le dernier point qui a été soulevé concernant les jeunes et l'internet, c'est celui de l'éducation à l'outil internet. Nous l'avons vu précédemment, une dame affirme que « c'est important de leur apprendre aussi à se servir de l'outil informatique ». Mais quand se pose la question de l'éducation aux médias, nous pouvons l'approfondir en nous demandant à qui cette action serait dévolue : aux parents ? Aux éducateurs ? Aux pouvoirs publics ? A ce propos, le témoignage du jeune homme de 14 ans nous donne un éclairage puisqu'il s'est vu offrir un ordinateur portable par le conseil Général lors de son entrée en classe de quatrième, mais qu'il n'a eu aucune information sur la navigation internet ou la protection des données personnelles : « Peut-être qu'on va nous en parler, mais pour l'instant, non. » La réponse à notre question concernant les acteurs en charge de l'éducation à l'internet ne paraît pas être univoque et l'éducation aux médias semble être un sujet sur lequel les différents acteurs potentiellement impliqués paraissent peu actifs.

3.2. Le travail des instances de régulation françaises

Par rapport aux craintes qui ont été exprimées vis-à-vis de l'internet et par rapport à cette volonté d'éducation à l'internet, des instances régulatrices jouent un rôle à l'international. Mais en cas de problème concernant les données personnelles sur l'internet, une grande partie des personnes avouent qu'elles ne sauraient pas vers qui se tourner :

« J'en parlerai à mon mari qui est très au courant de ça mais personnellement, je ne vois pas qui je pourrais contacter pour le débarrasser de ce genre d'ennui. » [femme, retraité, 66 ans] ».

Ici, le réel est représenté par le passé, et l'auteur de ces mots semble vouloir signifier que le problème de mémoire soulevé par l'internet n'est pas nouveau mais au contraire, existe depuis que l'homme sait mémoriser. Or, même si le problème de la mémoire demeure, l'internet soulève d'autres questions que nous avons évoquées : celles de la spatialité.

IV. Discours de facebook

Nous avons choisi d'analyser les Conditions générales d'utilisation (CGU) de Facebook en tant que discours d'une entreprise de l'internet sur la question des données personnelles. Ce type de texte est supposé faire le lien entre l'entreprise de l'internet et l'utilisateur de ses services ; il nous semble intéressant d'étudier la manière dont ces messages sont portés par les entreprises et comment ils peuvent être reçus par les utilisateurs. Pour cela, nous aborderons la question sous l'angle des parcours de lecture dans les CGU de Facebook. Nous avons sélectionné Facebook parce que c'est une entreprise de l'internet qui ressort dans tous les autres discours étudiés dans cette partie.

1. Facebook : une entreprise en expansion perpétuelle

Facebook est une entreprise qui a été créée le 4 février 2004 sur le Campus d'Harvard dans le but de réaliser un trombinoscope interactif des membres de cette école. Mark Zuckerberg en aurait eu l'idée et se serait fait aider par d'autres étudiants pour la mise en place du site internet qu'il nommera au départ « Thefacebook.com », pour devenir en 2005 « Facebook.com ». Le 26 septembre 2006, Facebook est ouvert au grand public avec un nouveau concept, celui des « Newsfeed » c'est-à-dire de l'affichage du flux d'activité en temps réel. En novembre 2007, Facebook intègre la fonction Beacon Ads qui est un programme publicitaire complet qui permet de suivre le parcours de ses « amis » sur les sites partenaires comme E-Bay par exemple. C'est un programme qui tisse des ponts entre les activités et les données stockées hors et à l'intérieur de Facebook. Suite aux critiques virulentes des associations de défense des consommateurs

et moins d'un mois après la mise en place de Beacon, Facebook offre la possibilité à ses membres de désactiver définitivement cette fonctionnalité. Cet événement est un des premiers dans l'histoire du réseau social à marquer l'étendue du phénomène d'intrusion dans la vie privée des membres grâce à un système de collecte des données puissant et obscur.

Facebook est un des quatre « Big Four¹² » de l'internet désigné aussi sous l'acronyme GAFA : Google, Apple, Facebook et Amazon. Lorsqu'on parle de réseaux socio numériques, Facebook est une référence et lors de la tenue de l'e-G8 à Paris au mois de mai 2011, la venue de son dirigeant, Mark Zuckerberg, semblait correspondre à une caution morale et un gage de crédibilité de ce forum.

Facebook se mesure aussi par le nombre de membres qui se connectent au site à travers le monde : Facebook annonçait qu'1,1 milliard d'utilisateurs s'étaient connectés en mars 2012 à son site. Ce nombre d'utilisateurs croissant représente pour Facebook à la fois une position de domination face à des concurrents éventuels mais aussi, et c'est ce qui nous intéresse ici, une possibilité de remplir ses bases des données de manière très étendue au niveau mondial. Face à ces agissements, nous cherchons à savoir comment Facebook informe ses membres du traitement qu'elle impose aux données récoltées. Les textes des CGU de Facebook sont un reflet de la représentation que peut avoir la firme américaine sur les données personnelles, et la manière dont elle explique ses pratiques à ses membres peut être un révélateur de l'impensé technologique qui entoure ces nouvelles pratiques.

Les conditions générales d'utilisation pour les sites internet sont obligatoires et représentent un contrat entre l'utilisateur du site et l'entreprise de l'internet. Ce contrat détermine ce que chacun est autorisé à faire ou à dire sur le site internet en question et permet de définir les responsabilités des différents acteurs ainsi que les

¹²« Les quatre grands » : expression qui est employée dans plusieurs domaines pour désigner quatre personnes ou entités importantes au niveau mondial

sanctions en cas de manquement au contrat. Juridiquement, pour que ces CGU puissent être considérées comme un contrat, il est nécessaire que l'utilisateur les accepte, donc qu'il les ait lues et comprises. En partant de ce postulat que nous posons la question de la compréhension des CGU par les utilisateurs. Car bien qu'elles soient présentes, donc accessibles aux utilisateurs, il n'est pas évident que la lecture des CGU de Facebook permette une compréhension aisée des enjeux liés à l'utilisation du site. Nous avons donc analysé la manière dont Facebook présentait ses CGU aux utilisateurs par rapport au parcours de navigation imposé par les liens hypertextes.

Le résultat principal qui ressort de cette étude est qu'il n'existe pas de cohérence dans la manière de gérer les liens de la part de Facebook : certains liens sont répétés en différents endroits et mènent à des contenus différents alors que l'intitulé du lien est unique ; d'autres liens, présentés comme étant différents mènent à un même contenu ; certains contenus sont en anglais, d'autres en français ; et du point de vue graphique, les pages présentées prennent parfois des formes différentes. La disparité des formats de pages auxquelles renvoient les liens ne facilite pas la lecture et le manque d'homogénéité brouille la compréhension.

Facebook répond donc à la règle imposée à tous les sites internet, c'est-à-dire à l'obligation de proposer des conditions d'utilisation pour les utilisateurs. Mais Facebook le fait d'une façon qui ne facilite pas la compréhension et qui n'incite pas à la lecture du document dans son intégralité.

V. Les discours des internautes

Nous exploitons les entretiens réalisés avec le même ensemble de personnes que dans le chapitre précédent pour analyser leurs représentations sur les concepts d'identité, d'impensé de l'internet et d'actions de régulation. Comme nous l'avons fait dans la section précédente, nous axons particulièrement notre recherche sur les représentations liées à Facebook puisque c'est, comme nous l'avons déjà évoqué, une des quatre plus grandes entreprises de

l'internet au monde. D'autre part, c'est le premier nom de site qui est évoqué par les répondants lorsque nous abordons la question des données personnelles. Toutefois, aborder Facebook reste une porte d'entrée pour saisir les représentations mais n'est pas limitatif quant aux discours des internautes.

1. Facebook : la référence des réseaux socio numériques

Que ce soit dans les discours de la presse, les discours politiques ou dans les entretiens que nous avons menés, Facebook apparaît toujours comme l'entreprise représentative des réseaux socio numériques. Par contre, cette hégémonie n'apparaît pas toujours de manière positive, c'est ce que nous allons étudier plus précisément dans cette partie consacrée aux représentations des internautes.

1.1 Des usages diversifiés

Sur les seize personnes que nous avons interrogées, seulement cinq d'entre elles possèdent un profil Facebook soit seulement un tiers de notre échantillon. Parmi ces cinq personnes nous retrouvons les deux plus jeunes, 14 et 18 ans, tous les deux respectivement collégien et étudiante, pour lesquels Facebook semble intégré à leur mode de vie quotidien. Un homme actif de 29 ans ainsi que deux femmes actives de 38 et 45 ans font partie de cette catégorie d'utilisateurs de Facebook.

Quant aux personnes n'utilisant pas Facebook, leurs motivations pour ne pas s'inscrire sur le site sont variables mais toutes connaissent au moins le nom de ce site, même la dame de 81 ans qui avoue toutefois ne pas connaître l'objectif de Facebook : « Je sais que ça existe mais je ne vois pas ce que c'est que Facebook ».

Parmi les utilisateurs de Facebook, nous avons pu remarquer qu'une partie d'entre eux utilisait Facebook pour rester en relation avec des personnes qu'elle connaissait déjà, notamment avec les enfants. L'homme de 61 ans a créé son compte quand son fils est

parti pendant un an à Kinshasa et l'a finalement gardé pour suivre les études de sa fille qui habite dans une autre ville que lui. C'est un compte familial qu'il partage avec sa femme et ils s'en servent pour partager des photos en famille.

1.2 La gestion de la visibilité

Comme nous l'avons remarqué dans le témoignage précédent, il existe dans certains cas une méfiance vis-à-vis de Facebook par rapport à la notion de visibilité que l'entreprise de l'internet propose. Cette dame s'interdit elle-même d'aller consulter les informations disponibles sur les personnes qu'elle souhaiterait recruter, même si ces informations sont disponibles et mises en ligne par les personnes concernées. Elle refuse d'entrer dans ce système qu'elle qualifie de pervers ; la perversion résidant ici dans le fait d'épier des individus à travers les contenus qui sont déposés sur Facebook soit par eux-mêmes, soit par des tiers. Selon cette femme, Facebook semble pousser les individus qui y adhèrent à la confidentialité, et les autres au voyeurisme.

2.1. L'évaluation de Facebook par les répondants

Pour tenter de saisir les représentations que se faisaient les personnes non-membres du site Facebook, nous leur avons demandé de l'évaluer sur une échelle de confiance allant de zéro à dix, zéro représentant la plus grande défiance et dix représentant la plus grande confiance qu'elles pouvaient accorder à ce site. Nous avons obtenu huit réponses à cette question avec une moyenne de 4,3 sur 10. Même si ce résultat reste une donnée extraite de plusieurs contextes particuliers, cela permet de donner une tendance quant aux avis émis. Ce sont les avis émis autour de ce positionnement chiffré qui nous paraissent particulièrement significatifs

2.2 Les solutions face à l'utilisation des données personnelles

Toutes les personnes inscrites sur Facebook savent qu'il existe des paramètres de sécurité pour se protéger mais la manière de les

utiliser diverge d'une personne à l'autre. Certaines ont l'air d'être très informées quant au fonctionnement de ces paramètres.

Conclusion

En analysant ces entretiens, nous avons pu relever certaines représentations de l'internet qui présentent des similitudes malgré les différences de profils des personnes interrogées,. La première de ces similitudes est celle qui repose sur l'idée que l'internet semble être un système incommensurable et que cela lui confère une dimension incontrôlable, source de craintes quant au devenir des informations déposées. Les internautes sont conscients de cette dimension nouvelle mais peinent à s'en faire une idée précise puisqu'ils n'en trouvent pas les limites. Ce phénomène correspond au brouillage des sphères privée et publique décrit par Sennett. L'auteur souligne l'ambiguïté induite par les nouvelles technologies qui engendrent un territoire non-défini et fluctuant de ce qui se situe entre les deux sphères.

Parmi les représentations récurrentes, nous avons pu noter que toutes les personnes interrogées ont aussi exprimé la notion de crainte, sans forcément pouvoir la définir plus précisément. Ces craintes s'expriment particulièrement par rapport aux autres internautes qui, de façon voulue ou non, peuvent diffuser une information en la sortant de son contexte initial. Les personnes interrogées insistent sur le manque de maîtrise qu'elles avaient sur les informations qu'elles publient sur l'internet. Selon elles, lorsqu'une information est publiée sur la Toile, elle devient incontrôlable c'est-à-dire qu'elle va pouvoir être récupérée par un tiers. Ce tiers peut être représenté, comme nous l'avons évoqué, par d'autres internautes qui pourraient avoir un comportement malveillant par rapport à la diffusion de l'information. C'est ce que Danah Boyd traduit par « l'effondrement des contextes » ; i.e., sur l'internet, l'importance du contexte initial dans lequel est publié une information a tendance à disparaître et l'information peut être reliée à d'autres contextes. Quelques personnes interrogées ont aussi

évoqué le fait que leurs informations pourraient être récupérées par des entreprises de l'Internet. Au regard de l'ensemble des personnes que nous avons interrogées, c'est une faible proportion d'individus qui aborde ce sujet. En général, il s'agit des personnes qui sont soit parmi les plus jeunes, soit parmi celles qui ont un usage fréquent de l'internet. Cette question de la captation des informations par les entreprises de l'internet n'est donc pas un sujet connu par la majorité des personnes interrogées et, lorsque ce problème est identifié, il n'est pas abordé de la même manière par tous.

Toutes les personnes interrogées dans le cadre des entretiens semi-directifs que nous avons menés, n'utilisent pas Facebook, mais toutes connaissent ce site, même la dame de 67 ans. Seulement cinq personnes parmi les seize interrogées possèdent un compte sur Facebook. Les plus âgées s'en servent pour rester en contact avec la famille, notamment quand existe un éloignement géographique permanent ou temporaire. Ainsi, les parents vont trouver de l'intérêt à pouvoir suivre la vie de leurs enfants si ces derniers partent travailler en Australie, en voyage de noces aux États-Unis ou simplement font des études à Paris. Ces personnes ont un regard très pragmatique sur Facebook, ce site représentant pour eux un outil utile pour garder un lien familial. C'est un outil de partage, qui plus est gratuit, comme l'a souligné le retraité de 61 ans. Pour les deux personnes les plus jeunes, toutes deux âgées de moins de 20 ans, Facebook n'est pas un outil supplémentaire par rapport à d'autres et il ne semble pas avoir des fonctions précises. Son utilisation est décrite par ces deux jeunes personnes comme une évidence. L'étudiante de 18 ans avait employé le terme de « réflexe » et se sentait « obligée d'y aller chaque jour ». Ces jeunes personnes se représentent Facebook comme un élément intégré à leur quotidien. Dans les deux cas, celui des personnes qui utilisent Facebook pour rester en contact avec la famille éloignée et celui des jeunes pour qui Facebook est un réflexe, les personnes n'expriment au premier abord aucune méfiance envers le réseau socio numérique. Au contraire, c'est un site internet facile d'accès et sur lequel il devient facile d'échanger ses avis, ses humeurs mais aussi ses photos.

Références bibliographiques

- CARDON, Dominique, *La démocratie internet. Promesses et limites*, Paris : Seuil, 2010, 101
- HABERMAS, Jürgen, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société*, 1962, trad. Marc B. de Launay, Paris : Payot, 1993,
- <http://www.culture.gouv.fr/documentation/joconde/fr/partenaaires/AIDEMUSEES/glossaire1.htm#D> : consulté le 20.12.22
- KAPLAN, Daniel, *Informatique, libertés, identités*, Pearson, coll. La fabrique des possibles, 2010,
- KAUFMANN, Jean-Claude, *L'invention de soi : une théorie de l'identité*, Paris : Armand Colin, 2004
- LAMIZET, Bernard, SILEM, Ahmed, *Dictionnaire encyclopédique des sciences de l'information et de la communication*, Paris : Ellipse, 1998,
- MIEGE Bernard, *La société conquise par la communication*, Tome 3, *Les Tic entre innovation technique et ancrage social*, Grenoble : PUG, 2007,

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Conditions de publication des articles

- 1) Les auteurs qui soumettent leurs manuscrits à MADOSE : Revue Culturelle et Scientifique, s'engagent à proposer un texte inédit et non encore soumis à d'autres revues.
- 2) L'article soumis à la revue ne doit pas dépasser 8.000 mots. Les manuscrits sont à envoyer en ligne ou en triple exemplaires au Secrétariat de rédaction de la Revue. Ce dernier accusera réception de tout article reçu et, dans deux ou trois mois, fera connaître la décision du Comité de Rédaction.
- 3) Le projet d'article destiné à la revue susmentionnée doit être traité en Word. Pour l'envoi d'un manuscrit en **version électronique** par email : madosse2013@gmail.com
- 4) La version imprimée ou en ligne des manuscrits (avec le résumé et les mots-clés) doit-être présentée en double interligne et ne doit pas dépasser 15 pages, y compris les tableaux, graphiques et résumés.

Le titre et sous-titre

- 5) Le titre du manuscrit doit-être suivi du nom de l'auteur, de sa fonction et de son adresse E-mail. Il doit être formulé en des termes clairs, précis et concis traduisant le contenu exact de l'article.
- 6) Les sous-titres et les points de l'article seront en minuscules et soulignés, tandis que le titre en majuscules et en gras.

L'identité du chercheur

- 7) L'identité de l'auteur de l'article doit être correctement donnée. Il convient de signaler que l'occasion ne doit pas être pour le chercheur d'étaler tous ses noms, tous ses post-noms, tous ses prénoms et tous ses sobriquets dans ses langues.

Les articles collectifs

- 8) Pour être considéré comme un auteur, il faut avoir contribué à l'obtention, à l'analyse et à l'interprétation des résultats et avoir participé à la rédaction d'une partie significative de l'article. En effet, l'ordre d'apparition des auteurs d'une œuvre collective doit tenir compte de la contribution individuelle. Le premier auteur est celui qui a réalisé la majeure partie du travail scientifique, le deuxième compte parmi les contributeurs partiels de l'article, et le dernier, est celui à qui l'on a confié aussi un grand travail de l'étude, etc.
- 9) Les actes des journées scientifiques, des colloques et les recensions des livres ainsi que les résumés des thèses de doctorat qui font partie de l'orientation générale de la *Revue Madose* seront acceptés pour publication.

Références et disposition de l'article

- 10) Dans chaque article, les notes seront présentées en bas de page en numérotation continue.
- 11) Pour les références des articles de l'agronomie, de médecine ou de biologie, il est nécessaire de préciser l'auteur, la date et la page de la manière suivante : (Mulangu Kabamba, 2011 : 216) ou de faire usage de la méthode Vancouver.
- 12) Les références seront présentées selon le modèle suivant : Prénom, Nom, *titre de l'ouvrage*, ville, maison d'édition,

année; ou, pour un article : Prénom, Nom, « titre d'article », *Revue*, n° de volume (n° de parution), date, pages.

- 13) La bibliographie doit correspondre aux références contenues dans le texte et présentée selon l'ordre alphabétique des auteurs. Elle doit-être disposée en fin d'article.
- 14) Dans la rubrique bibliographie, la webographie doit figurer dans chaque projet d'article si c'est nécessaire.
- 15) La webographie est établie après la bibliographie. Elle ne contient que des sources tirées du Web. A l'instar de la bibliographie, elle est mise en page par ordre alphabétique d'auteurs.
- 16) La disposition de certains articles doit être conformément au principe scientifique IMRD (introduction, matériel et méthode, résultats, discussion et références bibliographiques).

Résumé

- 17) Les résumés présentés en français ou en anglais ainsi que les mots-clés figureront en dessous de chaque titre et séparés avec le nom des auteurs. L'article rédigé en français, le résumé sera traduit en anglais de même que ses mots-clés.
- 18) Le résumé doit présenter de manière succincte la méthodologie, les résultats et les conclusions qui en découlent.

Figures et tableaux

- 19) Les tableaux et figures seront numérotés et de manière séquentielle. Ils porteront, chacun un numéro et une source.
- 20) La source et les légendes des tableaux et figures doivent être clairement indiquées.

- 21) Pour éviter un double emploi, ou d'alourdir inutilement l'article, l'auteur optera soit pour un tableau, soit pour un graphique.

Pour information

- 22) Les idées ne doivent pas se répéter. L'auteur d'une communication évitera aussi de « passer de coq à l'âne » sans ménagement. Il débutera le développement d'une idée que lorsque le développement de l'idée précédente est complètement épuisé.
- 23) L'auteur d'un projet d'article ou d'ouvrage est contraint de régulariser sa situation financière avant toute publication.
- 24) Pour évaluer un manuscrit en français ou en anglais, la Revue *Madose* le soumet aux reviewers, ou à un comité de lecture composé des trois professeurs. Elle le fait suivant la technique de double aveugle, de manière anonyme.
- 25) Lorsqu'un projet de publication est rejeté ou n'a pas été publié chez *Madose*, la provision ainsi que les manuscrits ne seront pas retournés à l'auteur ou à ses auteurs.
- 26) Après lecture d'un projet d'article, le Secrétaire de rédaction transmet par écrit l'avis de lecture à l'auteur.
- 27) L'auteur d'un article déjà lu, doit adapter les avis de lecture à son texte une fois que celui-ci est accepté pour retouche par le Comité de Rédaction.
- 28) Le Comité de Rédaction est souverain dans la programmation des publications des textes. Il peut accepter un projet d'article ou le rejeter pour des raisons de forme ou de fond, ou encore demander des modifications en vue de conformer les publications à la présentation générale de la Revue.

- 29) Après la publication, les auteurs reçoivent un seul exemplaire dans lequel leur texte a été publié.

Attestation de publication

- 30) L'attestation de publication est facturée. Ceux-là qui veulent avoir un exemplaire s'adresseront au Secrétariat de la Rédaction.
- 31) Dès que l'article est accepté, les différents frais relatifs à l'impression de l'attestation de publication et autres sont à la charge des auteurs et ils seront demandés après l'annonce des avis de lecture.

Les annexes

- 32) Généralement, la *Revue Madose* n'insère pas dans chacun de ses numéros les encarts publicitaires. Elle peut seulement placer une image au cas où il y a un auteur qui la glisse pour clarifier son étude.

Autres recommandations

- 33) Les auteurs des ouvrages publiés dans les éditions *Madosé* prendront soin de déposer six exemplaires relatifs au numéro du dépôt légal pour le compte de la Bibliothèque Nationale Congolaise.
- 34) La publication d'un article ou d'un livre n'engagera, quant aux opinions exprimées, que la responsabilité de son auteur.
- 35) La revue *Madosé*, n'est pas responsable des manuscrits égarés par les lecteurs. C'est pourquoi, il lui faut une copie de son texte au cas où l'autre serait perdu ou détruit. Les auteurs ne sont en aucun cas rémunérés.

LISTE DES DESTINATAIRES DE MADOSE

1. Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire à Kinshasa- Gombe
2. Monsieur le Président du Conseil d'Administration des Universités de la RDC à Kinshasa – Gombe
3. Monsieur le Président du Conseil d'Administration des ISP de la RDC à Kinshasa-Gombe
4. Monsieur le Président du Comité Scientifique National à Kinshasa-Gombe
5. Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Kinshasa
6. Prof. Kodondi, Comité Scientifique National à Kinshasa – Gombe
7. Prof. Nsumbu, Conseiller, CAU / Kinshasa
8. Prof. Crispin Mabika, Département des Sciences de la Population et du Développement, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Kinshasa
9. Prof. Mungenga Kawanda Fulgence, Faculté des Lettres, Université de Kinshasa
10. Prof. Nyange Ndambo Marie, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Kinshasa
11. Prof. Idrissa Assumani Zabo, Université Pédagogique Nationale / Kinshasa
12. Prof. Abbé Mpala Mbabula, Faculté des Lettres, Université de Lubumbashi
13. Prof. Paul Tete Wersey, Département des Sciences & Techniques Documentaires / UNIKIN et Directeur de la Bibliothèque Urbaine de Kinshasa
14. Bibliothèque ASBL Mémoires du Congo du Rwanda et du Burundi à Bruxelles
15. Bibliothèque du CEPAS, Kinshasa – Gombe
16. Bibliothèque de la Faculté des Sciences de l'Homme, Université de Kinshasa
17. Bibliothèque de l'Université Pédagogique Nationale (UPN), Kinshasa- Binza

18. Bibliothèque Syndicale CVC / OCC, Kinshasa – Kalamu
19. Bibliothèque Nationale Congolaise, Antenne de Kananga
20. Bibliothèque du centre culturel Edouard Tete de Mangaï (Kwilu)
21. Bibliothèque du centre culturel SDM de Mwene-Ditu
22. Bibliothèque du centre culturel SDM, Antenne d'Ilebo
23. Bibliothèque du C.S. MACRI à Domayi Dimbelenge (Kasaï)
24. Bibliothèque de l'Institut Supérieur de Techniques Appliquées de Mbujimayi
25. Bibliothèque Radio RTKM de Mwene-Ditu (Lomami)
26. R.P. Ghislain Tshinkwenda Matadi sj, Maison des Pères Jésuites, Kinshasa – Gombe
27. Professeur François Mpamba, Université Pédagogique de Kananga
28. Prof. Abbé Laurent Kapand'a Mbal, ISP de Mbujimayi
29. Banque Centrale du Congo, Direction Provinciale de Mbujimayi
30. M. Fernand Mpyana Kamona, Chercheur Indépendant à Mbujimayi
31. M. Jean Sabue Kanyang, Chef de Travaux à l'ISP de Mwene-Ditu
32. M. Odon Mandjwandju Mabele, Attaché de Recherche à l'UMD.

MADOSE

Dépôt légal : 3.01620-6203

<http://www.madose.org>

E-mail : madose2013@gmail.com

Facebook.com / revue madose

Siège social : 52, rue Centrale, Mwene-Ditu

Tél : (243) 812067214

© MDS, Spécial Avril 2022

Imprimé à Kinshasa / RD Congo

Pour l'abonnement, n'hésitez pas à faire parvenir votre demande à l'adresse ci-haut pour sept numéros par an.

- Abonnement étudiant : 35 \$
- Abonnement ordinaire : 70 \$
- Abonnement de soutien : 100 \$
- Abonnement d'honneur : 150 \$

CN.B. : Les frais bancaires sont à charge de l'abonné